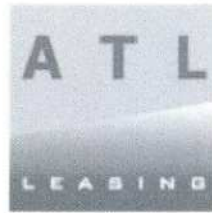


ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars¹
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 2 Août 2012 et confirmée le 13 Février 2013.

Document de référence « ATL 2013 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 23 AOÛT 2013 sous le N° 13 - 006 /
en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Moez CHERAKI, Directeur Contrôle de Gestion et Système d'Information
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 70 135 089 – Fax: 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence



Arab Financial Consultants AFC
4 Rue Brahim Jaffel Menzah IV 1004 Tunis
Téléphone : 71 754 720 - Fax : 71 234 672
E-mail : afc@afc.fin.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de l'AFC intermédiaire en bourse – 4 Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004, Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn



Août 2013

¹ Une augmentation de capital de la société a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2012 afin de porter le capital de 17 000 000DT à 25 000 000DT et ce, par l'incorporation de 2 000 000DT de réserves et une augmentation en numéraire de 6 000 000DT.

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	4
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	6
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :	6
1.4. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
1.5. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.6. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	10
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	11
2.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ATL	11
2.1.1. Dénomination	11
2.1.2. Forme juridique et législation particulière	11
2.1.3. Date de constitution et durée.....	11
2.1.4. Objet social	11
2.1.5. Registre du commerce	11
2.1.6. Exercice social	11
2.1.7. Clauses statutaires particulières	11
2.1.8. Nationalité	16
2.1.9. Régime fiscal	16
2.1.10. Matricule fiscal.....	16
2.1.11. Capital social	16
2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société	16
2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	16
2.2. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	16
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	17
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 07/08/2013	17
2.4.1. Structure du capital au 07/08/2013.....	17
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 07/08/2013	18
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 07/08/2013	18
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 07/08/2013	18
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2012.....	19
2.5.1. Présentation générale du groupe ATB	19
2.5.1.1. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE ATB.....	19
2.5.1.2. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2012	22
2.5.1.3. ETAT DES PARTICIPATIONS ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ATB ARRETE AU 31/12/2012.....	23
2.5.1.4. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2012	24
2.5.1.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE ATB AU 31/12/2012	25
2.5.1.6. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETE DU GROUPE	26
2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2012	26
2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2012.....	29
2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2012 (autres que les sociétés du groupe)	31
2.6. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES PAR LA SOCIETE ATL	34
2.7. MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE ATL.....	35
2.8. NOTATION DE LA SOCIETE ATL	35
CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL.....	46
3.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE	46
3.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	46
3.2.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/12/2012	46
3.3. LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE.....	51

3.4.	ANALYSE SWOT	52
3.5.	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	52
3.6.	LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS OU PASSE.....	53
3.7.	EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA SOCIETE	53
3.8.	POLITIQUE D'INTERESSEMENT ET DE FORMATION DU PERSONNEL	53
3.9.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	54
3.10.	ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	54
CHAPITRE 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT		59
4.1.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2012	59
4.1.1.	Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles au 31 décembre 2012	59
4.1.2.	Immobilisations financières	60
4.1.3.	Créances sur la clientèle, opérations de leasing	61
4.2.	ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2012.....	63
4.2.1.	Bilans comparés au 31 décembre 2012	63
4.2.2.	Etats de résultat comparés au 31 décembre 2012	64
4.2.3.	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre 2012.....	65
4.2.4.	Tableau des engagements hors bilan au 31 décembre 2012	66
4.2.5.	Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012	67
4.2.6.	Notes rectificatives	103
4.2.7.	Note complémentaire.....	107
4.2.8.	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes	110
4.2.9.	Les engagements financiers au 31/12/2012.....	120
4.3.	ENCOURS DES EMPRUNTS EMIS PAR L'ATL.....	121
4.4.	STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS PAR CATEGORIE A L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013/1 ».....	122
4.5.	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2012	122
4.6.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES.....	123
4.7.	AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	124
4.8.	EVOLUTION DES PRODUITS NETS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	124
4.9.	EVOLUTION DU BENEFICE NET.....	124
4.10.	EVOLUTION DES DIVIDENDES	125
4.11.	EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	125
4.12.	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS	126
4.13.	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION ATL.....	127
CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....		129
5.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	129
5.1.1.	Membres des organes d'administration.....	129
5.1.2.	Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société	129
5.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années.....	130
5.1.4.	Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés	130
5.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	130
5.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2012.....	131
5.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction	131
5.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction	131
5.3.	CONTROLE	132
5.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET/OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	132
CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....		133
6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS	133
6.1.1.	Evolution récente.....	133
6.1.2.	Orientations	135
6.2.	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	135

6.2.1.	Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2013-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2012-2017	135
6.2.2.	Analyse des performances réalisées au 30 juin 2013 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2013	139
6.2.3.	Hypothèses de prévisions retenues:.....	140
6.2.4.	Etats financiers prévisionnels	145
6.2.5.	Marge brute d'autofinancement prévisionnelle.....	146
6.2.6.	Emplois, ressources et Cash Flow disponible pour les actionnaires	147
6.2.7.	Ratios prévisionnels	147
6.3.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PREVISIONNELLE	148

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Chiffres clés :

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 Dinars¹, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient actuellement 32,62% de son capital.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Au cours de ses cinq dernières années, l'ATL s'est affirmée parmi les leaders de son secteur. Pendant cette période, le taux moyen de croissance en termes de volume d'activité (mises en force) était de l'ordre de 12,47% par an lui permettant d'atteindre une part de marché de l'ordre de 14,8% au 31/12/2012 du secteur coté soit à la troisième place.

Au 31/12/2012, l'encours financier de l'ATL s'est élevé à 360,8MDT pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 2 414,9MDT, soit une part de marché de 14,9%.

Les approbations ont enregistré une évolution de 28,9% en 2012 passant de 176,6MDT au 31/12/2011 à 227,6MDT au 31/12/2012.

Durant le premier semestre de l'année 2013, les approbations ont baissé de 7,8% par rapport à la même période de 2012, soit un montant de 10 181MDT passant de 130 758MDT à 120 577MDT.

Les mises en force ont connu une légère progression de 1% par rapport à la même période de 2012, soit un montant de 1 033MDT pour s'établir à 108 322MDT au 30/06/2013 contre 107 289MDT au 30/06/2012.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers le lancement des emprunts obligataires. Au total, l'ATL a lancé 32 emprunts depuis 1994. L'encours des emprunts obligataires au 31/12/2012 s'élève à 207MDT.

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **02 Août 2012** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective Stable
- Note court terme : F3 (tun)
- Note nationale de dette senior : BBB(tun)
- Note nationale de dette subordonnée : BB(tun)

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings les notes nationales à court et à long terme d'ATL reposent sur la probabilité de soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank Plc (AB, notée 'A-/Stable), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB; notée 'BBB'/ Négative/'F3' ; note de soutien extérieur '2').

Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 33% par ATB, elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité forte d'AB à soutenir ATL (comme l'indique sa note de viabilité 'a-'), Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB ne soit pas un actionnaire direct et compte tenu du niveau de la participation d'ATB au capital d'ATL.

¹ Une augmentation de capital de la société a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2012 afin de porter le capital de 17 000 000D à 25 000 000D et ce par l'incorporation de 2 000 000D de réserves et une augmentation en numéraire de 6 000 000D.

Un relèvement des notes nationales d'ATL pourrait intervenir si ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une forte dégradation des notes d'AB avait lieu. Fitch considère toutefois que ces éventualités sont peu probables dans un avenir proche.

En date du 13 Février 2013, L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL:

- Note nationale à long terme: confirmée à 'BBB(tun)'; Perspective stable
- Note nationale à court terme: confirmée à 'F3(tun)'
- Note nationale de dette senior: confirmée à 'BBB(tun)'
- Note nationale de dette subordonnée: confirmée à 'BB(tun)'

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings les notes nationales d'ATL reposent sur la probabilité limitée de soutien extérieur qu'elle est susceptible de recevoir de la part de son actionnaire ultime, établi en Jordanie, la banque Arab Bank Plc (AB, 'A-/Stable/'a-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB; 'BBB-/Négative/'b').

Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 33% par ATB, elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la forte capacité d'AB à soutenir ATL (comme l'indique sa note de viabilité 'a-'), Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB ne soit pas un actionnaire direct et compte tenu du faible niveau de la participation d'ATB au capital d'ATL.

Un relèvement des notes nationales d'ATL pourrait intervenir si ATB augmentait sensiblement sa participation au capital de la société. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une forte dégradation des notes d'AB avait lieu. Fitch considère toutefois que ces éventualités sont peu probables dans un avenir proche.

En termes de qualité d'actifs, l'ATL affiche un taux de créances classées parmi les plus faibles du secteur : il s'élève à 8,4% au 31/12/2012 contre 7,5% au 31/12/2011.

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total des engagements sur la clientèle) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / CDL) ont évolué comme suit :

	2010	2011	2012
Ratio des créances classées	5,4%	7,5%	8,4%
Ratio de couverture des créances classées	78,3%	76,3%	69,8%

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

M. Slimene BETTAIEB
Président Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
M. Slimene BETTAIEB



1.3. Responsables du contrôle des comptes :

Etats financiers 2010 et 2011:

- Ahmed Mansour & Associés : société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour– Adresse : 51, Avenue Aboulbaba El Ansari – El Menzah VI - 2091 Tunis ; et
- Société Générale d'Expertise & de Management GEM : société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Abderrazak GABSI - Adresse : 11, Avenue Abderrahman Azzam – 1002 Tunis.

Etats financiers 2012 :

- La Générale d'Audit & Conseil : société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et membre de CPÄ international, représentée par Monsieur Chiheb GHANMI– Adresse : 9, Place Ibn Hafs 1002 Mutuelleville - Tunis ; et
- Financial Auditing & Consulting : société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Neji HERGLI - Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah V – 2087 Tunis.



Opinion des co-commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2010

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par Ahmed Mansour & Associés représentée par Mr Ahmed MANSOUR et par la Société Générale d'Expertise & de Management représentée par Mr Abderrazek GABSI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous les réserves suivantes :

Nos travaux ont été limités par :

- L'absence de procédures de vérification matérielle des immobilisations données en location. Cette omission constitue un cas d'inobservation, par l'Arab Tunisian Lease, des dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- L'indisponibilité de rating et/ou d'informations actualisées sur la situation financière des relations de l'Arab Tunisian Lease, dont les engagements auprès du secteur se situent au-delà des seuils fixés par l'article 2 de la circulaire n° 2001-12 de la Banque Centrale de Tunisie.

L'opinion des commissaires aux comptes a également été suivie des observations suivantes :

- L'Arab Tunisian Lease a fait l'objet en 2010 d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2006 à 2009 au titre de l'impôt sur les sociétés, de la retenue à la source, de la taxe de formation professionnelle, du fonds de promotion des logements pour les salariés, de la taxe sur la valeur ajoutée. Ledit contrôle a donné lieu à une notification à la société qui a fourni dans les délais réglementaires, une réponse écrite à l'administration fiscale appuyée des pièces justificatives. La taxation d'office n'étant pas parvenue jusqu'à la date d'établissement de ce rapport, notre opinion ne comporte pas de réserve concernant les provisions constatées à ce titre ;
- La note 30 aux états financiers précise que les engagements de la société envers les membres de famille de l'ancien Président de la République concernent 14 relations ayant des engagements totalisant 13 253KDT et représentant 3,7% du total des engagements de la société. une seule relation litigieuse présentant un engagement de 371KDT a été totalement provisionnée depuis 2009. Le reste des engagements ont été classés par la société comme étant nécessitant un suivi particulier. La Direction de l'Entreprise estime que les risques d'insolvabilité des dites relations sont quasi nuls.

Avis des co-commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2011

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par Ahmed Mansour & Associés représentée par Mr Ahmed MANSOUR et par la Société Générale d'Expertise & de Management représentée par Mr Abderrazek GABSI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, ont été certifiés sous les réserves suivantes :

- L'absence d'un contrôle par observation physique des actifs donnés en location, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises ;
- L'indisponibilité de rating et/ou d'informations actualisées sur la situation financière des relations de l'Arab Tunisian Lease (ATL), dont les engagements auprès du secteur se situent au delà des seuils fixés par l'article 2 de la circulaire BCT n° 2001-12 du 4 mai 2001.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. L'Arab Tunisian Lease (ATL) a fait l'objet, en 2010, d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2006 à 2009, et ce au titre de l'impôt sur les sociétés, de la retenue à la source, de la taxe de formation professionnelle, du fonds de promotion du logement pour les salariés et de la taxe sur la valeur ajoutée. Ledit contrôle a donné lieu à une notification de redressement à l'ATL qui a fourni, dans le délai réglementaire, une réponse écrite à l'administration fiscale appuyée des pièces justificatives nécessaires. L'arrêté de taxation d'office n'étant pas parvenue à l'ATL jusqu'à la date d'établissement

de ce rapport, notre opinion ne comporte pas de réserve concernant la provision pour risque fiscal constituée à ce titre.

2. Les paragraphes 3.1 et 3.2 de la Note 2 des états financiers précisent que, par rapport à l'exercice 2010, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 traduisent des changements de méthodes comptables en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post-révolution, ces règles ont été révisées, et ce à travers la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures, telle que complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

En application des nouvelles dispositions, les engagements de la clientèle ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitent un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur le résultat de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs. Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue des changements de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables.

Ces changements de méthodes comptables ont eu pour effet de ramener les créances douteuses de 58 237 KDT à 28 709 KDT et d'augmenter les dotations aux provisions en couverture des risques sur la clientèle de 2 828 KDT³.

Par ailleurs, le paragraphe 3.1 de la Note N°2 des états financiers précise que, contrairement aux exercices antérieurs, l'ATL a pris en compte la valeur intrinsèque du matériel pour les engagements classés 2 et 3 sans que cela ne se traduise par des reprises de provisions antérieurement constituées, ainsi que la valeur d'expertise du matériel récupéré des clients et les indemnités obtenues des compagnies d'assurance au titre des sinistres survenus, pour les engagements classés 2, 3 et 4. Elle a, en outre, abandonné l'ancien critère qui consiste à porter dans la classe supérieure tout client dont les impayés représentent plus de 10% de l'engagement.

Ces changements de méthodes d'évaluation des engagements de la clientèle, décrits au paragraphe précédent, ont eu pour effet cumulé d'impacter les provisions requises et les agios réservés respectivement de 7 665 KDT et 195 KDT.

Enfin, il y'a lieu de signaler que les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

3. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

³ La société précise que cette différence des créances classées s'explique par le total des montants des contrats rééchelonnés. L'augmentation des dotations aux provisions en couverture des risques sur la clientèle de 2 828 KDT représente le montant des provisions collectives exigées par la Banque Centrale de Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Avis des co-commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2012

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing & Consulting représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, ont été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

2- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006. »

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit & Conseil
M. Chiheb GHANMI

The image shows a blue ink signature of M. Chiheb GHANMI over a circular blue stamp. The stamp contains the following text: 'La Générale d'Audit & Conseil', 'G.A.C.', '9, Place Ibn Hafs', '1002 Mutuelleville', 'Tunis', and 'Tél: 71 288 259 - Fax: 71 288 251'.

Financial Auditing & Consulting
M. Mohamed Neji HERGLI

The image shows a blue ink signature of M. Mohamed Neji HERGLI over a circular blue stamp. The stamp contains the following text: 'Financial Auditing & Consulting', 'F.A.C.', '22/18, Avenue Houda Sidi', 'En Moulana 5 - 2007 Ariana', 'Tél: 71 231 830 - 71 231 830', and 'TUNIS'.

1.5. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Le Président Directeur Général
Monsieur Youssef KORTOBI
Tél : 71 754 720 - Fax: 71 234 672



1.6. Responsable de l'information

M. Moez CHERAKI
Directeur Contrôle de Gestion et Système d'Information
Tél : 71 135 089 – Fax : 71 767 300



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements à caractère général concernant l'ATL

2.1.1. Dénomination

Dénomination sociale : Arab Tunisian Lease
Siège social : Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Téléphone : (70) 135 000
Fax : (71) 767 300
E-mail : atl.lease@atl.com.tn
Site web : www.atl.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique: Société Anonyme

Législation particulière applicable: La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la loi n°19-2006 du 02/05/2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 04/12/1993
Durée : 99 ans

2.1.4. Objet social

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5. Registre du commerce

B15771/1996

2.1.6. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

2.1.7. Clauses statutaires particulières

Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts) :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux, financiers ou industriels.

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs.

Ces bénéfices sont distribuables après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/10 du capital ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

Rémunération exceptionnelles des membres du Conseil d'Administration (Article 22 des statuts) :

Le Conseil d'Administration peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés aux membres du Conseil d'Administration.

Ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation de la société.

Assemblées générales

Dispositions communes aux Assemblées Générales (article 26 des statuts) :

1. Assemblées constitutives, Ordinaires et Extraordinaires

Les Assemblées Générales sont constitutives, Ordinaires et Extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2. Convocation des Assemblées

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du Conseil d'Administration, au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- 1) Le ou les commissaires aux comptes ;
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social ;
- 3) Le liquidateur ;
- 4) les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les convocations doivent être faites dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

La société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 29/08/2013 à fin de confirmer ses statuts à la réglementation en vigueur notamment l'article 26.

3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire.

La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

4. Règlements des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, et sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'Assemblée est composé ainsi, du président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

5. Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

6. Droit au vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue ;
- Le mode de convocation ;
- L'ordre du jour ;
- La composition du bureau ;
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint ;
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale ;
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts) :

1. Assemblée Générale Ordinaire :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux Assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quelque soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

- 1) Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

- 2) Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.
- 3) Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.

- 4) Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'Administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.
- 5) Elle nomme, remplace et réélit les Administrateurs et les commissaires aux comptes.
- 6) Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration, ainsi que la rémunération des commissaires aux comptes.
- 7) Elle approuve annuellement la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société.
- 8) Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.
- 9) Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Assemblée Générale Extraordinaire

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1- L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sous proposition du Conseil d'Administration et conformément à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration la réalisation de toutes augmentations de capital qu'elle décide.

2- Modification des statuts en application de dispositions légales ou réglementaires :

Les statuts peuvent être modifiés par le président directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première Assemblée Générale suivante.

3.) Quorum

Les délibérations de l'Assemblée Générale ne sont valables que si les actionnaires présents ou les représentés au droit de vote détiennent la moitié (1/2) du capital et sur deuxième convocation le Tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

Transmission des actions (article 10 des statuts) :

- 1) La propriété des actions résulte de leurs inscriptions au nom du ou des titulaires sur son compte.
- 2) La cession des actions est libre.
- 3) Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les Administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

2.1.8. Nationalité

Tunisienne

2.1.9. Régime fiscal

Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.

2.1.10. Matricule fiscal

492439 NAM 000

2.1.11. Capital social

25 000 000 dinars, divisés en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées*.

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège de la société : La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

Moez CHERAKI, Directeur Contrôle de Gestion et Système d'Information

Tél : 70 135 089 Fax : 71 767 300

2.2. Renseignements à caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 25 000 000 dinars*
Nombre d'actions : 25 000 000 actions
Nominal : 1 dinar
Forme des actions : Nominative
Libération : intégrale
Catégorie : actions ordinaires
Jouissance : 1^{er} janvier 2013

* Une augmentation de capital de la société a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2012 afin de porter le capital de 17 000 000D à 25 000 000D et ce par l'incorporation de 2 000 000D de réserves et une augmentation en numéraire de 6 000 000D.

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions	
AGE du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	*
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	*
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	720 000	8 000 000	800 000	**
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	**
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	9 000 000	10 000 000	10 000 000	***
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	***
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5 000 000	17 000 000	17 000 000	***
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	***
	Augmentation en numéraire	6 000 000	6 000 000	25 000 000	25 000 000	***

* La Valeur nominale était de 100D

** La valeur nominale était de 10D

*** La valeur nominale est de 1D

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 07/08/2013

2.4.1. Structure du capital au 07/08/2013

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	1 576	24 987 301	24 987 301	99,95%
Personnes morales	93	16 523 348	16 523 348	66,09%
Ayant 3% et plus	5	15 204 426	15 204 426	60,82%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	1 127 893	1 127 893	4,51%
Public ayant au maximum 0,5%	84	191 029	191 029	0,76%
Personnes physiques	1 483	8 463 953	8 463 953	33,86%
Ayant 3% et plus	1	987 500	987 500	3,95%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	1 407 303	1 407 303	5,63%
Public ayant au maximum 0,5%	1 476	6 069 150	6 069 150	24,28%
Actionnaires étrangers	7	12 699	12 699	0,05%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus				0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%				0,00%
Public ayant au maximum 0,5%				0,00%
Personnes physiques	7	12 699	12 699	0,05%
Ayant 3% et plus				0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%				0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	7	12 699	12 699	0,05%
				0,00%
TOTAUX	1 583	25 000 000	25 000 000	100,00%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 07/08/2013

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ATB	8 350 005	8 350 005	33,40%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BNA PARTICIPATIONS	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS Mohamed Sadok	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
Total	16 191 926	16 191 926	64,77%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 07/08/2013

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Président			
M. Slimene BETTAIEB	2 030	2 030	0,01%
Administrateurs			
Arab Tunisian Bank	8 350 005	8 350 005	33,40%
Société ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
M. Fethi BLANCO (mandaté par la société Ennakl)	0	0	0,00%
Banque Nationale Agricole participations	2 500 000	2 500 000	10,00%
M. Ammar TLILI (mandaté par la BNA)	0	0	0,00%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
M. Abdelwaheb GOUIDER (mandaté par l'ATB)	0	0	0,00%
ATI SICAF	29 416	29 416	0,12%
M. Ezzeddine Saidane (membre indépendant)	15 000	15 000	0,06%
M. Laaroussi Bouziri (membre indépendant)	1 464	1 464	0,01%
M. Ridha ZERZRI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	38 000	38 000	0,15%

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 07/08/2013

Le capital de l'ATL est réparti entre 1 583 actionnaires :

- 93 personnes morales ;
- 1 490 personnes physiques.

2.5. Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2012

2.5.1. Présentation générale du groupe ATB

L'ATL fait partie du groupe ATB

2.5.1.1. Présentation des sociétés du groupe ATB

DENOMINATION SOCIALE	Capital social	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB	Taux de participation	Provisions Constituées ou moins value constatée (en mD)
	Au 31/12/2012 (en Dinars)		(en Nombre d'actions)	De l'ATB	
Arab Tunisian Bank - ATB	100 000 000	100 000 000			
Arab Financial Consultants - AFC	1 000 000	200 000	60 000	30,0%	
Arab Tunisian Development - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,1%	
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	347 745	30,1%	
Arab Tunisian Lease - ATL	25 000 000	25 000 000	8 154 021	32,6%	
Union de Factoring – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	7,0%	26
Computer Distribution - CODIS	1 200 000	12 000	3 060	25,5%	24
ARABIA SICAV	6 661 536	94 910	21 940	23,1%	862
SANADETT SICAV	233 187 980	2 240 895	900	0,0%	
AXIS TRESORERIE SICAV	34 845 803	337 557	2 000	0,6%	
FCP AXIS CAPITAL Prudent	15 284 950	7 236	30	0,4%	
FCP IRADETT 20	688 139	60 749	7 000	11,5%	
FCP IRADETT 50	790 909	64 161	7 000	10,9%	
FCP IRADETT 100	601 666	38 824	7 000	18,0%	
FCP IRADETT CEA	384 470	25 677	7 000	27,3%	
FCP SALAMETT PLUS	10 034 166	989 158	7 000	0,7%	
FCP SALAMETT CAP	15 394 157	1 256 776	7 000	0,6%	

Le groupe ATB est composé de dix-sept (17) sociétés dont seize exercent dans le secteur de la finance et une exerce dans le secteur commercial.

L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 100 000 000 de dinars, divisé en 100 000 000 actions de nominal 1D, dont 64,238% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994 l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse, et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 1 000 000 de dinars, divisé en 200 000 actions de nominal 5 Dinars. Au 31/12/2012, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB.

L'ATD SICAR :

Créée en 2001 l'Arab Tunisian Development Sicar est une société anonyme au capital de 2 187 500 dinars au 31/12/2012, divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.

Au 31 décembre 2012, l'ATB détient 41,1% du capital de l'ATD SICAR.

L'ATI SICAF :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest Sicaf est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31 décembre 2012, l'ATB détient 30,1% du capital de l'ATI SICAF.

L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque.

Au 31/12/2012, l'ATB détient 32,6% du capital de l'ATL.

UNION DE FACTORING :

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000 Son capital actuel est de 15 000 000 de dinars, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 Dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question.

Au 31/12/2012, le capital de l'Union de Factoring était détenu à hauteur de 7,0% par l'ATB.

CODIS :

Créée en 1998 la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 1 200 00 dinars divisé en 12 000 actions de 100 dinars chacune. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM. Au 31/12/2012, son capital est détenu à hauteur de 49% par IBM et à hauteur de 25,5% par l'ATB.

ARABIA SICAV :

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2012, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 6,6MD.

A cette même date, l'ATB détenait 23,1% de ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

SANADETT SICAV :

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2012, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 233,2MD. L'ATB détenait 0,04% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

AXIS TRESORERIE SICAV :

Créée en 2003, Axis Trésorerie sicav est une société d'investissement à capital variable.

Au 31 décembre 2012, le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie sicav était de 34,8MD. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31 décembre 2012, l'ATB détenait 0,6% du capital de Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

FCP AXIS CAPITAL Prudent :

Créé en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2012, le montant des actifs gérés par le FCP était de 15,3MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,4% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 20 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 20 est un fonds commun de placement de type mixte. Au 31 décembre 2012, le montant des actifs gérés par le FCP est de 688mD. A cette même date, l'ATB détenait 11,5% du FCP IRADETT 20. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 50 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2012, le montant des actifs gérés par le FCP était de 791mD. A cette même date, l'ATB détenait 10,9% du FCP IRADETT 50. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 100 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type dynamique (100% actions).

Au 31 décembre 2012, le montant des actifs gérés par le FCP était de 602mD. A cette même date, l'ATB détenait 18% du FCP IRADETT 100. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT CEA :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions.

Au 31 décembre 2012, le montant des actifs gérés par le FCP était de 384mD. A cette même date, l'ATB détenait 27,3% du FCP IRADETT CEA. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP SALAMETT PLUS :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

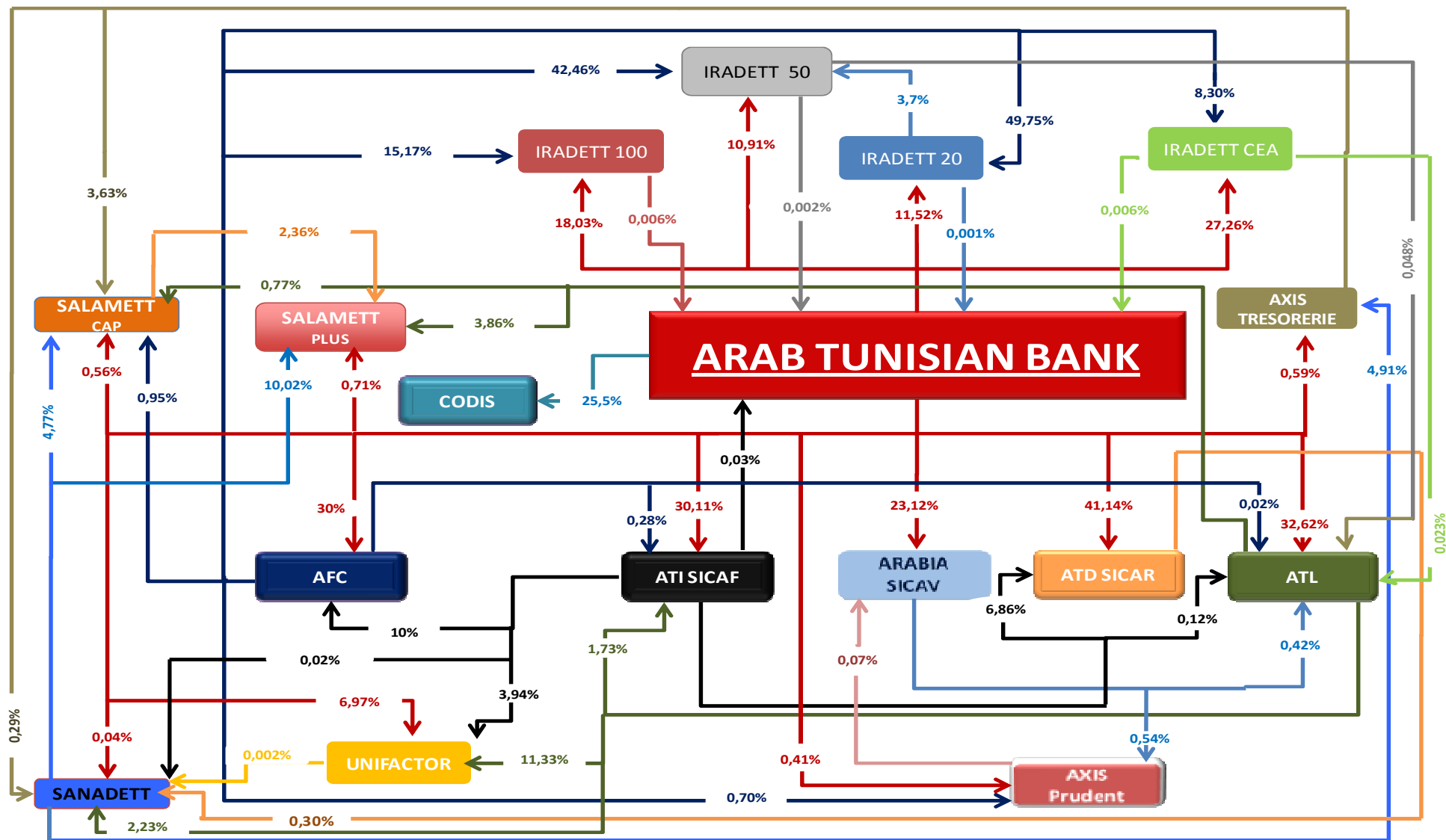
Au 31 décembre 2012, le montant des actifs gérés par le FCP était de 10,0MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,7% du FCP SALAMETT CAP. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP SALAMETT CAP :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation, donc sans distribution de dividendes.

Au 31 décembre 2012, le montant des actifs gérés par le FCP était de 15,4MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,6% du FCP SALAMETT CAP. Elle aussi dépositaire du FCP.

2.5.1.2. Schéma financier du groupe au 31/12/2012



2.5.1.3. Etat des participations entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2012

	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNION DE FACTORING	CODIS	ARABIA SICAV	SANADETT SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT Plus	SALAMETT CAP
ATB		30,00%	30,11%	41,14%	32,62%	6,97%	25,5%	23,12%	0,04%	0,59%	0,41%	11,52%	10,91%	18,03%	27,26%	0,71%	0,56%
AFC			0,28%		0,02%						0,70%	49,75%	42,46%	15,17%	8,30%		0,95%
ATI SICAF	0,03%	10,00%		6,86%	0,12%	3,94%			0,02%								
ATD SICAR									0,30%								
ATL			1,73%			11,33%			2,23%							3,86%	0,77%
UNION DE FACTORING									0,00%								
CODIS																	
ARABIA SICAV					0,42%						0,54%						
SANADETT SICAV										4,91%						10,02%	4,77%
Axis Trésorerie SICAV										0,29%							3,63%
FCP Axis Capital Prudent										0,07%							
IRADETT 20	0,001%												3,70%				
IRADETT 50	0,002%				0,05%												
IRADETT 100	0,006%																
IRADETT CEA	0,006%				0,02%												
SALAMETT PLUS																	
SALAMETT CAP																	2,36%

2.5.1.4. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2012

(en mDT)

Sociétés	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (total passifs)	Charges financières
ATB	460 079	265 204	55 956	50 107	4 142 962	100 357
AFC	4 430	2 617	450	419	13 179	41
ATI SICAF	7 103	508	279	19	550	0
ATD SICAR	8 821	3 322	1 746	1 743	203 449	0
ATL	68 198	34 127	6 808	4 608	332 958	16 565
UNION DE FACTORING	19 019	8 479	2 830	2 166	61 984	2 440
CODIS	1 274	11 092	418	131	6 719	228
SANADETT SICAV	240 362	10 489	8 474	8 932	216	0
ARABIA SICAV	6 728	170	67	-333	68	0
AXIS TRESORERIE SICAV	35 991	1 625	1 211	1 131	74	0
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	16 707	513	220	557	40	0
FCP IRADETT 20	702	27	14	5	2	0
FCP IRADETT 50	800	25	9	-7	3	0
FCP IRADETT 100	600	16	-2	-56	2	0
FCP IRADETT CEA	391	12	7	-37	8	0
FCP SALAMETT PLUS	10 346	364	289	312	14	0
FCP SALAMETT CAP	15 852	678	492	498	22	0

2.5.1.5. Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2012

(en mD)

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	Union de Factoring	CODIS	SANADETT SICAV	ARABIA SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP	Total
Crédits auprès des banques tunisiennes					68 443	2 000	1 406											71 849
Crédits directs					15 802													15 802
Emprunts obligataires	83 481				207 000	10 000												300 481
Fonds gérés				195 788														195 788
Emprunts et ressources spéciales	65 917																	65 917
Découverts					1 762	13 425	997											16 184
Billets de Trésorerie						14 700												14 700
Leasing																		0
TOTAL	149 398	0	0	195 788	293 007	40 125	2 403	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	680 721

2.5.1.6. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie souscrits par les sociétés du groupe.

2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2012

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

Désignation	Solde au 31/12/2012
CMT ATB (principal : 10 000 000)	7 000 000
Billet de trésorerie (SANADETT SICAV/ATD SICAR)	0
Sous total	7 000 000
Emprunts Obligataires	
FCP AXIS capital protégé	136 000
FCP SALAMET CAP	898 000
FCP IRADET 20	88 000
FCP IRADET 50	112 000
ATB	19 410 000
ARABIA SICAV	229 000
SANADET SICAV	20 270 000
AXIS Trésorerie SICAV	984 000
Sous total	42 127 000
TOTAL	49 127 000

- L'emprunt à moyen terme de 10 000 000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2012, la somme de 405 004 DT.
- L'émission par l'ATL de deux billets de trésorerie souscrits par la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2012	Commission de mise en place 2012
Emission de billet de trésorerie	du 12/11/2012 au 12/12/2012	5 000 000 DT	5,10%	21 160 DT	1 412 DT
Emission de billet de trésorerie	du 12/12/2012 au 21/12/2012	5 000 000 DT	5,10%	7 073 DT	471 DT

- L'émission par l'ATL de huit billets de trésorerie souscrits par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2012
Emission de billet de trésorerie	du 27/08/2012 au 06/09/2012	4 000 000 DT	6,00%	19 900 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/09/2012 au 09/10/2012	2 000 000 DT	6,00%	9 950 DT
Emission de billet de trésorerie	du 26/09/2012 au 26/10/2012	4 000 000 DT	6,00%	19 900 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/10/2012 au 08/11/2012	2 000 000 DT	6,00%	9 950 DT
Emission de billet de trésorerie	du 26/10/2012 au 05/12/2012	4 000 000 DT	6,00%	26 490 DT
Emission de billet de trésorerie	du 08/11/2012 au 18/12/2012	2 000 000 DT	6,00%	13 245 DT
Emission de billet de trésorerie	du 05/12/2012 au 25/12/2012	4 000 000 DT	6,00%	13 289 DT
Emission de billet de trésorerie	du 18/12/2012 au 28/12/2012	2 000 000 DT	6,00%	3 328 DT

Prêts octroyés :

Au 31/12/2012, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde débiteur de 404 201 Dinars.

2.5.2.2. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

2.5.2.3. Les apports en capitaux en 2012 avec les sociétés du groupe

Recus : dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée fin 2012

*ATB : 2 609 288 DT

*ATI : 9 416 DT

Donnés : Néant

2.5.2.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par l'ATL en 2011 au titre de l'exercice 2010

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action en DT	Dividendes encaissés par l'ATL en DT
ATI SICAF**	20 000	0,7	14 000
TOTAL			14 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 1,73% du capital de la société ATI SICAF.

Dividendes encaissés par l'ATL en 2012 au titre de l'exercice 2011

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action en DT	Dividendes encaissés par l'ATL en DT
SICAR INVEST**	30 000	0,4	12 000
TOTAL			12 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 3,75% du capital de la société SICAR IVEST

Dividendes encaissés par l'ATL en 2013 au titre de l'exercice 2012

Distribution non encore effectuée au moment de l'élaboration du présent document de référence

2.5.2.5. Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATL en 2011 au titre de l'exercice 2010

Dénomination sociale	Nombre d'actions *	Dividende par action en DT	Dividendes encaissés par les sociétés du groupe en DT
ATB	5 544 733	0,2	1 108 947
ATI SICAF	20 000	0,2	4 000
TOTAL	5 564 733		1 112 947

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

Dividendes distribués par l'ATL en 2012 au titre de l'exercice 2011

Dénomination sociale	Nombre d'actions *	Dividende par action en DT	Dividendes encaissés par les sociétés du groupe en DT
ATB	5 544 733	0,2	1 108 947
ATI SICAF	20 000	0,2	4 000
TOTAL	5 564 733		1 112 947

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

Dividendes distribués par l'ATL en 2013 au titre de l'exercice 2012

Dénomination sociale	Nombre d'actions *	Dividende par action en DT	Dividendes encaissés par les sociétés du groupe en DT
ATB	5 544 733	0,2	1 108 947
ATI SICAF	20 000	0,2	4 000
TOTAL	5 564 733		1 112 947

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2012

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB portant sur la commercialisation des produits leasing, en contrepartie l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée en 2012 à 2.077 DT.

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

Les prestations de service reçues de la part de l'ATD SICAR sont relatives aux commissions de gestion de six fonds placés pour 785 000 DT, 1 420 000 DT, 1 400 000 DT, 2 500 000 DT, 4 100 000 DT et 3 450 000 DT. Les montants décaissés au titre de l'exercice 2012 en rémunération de ce service s'élèvent à 187 818 DT HT.

Données : Néant

2.5.3.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.3.5. Contrats de location

Néant

2.5.3.6. Fonds gérés

En 2003, l'ATL a conclu avec la société ATD SICAR une convention de gestion de fonds sur un montant de 785 000 DT. L'encours au 31/12/2012 s'élève à 154 315 DT. La société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1% HTVA assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par ATD SICAR de l'excédent de plus-value sur titres découlant de la rétrocession à ATL d'une plus-value minimale dont le taux est fixé à 5,2% ainsi qu'une quote-part des produits de placements représentant 10% du taux de rémunération desdits placements.

En 2007, l'ATL a conclu avec la société ATD SICAR une convention de gestion de fonds portant sur un montant de 1 420 000 DT. En rémunération de ses services, l'ATD SICAR perçoit au titre de sa gestion :

- une commission de gestion de fonds annuelle de 1,25% HT assise sur le montant initial du fonds ;
- une commission de 10% HT des produits des participations et autres placements.

En 2008, l'ATL a conclu avec l'ATD SICAR un contrat de gestion de fonds portant sur un montant de 1 400 000 DT. Les conditions de rémunération sont les mêmes que celles mentionnées ci-dessus.

En 2009, l'ATL a conclu avec l'ATD SICAR un contrat de gestion de fonds portant sur un montant de 2 500 000 DT. Les conditions de rémunération sont les suivantes :

- une commission de gestion de fond annuelle de 1,25% HT prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée à la déduction de tous frais et commissions ;
- une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

En 2010, l'ATL a conclu avec l'ATD SICAR un contrat de gestion de fonds portant sur un montant de 4 100 000 DT. Les conditions de rémunération sont les mêmes que celles mentionnées ci-dessus.

En 2011, l'ATL a conclu avec l'ATD SICAR un contrat de gestion de fonds portant sur un montant de 3 450 000 DT. Les conditions de rémunération sont les mêmes que celles mentionnées ci-dessus.

Au titre de l'exercice 2012, les commissions et produits décomptés se présentent comme suit :

En dinars

	Montant du Fonds	Produits Nets Décomptés pour 2012	Commissions Décomptées pour 2012
ATD SICAR	785 000	0	1 189
ATD SICAR	1 420 000	52 532	23 003
ATD SICAR	1 400 000	9 961	18 496
ATD SICAR	2 500 000	84 485	39 725
ATD SICAR	4 100 000	34 512	54 707
ATD SICAR	3 450 000	75 663	50 698
TOTAL	13 655 000	257 153	187 818

2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2012 (autres que les sociétés du groupe)

2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe

Prêts octroyés : Au 31/12/2012, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la BNA présentent un solde créditeur de 7 179 500 dinars.

Une convention de mobilisation d'un découvert de 5 000 000 DT est conclue avec la BNA pendant 30 jours échéant le 31/12/2012 au taux d'intérêt égal au TMM+2,5 points de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2012, la somme de 28 761 DT. La BNA a prélevé, en outre, une commission d'étude forfaitaire de 500 DT (hors TVA).

Les crédits à court et moyen terme sont présentés dans le tableau suivant :

Désignation	Montant de l'emprunt	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2012
CMT BNA	10 000 000	9 500 000	7 000 000
CCT BNA	5 500 000		5 500 000

2.5.4.2. Les créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2012 autres que les sociétés du groupe

Reçus : dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en fin 2012 :

*BNA : 800 000 DT

2.5.4.4. Les dividendes encaissés par ATL et distribués par les autres parties liées autre que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.5. Les dividendes décaissés par ATL et distribués par les autres parties liées autre que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.6. Garanties et suretés

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.4.7. Transferts de ressources

1/ Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé. Le Conseil d'Administration réuni le 30 avril 2013 a fixé la prime de bilan à servir au titre de l'exercice 2012.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé. Le Conseil d'Administration réuni le 30 avril 2013 a fixé la prime de bilan à servir au titre de l'exercice 2012.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe, une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant desdites conventions.

2/ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme (*)	346 368	145 985	249 328	97 240
Avantages postérieurs à l'emploi	13 990	-	40 308	-
TOTAL	360 358	145 985	289 636	97 240

(*) Dont reliquat sur prime du bilan 2011 inscrit en charges de 2012.

2.5.4.8. Relations commerciales

La convention de tenue du registre des actionnaires de la société ATL conclue avec la société BNA Capitaux dont la BNA est administrateur génère pour cette dernière une commission forfaitaire annuelle de 2 500 DT, l'ATL a ainsi supporté, en 2012, une charge d'égal montant.

2.5.4.8.1. Chiffres d'affaires réalisés

Néant

2.5.4.8.2. Achat ou vente d'immobilisations

Néant

2.5.4.8.3. Prestation de service

L'émission par l'ATL, en 2012, des emprunts obligataires 2011/1 et 2012/1 ainsi que la clôture de la double augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012, ont été effectués par l'entremise des deux intermédiaires en bourse, à savoir l'AFC (dont l'ATB est administrateur) et la BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). L'actualisation du document de référence, l'élaboration des notes d'opération et le placement des obligations et des actions a donné lieu, en 2012, au prélèvement par lesdits intermédiaires en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	AFC	BNA CAPITAUX
Rémunérations sur émission d'emprunts obligataires (*)		
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2011/1	75 000 DT	75 000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2012/1	75 000 DT	75 000 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2011/1	2 500 DT	2 500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2012/1	2 500 DT	2 500 DT
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'emprunt ATL 2011/1	5 000 DT	5 000 DT
Rémunérations sur augmentation de capital (**)		
Commissions de placement de l'augmentation du capital	85 228 DT	33 876 DT
Honoraires sur note d'opération de l'augmentation de capital	2 500 DT	-
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'augmentation de capital	5 000 DT	-

(*) Inscrites en charges reportées dont 59 415 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

(**) Inscrites en charges reportées dont 42 201 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

La convention portant organisation des élections de l'administrateur représentant les petits porteurs lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2012 telle que conclue avec la société BNA Capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux a perçu une rémunération forfaitaire de 5.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2012, une charge d'égal montant.

2.5.4.8.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.4.8.5. Contrats de location

Néant

2.5.4.8.6. Fonds gérés

En 2004, ATL a conclu avec la société SICAR INVEST, filiale de la BNA, une convention de gestion de fonds portant sur un montant total de 785 000 DT. La société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST de l'excédent de plus-value sur titres découlant de la rétrocession à ATL d'une plus value minimale dont le taux est fixé à 5,1% ainsi qu'une quote-part des produits de placements représentant 1 point du taux perçu au titre des produits de placement. L'encours au 31/12/2012 est nul.

En 2008, ATL a conclu avec la société SICAR INVEST, filiale de la BNA, une convention de gestion de fonds portant sur un montant total de 500 000 DT. La société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements. L'encours au 31/12/2012 s'élève à 418 880 DT.

En 2012, l'ATL a conclu avec la SICAR INVEST un contrat de gestion de fonds portant sur un montant de 2 000 000 DT.

Au titre de l'exercice 2012, les commissions et produits décomptés se présentent comme suit :

	Montant du Fonds	Produits nets décomptés pour 2012	Commissions décomptées pour 2012
SICAR INVEST	2 000 000		10 000
SICAR INVEST	500 000	11 751	7 794
SICAR INVEST	785 000	35 721	22 386
TOTAL		47 472	40 180

2.6. Politique de distribution de dividendes par la société ATL

	2010	2011	2012
Capital (en dinars)	17 000 000	17 000 000	25 000 000*
Nombre d'actions	17 000 000	17 000 000	25 000 000
Dividende global (en Dinars)	3 400 000	3 400 000	3 400 000**
Dividende par action (en Dinars)	0,2	0,2	0,2
% du nominal	20%	20%	20%

(*) Une augmentation de capital de la société a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2012 afin de porter le capital de 17 000 000DT à 25 000 000DT et ce, par l'incorporation de 2 000 000DT de réserves et une augmentation en numéraire de 6 000 000DT.

(**) Le montant de dividende global de 2012 a été distribué sur les 17 000 000 actions anciennes.

2.7. Marché des titres de la société ATL

Les titres de capital de l'ATL sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 28/06/2013, Il existe 9 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 15 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2011 (en Dinars)	Encours au 31/12/2012 (en Dinars)
"ATL 2008 subordonné" – 10 ans** - Taux:7%	1 000 000					
"ATL 2008 subordonné" – 10 ans** - Taux : TMM+1,5%	14 000 000	BB+	22/08/2008	22-août	15 000 000	15 000 000
"ATL 2009" - 5 ans - Taux: 5,5%	30 000 000	BBB	05/05/2009	05-mai	18 000 000	12 000 000
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux:5,25%	11 600 000					
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux : TMM+0,75%	8 400 000	BBB	25/09/2009	25-sept	20 000 000	16 000 000
"ATL 2009/3" - 5 ans - Taux: 5,125%	14 615 000					
"ATL 2009/3" - 5 ans - Taux: TMM+0,625%	15 385 000	BBB	31/12/2009	31-déc	18 000 000	12 000 000
"ATL 2010/1" - 5 ans - Taux: 5,25%	40 019 000					
"ATL 2010/1" - 5 ans - Taux: TMM + 0,75%	34 981 000	BBB	09/08/2010	09-août	60 000 000	45 000 000
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: 5,50%	25 950 000					
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1%	9 050 000	BBB	30/12/2010	30-déc	35 000 000	35 000 000
"ATL 2011" – 7 ans* - Taux: 6,25%	30 000 000	BBB	13/02/2012	13-févr	-	30 000 000
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: 6,15%	30 000 000	BBB	31/05/2012	31-mai	-	30 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: 6,8%	29 800 000					
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000	BBB	22/04/2013	22-avr	-	-
Total					166 000 000	195 000 000

* avec deux ans de franchise

** avec 5 ans de franchise

2.8. Notation de la société ATL

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **02 Août 2012** à la société Arab Tunisian Lease, ATL, les notes suivantes :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective Stable
- Note court terme : F3 (tun)
- Note nationale de dette senior : BBB(tun)
- Note nationale de dette subordonnée : BB(tun)

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings les notes nationales à court et à long terme d'ATL reposent sur la probabilité de soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank Plc (AB, notée 'A-/Stable), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB; notée 'BBB'/Négative/'F3' ; note de soutien extérieur '2').

Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 33% par ATB, elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité forte d'AB à soutenir ATL (comme l'indique sa note de viabilité 'a-'), Fitch considère que la

probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB ne soit pas un actionnaire direct et compte tenu du niveau de la participation d'ATB au capital d'ATL.

Un relèvement des notes nationales d'ATL pourrait intervenir si ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une forte dégradation des notes d'AB avait lieu. Fitch considère toutefois que ces éventualités sont peu probables dans un avenir proche.

En date du 13 Février 2013, L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL:

- Note nationale à long terme: confirmée à 'BBB(tun)'; Perspective stable
- Note nationale à court terme: confirmée à 'F3(tun)'
- Note nationale de dette senior: confirmée à 'BBB(tun)'
- Note nationale de dette subordonnée: confirmée à 'BB(tun)'

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings les notes nationales d'ATL reposent sur la probabilité limitée de soutien extérieur qu'elle est susceptible de recevoir de la part de son actionnaire ultime, établi en Jordanie, la banque Arab Bank Plc (AB, 'A-/Stable/'a-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB; 'BBB-/Négative/'b').

Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 33% par ATB, elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la forte capacité d'AB à soutenir ATL (comme l'indique sa note de viabilité 'a-'), Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB ne soit pas un actionnaire direct et compte tenu du faible niveau de la participation d'ATB au capital d'ATL.

Un relèvement des notes nationales d'ATL pourrait intervenir si ATB augmentait sensiblement sa participation au capital de la société. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une forte dégradation des notes d'AB avait lieu. Fitch considère toutefois que ces éventualités sont peu probables dans un avenir proche.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Lettre de notation

FitchRatings

LETTRE DE NOTATION

Tunis, le 02 août 2012

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue les notes nationales suivantes à **Arab Tunisian Lease (ATL)** :

- Note nationale à long terme : BBB(tun) ; Perspective Stable
- Note nationale à court terme: F3(tun)
- Note nationale de dette senior: BBB(tun)
- Note nationale de dette subordonnée: BB(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur les sites web publics de Fitch : www.fitchratings.com.tn et/ou www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous

Fitch North Africa S.A
Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens
18A, rue de Médine - 1002 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 79 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn
R.C. : B198191996 - Code TVA : 578637P/A/M/000



êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch North Africa et toute filiale de celle-ci, ainsi que leurs ayants droit.

Cordiales salutations




Ikbel Bedoui
Directeur Général
Fitch North Africa



Arab Tunisian Lease

Update

Notes	
Notes nationales	
Long terme	BBB(tun)
Court terme	F3(tun)
Risque Souverain	
IDR ^a LT en monnaie étrangère	BBB-
IDR ^a LT en monnaie locale	BBB
Note de plafond souverain	BBB
Perspective	
Note nationale à long terme	Stable
IDR ^a LT en monnaie étrangère du souverain	Négative
IDR ^a LT en monnaie locale du souverain	Négative
* IDR (Issuer Default Rating) – Note de défaut émetteur	

Données financières			
Arab Tunisian Lease			
	30 juin	31 déc	
	2012	2011	
Total Bilan (Mio USD)	247,0	257,9	
Total Bilan (Mio TND)	395,2	396,6	
Fonds propres (Mio TND)	48,2	50,0	
Résultat d'exploitation (Mio TND)	3,4	4,3	
Résultat net (Mio TND)	2,8	3,5	
Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	1,75	1,12	
Résultat d'exploitation/ Fonds propres moyens (%)	13,93	8,78	
Ratio Tier 1 (%)	11,55	11,87	
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	12,21	13,22	

Fondements des notes attribuées

Des notes basées sur l'actionariat : Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'A-/Stable), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, l'Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BBB-/Négative/ 'F3'; note de soutien extérieur '2').

Une probabilité de soutien limitée : Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 33% par ATB, qui est elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la forte capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB n'est pas un actionnaire direct, et compte tenu du faible niveau de participation d'ATB au capital d'ATL.

Une conjoncture économique difficile : Après une année de récession économique (PIB réel en recul de 1,8% en 2011) et en dépit de signes de reprise au S1 2012, l'économie tunisienne demeure fragile. Cette conjoncture économique difficile s'est répercutée sur le secteur financier (en particulier sur le secteur du *leasing*) par une baisse générale de la liquidité et une hausse des coûts de financement qui s'est prolongée au S1 2012, par une contraction de la production (-18% en 2011, mais +39% au T1 2012) et une montée importante des impayés.

Une liquidité soutenue par les banques actionnaires : ATL se finance majoritairement par l'émission d'emprunts obligataires. Face aux tensions survenues sur le marché obligataire en 2011 et au S1 2012, ATL a accru son recours au crédit à court terme. Le soutien de l'ATB permet de limiter le risque de liquidité.

Une consolidation des fonds propres : Compte tenu de la persistance de tensions sur la liquidité du marché financier, ATL prévoit de renforcer son assise financière au S2 2012/T1 2013 au travers d'une augmentation de capital de 6 Mio DT (plus prime d'émission) au terme de laquelle son ratio Tier 1 repasserait au-dessus de 12%, niveau jugé seulement acceptable.

Une qualité d'actifs détériorée : Le volume des créances non performantes a fortement augmenté en 2011 et Fitch n'attend pas de décline d'ici fin 2012 en raison de l'existence d'un stock important de crédits rééchelonnés (classés en créances performantes à fin 2011 et totalisant 10% des encours nets à fin 2011) et de la persistance d'un environnement économique difficile. Le risque de crédit résiduel pourrait s'aggraver (les créances nettes de provisions représentaient 13% des fonds propres à fin 2011).

Une rentabilité fortement dégradée : Le recul de l'activité en 2011 (-27% en production), la hausse des coûts de financement et des dotations aux provisions élevées (absorbant 61% du résultat brut d'exploitation) expliquent la chute de la rentabilité courante en 2011. Fitch estime que la rentabilité d'ATL en 2012 sera soutenue par un volume d'activité meilleur qu'en 2011 (+11% au T1 2012) mais dépendra largement du sort des créances rééchelonnées.

Perspective et éléments déterminants des notes

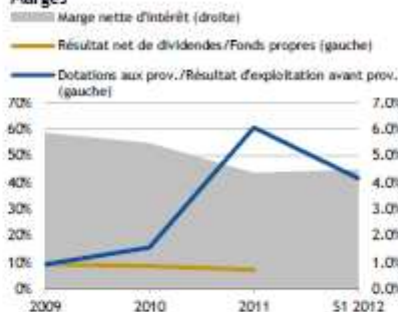
Un renforcement du contrôle d'ATB : Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une forte dégradation des notes d'AB avait lieu. Fitch considère toutefois que ces éventualités sont très peu probables dans un avenir proche.

Analystes
Sonia Trabelsi
+33 1 44 29 91 42
sonia.trabelsi@fitchratings.com

François-Xavier Marchand
+33 1 44 29 91 46
francois-xavier.marchand@fitchratings.com

Source: Arab Tunisian Lease; Fitch.

Marges



Rentabilité



Portefeuille de crédit (à fin 2011)



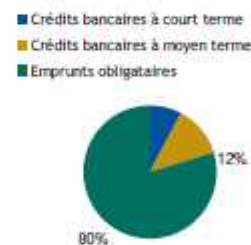
Credit



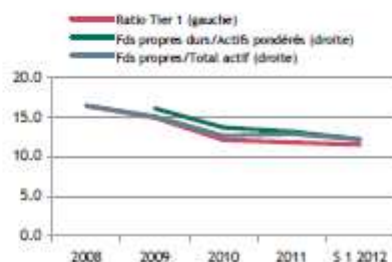
Qualité d'actifs (% des encours bruts)



Ressources (hors fonds propres) à fin juin 2012



Capital & Effet de levier



Critères applicables

Global Financial Institutions Rating Criteria (août 2012)
Finance and Leasing Companies Criteria (décembre 2011)



Arab Tunisian Lease Balance Sheet

	30 Jun 2013		31 Dec 2011		31 Dec 2010		31 Dec 2009		31 Dec 2008		
	6 Months - Interim USDm	6 Months - Interim TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets
Assets											
A. Loans											
1. Residential Mortgage Loans	0.0	0.0	0.00	0.0	0.03	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-
2. Other Mortgage Loans	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-
3. Other Consumer Retail Loans	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	223.1	373.1	94.41	253.5	91.44	343.7	89.37	209.5	91.11	219.2	94.65
6. Less: Reserves for Impaired Loans/ NPLs	13.9	22.2	5.82	19.4	5.92	13.9	3.59	14.0	4.72	14.6	6.30
7. Net Loans	219.3	350.9	88.79	234.1	86.42	329.9	85.78	255.5	86.38	204.6	88.34
8. Gross Loans	233.1	373.1	94.41	253.5	91.44	343.7	89.37	209.5	91.11	219.2	94.65
9. Memo: Impaired Loans included above	n.a.	n.a.	-	23.7	8.60	20.1	5.23	16.5	6.25	19.7	8.07
10. Memo: Loans at Fair Value included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets											
1. Loans and Advances to Banks	5.9	9.4	2.28	17.2	4.40	14.8	3.85	11.7	3.96	1.4	0.60
2. Reverse Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Trading Securities and at FV through Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Available for Sale Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Held to Maturity Securities	11.6	16.9	4.78	17.1	4.42	13.0	3.34	11.3	3.62	10.5	4.53
7. At Equity Investments in Associates	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00	n.a.	-
8. Other Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.5	0.16	5.5	1.99	5.5	2.37
9. Total Securities	11.6	16.9	4.78	17.1	4.42	14.2	3.69	17.2	5.61	16.0	6.91
10. Memo: Government Securities included Above	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
11. Memo: Total Securities Pledged	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Investments in Property	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Insurance Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Earning Assets	217.0	370.2	95.95	350.2	95.24	358.9	93.32	284.4	96.15	220.2	95.86
C. Non-Earning Assets											
1. Cash and Due from Banks	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Memo: Mandatory Reserves included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Fixed Assets	2.7	4.3	1.09	4.6	1.19	4.8	1.25	4.2	1.42	4.0	1.73
5. Goodwill	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Intangibles	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Current Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Deferred Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	7.3	11.7	2.96	13.8	3.57	20.9	5.43	7.2	2.43	5.9	2.40
11. Total Assets	217.0	365.2	100.00	368.4	100.00	384.6	100.00	295.8	100.00	231.4	100.00
Liabilities and Equity											
D. Interest-Bearing Liabilities											
1. Customer Deposits - Current	6.0	8.9	2.43	3.9	0.78	3.6	0.94	n.a.	-	n.a.	-
2. Customer Deposits - Savings	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-
3. Customer Deposits - Term	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Total Customer Deposits	6.0	8.9	2.43	3.9	0.78	3.6	0.94	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Deposits from Banks	n.a.	n.a.	-	20.1	5.20	20.3	5.28	58.5	20.11	13.8	5.87
6. Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Other Deposits and Short-term Borrowings	14.8	23.7	6.90	40.3	10.42	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	20.8	33.3	8.43	63.4	16.40	23.9	6.21	58.5	20.11	15.6	6.67
9. Senior Debt Maturing after 1 Year	166.6	261.4	77.46	234.2	63.52	262.1	68.16	151.5	51.22	146.2	63.13
10. Subordinated Borrowing	9.9	15.9	4.52	15.0	3.88	15.0	3.90	15.0	5.07	15.0	6.48
11. Other Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Total Long Term Funding	176.5	282.5	71.48	249.2	67.41	277.1	72.05	166.5	56.29	161.2	69.60
13. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Trading Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Funding	197.3	315.8	79.91	312.4	80.81	301.0	78.26	226.0	76.40	174.8	75.47
E. Non-Interest Bearing Liabilities											
1. Fair Value Portion of Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Credit Impairment Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Reserves for Pensions and Other	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Current Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Deferred Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Borrowed Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	2.5	0.85	1.5	0.65
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Other Liabilities	19.5	31.2	7.99	34.2	9.36	34.7	9.02	22.5	7.61	17.1	7.38
10. Total Liabilities	216.8	347.0	87.80	326.6	87.97	335.7	87.29	251.9	84.89	191.4	83.51
F. Hybrid Capital											
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-
G. Equity											
1. Common Equity	30.1	48.2	12.20	50.0	12.93	48.9	12.71	44.8	15.15	38.2	16.49
2. Non-controlling Interest	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Securities Revaluation Reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Total Equity	30.1	48.2	12.20	50.0	12.93	48.9	12.71	44.8	15.15	38.2	16.49
7. Total Liabilities and Equity	247.0	395.2	100.00	368.6	100.00	384.6	100.00	295.8	100.00	231.4	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	30.1	48.2	12.20	50.0	12.93	48.9	12.71	44.8	15.15	n.a.	-
9. Memo: Fitch Eligible Capital	30.1	48.2	12.20	50.0	12.93	48.9	12.71	44.8	15.15	n.a.	-

Exchange rate USD1 = TND1.60000 USD1 = TND1.49830 USD1 = TND1.43790 USD1 = TND1.31730 USD1 = TND1.30660

Arab Tunisian Lease Summary Analytics

	30 Jun 2012	31 Dec 2011	31 Dec 2010	31 Dec 2009	31 Dec 2008
	6 Months - Interim	Year End	Year End	Year End	Year End
A. Interest Ratios					
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	8.92	9.02	10.24	n.a.	n.a.
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Interest Income/ Average Earning Assets	8.77	8.79	9.88	10.43	10.87
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	5.12	5.26	5.39	5.79	6.47
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	4.47	4.34	5.47	5.85	5.77
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	3.17	2.61	4.88	5.73	5.19
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Assets	4.47	4.34	5.47	5.85	5.77
B. Other Operating Profitability Ratios					
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	7.78	6.51	0.00	2.63	4.03
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	35.56	35.50	33.52	34.21	36.29
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	1.65	1.56	1.73	1.97	2.10
4. Pre-impairment Op. Profit/ Average Equity	23.76	22.24	24.95	24.10	26.42
5. Pre-impairment Op. Profit/ Average Total Assets	2.98	2.83	3.44	3.79	3.69
6. Loans and securities impairment charges/ Pre-impairment Op. Profit	41.38	60.55	15.38	9.00	15.19
7. Operating Profit/ Average Equity	13.93	8.78	21.11	21.93	22.41
8. Operating Profit/ Average Total Assets	1.75	1.11	2.91	3.45	3.13
9. Taxes/ Pre-tax Profit	23.53	27.08	23.47	22.09	22.06
10. Pre-Impairment Operating Profit / Risk Weighted Assets	2.96	2.88	3.28	3.60	n.a.
11. Operating Profit / Risk Weighted Assets	1.73	1.14	2.78	3.28	n.a.
C. Other Profitability Ratios					
1. Net Income/ Average Total Equity	10.65	7.14	15.99	16.14	17.73
2. Net Income/ Average Total Assets	1.34	0.91	2.20	2.54	2.48
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	10.65	7.14	15.99	16.14	17.73
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	1.34	0.91	2.20	2.54	2.48
5. Net Income/ Av. Total Assets plus Av. Managed Securitized Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	1.33	0.93	2.11	2.42	n.a.
7. Fitch Comprehensive Income/ Risk Weighted Assets	1.33	0.93	2.11	2.42	n.a.
D. Capitalization					
1. Fitch Core Capital/Weighted Risks	12.21	13.22	13.73	16.15	n.a.
2. Fitch Eligible Capital/ Weighted Risks	12.21	13.22	13.73	16.15	n.a.
3. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	12.20	12.93	12.71	15.15	16.49
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	11.55	11.87	12.18	15.00	16.50
5. Total Regulatory Capital Ratio	15.35	15.84	16.30	20.41	22.98
6. Core Tier 1 Regulatory Capital Ratio	11.55	11.87	n.a.	n.a.	n.a.
7. Equity/ Total Assets	12.20	12.93	12.71	15.15	16.49
8. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	n.a.	97.14	45.33	38.81	28.30
9. Cash Dividend Paid & Declared/ Fitch Comprehensive Income	n.a.	97.14	45.33	38.81	28.30
10. Cash Dividends & Share Repurchase/Net Income	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
11. Net Income - Cash Dividends/ Total Equity	10.85	0.20	8.38	9.15	9.95
E. Loan Quality					
1. Growth of Total Assets	2.22	0.52	30.02	27.72	20.56
2. Growth of Gross Loans	5.54	2.85	27.53	22.95	18.87
3. Impaired Loans(NPLs)/ Gross Loans	n.a.	7.27	5.85	6.86	8.53
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross loans	5.95	5.49	4.02	5.19	6.66
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	n.a.	75.49	68.66	75.68	78.07
6. Impaired Loans less Reserves for Imp Loans/ Equity	n.a.	12.60	12.88	10.04	10.73
7. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	1.33	1.79	0.62	0.12	0.59
8. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	0.00	0.00	0.00	0.45	0.79
9. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed Assets	n.a.	7.27	5.85	6.86	8.53
F. Funding					
1. Loans/ Customer Deposits	3,886.46	11,783.33	9,547.22	n.a.	n.a.
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	n.a.	84.58	72.91	19.66	10.29
3. Customer Deposits/ Total Funding excl Derivatives	3.04	0.96	1.20	0.00	0.00

Arab Tunisian Lease Reference Data

	30 Jun 2012		31 Dec 2011		31 Dec 2010		31 Dec 2009		31 Dec 2008		
	6 Months - Interim USDm	6 Months - Interim TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets
A. Off-Balance Sheet Items											
1. Managed Securitizated Assets Reported Off-Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Guarantees	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Committed Credit Lines	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Contingent Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Business Volume	247.0	395.2	100.00	386.6	100.00	384.6	100.00	295.8	100.00	231.6	100.00
8. Memo: Total Weighted Risks	246.6	394.6	99.85	378.2	97.83	356.2	92.62	277.4	93.78	229.6	99.14
9. Fitch Adjustments to Weighted Risks	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Fitch Adjusted Weighted Risks	246.6	394.6	99.85	378.2	97.83	356.2	92.62	277.4	93.78	229.6	99.14
B. Average Balance Sheet											
Average Loans	227.0	363.3	91.93	351.4	90.89	306.6	79.72	244.4	82.62	203.3	87.78
Average Earning Assets	233.5	373.7	94.56	364.1	94.18	321.7	83.65	253.2	85.60	206.1	88.99
Average Assets	244.3	390.9	98.91	385.8	99.79	340.2	86.46	263.7	89.15	214.0	92.40
Average Managed Securitizated Assets (CBS)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Average Interest-Bearing Liabilities	196.3	314.1	79.48	307.9	79.64	263.5	66.51	200.4	67.75	162.2	70.03
Average Common equity	30.7	49.1	12.42	49.0	12.67	46.9	12.19	41.5	14.03	29.9	12.91
Average Equity	30.7	49.1	12.42	49.0	12.67	46.9	12.19	41.5	14.03	29.9	12.91
Average Customer Deposits	3.9	6.3	1.59	4.3	1.11	1.8	0.47	0.0	0.00	0.0	0.00
C. Maturities											
Asset Maturities:											
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans and Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Liability Maturities:											
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Covered Bonds	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 1 - 5 Year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	9.9	15.9	4.02	15.0	3.88	15.0	3.90	15.0	5.07	15.0	6.48
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
D. Equity Reconciliation											
1. Equity	30.1	48.2	12.20	50.0	12.93	48.9	12.71	44.8	15.15	38.2	16.49
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-
3. Add: Other Adjustments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
E. Fitch Eligible Capital Reconciliation											
1. Total Equity as reported (including non-controlling interests)	30.1	48.2	12.20	50.0	12.93	48.9	12.71	44.8	15.15	38.2	16.49
2. Fair value effect incl in own debt/borrowings at fv on the B/S- CC only	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
3. Non-loss-absorbing non-controlling interests	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
4. Goodwill	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
5. Other intangibles	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
6. Deferred tax assets deduction	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
7. Net asset value of insurance subsidiaries	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
8. First loss tranches of off-balance sheet securitizations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
9. Fitch Core Capital	30.1	48.2	12.20	50.0	12.93	48.9	12.71	44.8	15.15	n.a.	-
10. Eligible weighted Hybrid capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
11. Government held Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
12. Fitch Eligible Capital	30.1	48.2	12.20	50.0	12.93	48.9	12.71	44.8	15.15	n.a.	-
13. Eligible Hybrid Capital Limit	12.9	20.7	5.24	21.4	5.54	21.0	5.46	19.2	8.49	n.a.	-

Exchange Rate

USD1 = TND1.6030

USD1 = TND1.49930

USD1 = TND1.43790

USD1 = TND1.31730

USD1 = TND1.30990

Echelle de notation



DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Chapitre 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

3.1. Présentation de la société

L'ATL est un établissement de crédit créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

Il a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

3.2. Description de l'activité

3.2.1. Activité de la société au 31/12/2012

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations et des mises en force ont progressé pendant la période en passant respectivement de 12,2%, 14,3% au 31/12/2011 à 13,0% et 14,8% au 31/12/2012. Pendant cette même période, la part de marché de l'ATL en termes d'encours a resté stable (14,9%).

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2012

En MD	Ensemble du secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Approbations	1 863,7	1 449,1	1 747,8	274,8	176,6	227,6	14,7%	12,2%	13,0%
Mises en force	1 438,4	1 174,0	1 394,3	226,8	167,5	207,0	15,8%	14,3%	14,8%
Encours	1 948,5	2 161,4	2 414,9	318,9	324,8	360,8	16,4%	15,0%	14,9%

*Source : CIL

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

En MDT	2010		2011		2012		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2011/2010	2012/2011
Approbations mobilières	258,1	93,9%	171,2	96,9%	218,8	96,1%	-33,7%	27,8%
Approbations Immobilières	16,7	6,1%	5,4	3,1%	8,8	3,9%	-67,7%	63,0%
Total	274,8	100%	176,6	100%	227,6	100%	-35,7%	28,9%

Répartition sectorielle des approbations

En MD	2010		2011		2012		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2011/2010	2012/2011
Agriculture	34,5	12,6%	27,0	15,3%	22,1	9,7%	-21,7%	-18,1%
BTP	45,2	16,4%	22,8	12,9%	44,7	19,6%	-49,6%	96,1%
Industrie	21,0	7,6%	14,1	8,0%	21,4	9,4%	-32,9%	51,8%
Service	150,9	54,9%	101,6	57,5%	117,4	51,6%	-32,7%	15,6%
Tourisme	23,2	8,4%	11,1	6,3%	22,0	9,7%	-52,2%	98,2%
Total	274,8	100%	176,6	100%	227,6	100%	-35,7%	28,9%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MDT	2010		2011		2012		Evolution	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2011/2010	2012/2011
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	49,0	17,8%	29,6	16,8%	51,0	22,4%	-39,6%	72,3%
Matériel de transport léger	117,2	42,6%	85,5	48,4%	88,1	38,7%	-27,0%	3,0%
Matériel industriel	21,2	7,7%	10,5	6,0%	16,8	7,4%	-50,5%	60,0%
Matériel médical	21,1	7,7%	20,1	11,4%	14,9	6,5%	-4,7%	-25,9%
Matériel de BTP	48,1	17,5%	23,5	13,3%	42,0	18,5%	-51,1%	78,7%
Autres	1,5	0,5%	2,0	1,1%	6,0	2,6%	33,3%	200,0%
Sous-total	258,1	93,9%	171,2	96,9%	218,8	96,1%	-33,7%	27,8%
IMMOBILIER								
Immobilier	16,7	6,1%	5,4	3,1%	8,8	3,9%	-67,7%	63,0%
Sous-total	16,7	6,1%	5,4	3,1%	8,8	3,9%	-67,7%	63,0%
Total	274,8	100,0%	176,6	100,0%	227,6	100,0%	-35,7%	28,9%

- Les mises en force

Au 31/12/2012, le montant des mises en force a enregistré une évolution de 23,6% par rapport à l'année 2011, passant de 167,5MDT à 207MDT.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MD	2010		2011		2012		Evolution	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2011/2010	2012/2011
Agriculture	31,2	13,8%	26,7	15,9%	21,5	10,4%	-14,4%	-19,5%
BTP	38,3	16,9%	26,6	15,9%	36,2	17,5%	-30,5%	36,1%
Industrie	18,3	8,1%	12,2	7,3%	17,2	8,3%	-33,3%	41,0%
Service	119,9	52,9%	91,3	54,5%	114,4	55,3%	-23,9%	25,3%
Tourisme	19,1	8,4%	10,7	6,4%	17,7	8,6%	-44,0%	65,4%
Total	226,8	100%	167,5	100,0%	207,0	100,0%	-26,1%	23,6%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	2010		2011		2012		Evolution	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2011/2010	2012/2011
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	41,4	18,3%	31,1	18,6%	47,2	22,8%	-24,9%	51,8%
Matériel de transport léger	105,1	46,3%	80,5	48,1%	84,3	40,7%	-23,4%	4,7%
Matériel industriel	15,7	6,9%	9,0	5,4%	13,2	6,4%	-42,7%	46,7%
Matériel médical	14,2	6,3%	13,8	8,2%	19,1	9,2%	-2,8%	38,4%
Matériel de BTP	40,4	17,8%	26,4	15,8%	34,3	16,6%	-34,7%	29,9%
Autres	1,2	0,5%	1,0	0,6%	1,0	0,5%	-16,7%	0,0%
Sous-total	218,0	96,1%	161,8	96,6%	199,1	96,2%	-25,8%	23,1%
IMMOBILIER								
Immobilier	8,8	3,9%	5,7	3,4%	7,9	3,8%	-35,2%	38,6%
Sous-total	8,8	3,9%	5,7	3,4%	7,9	3,8%	-35,2%	38,6%
Total	226,8	100%	167,5	100%	207,0	100%	-26,1%	23,6%

- Evolution de l'encours financier

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	2010		2011		2012		Evolution 2011/2010	Evolution 2012/2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	41,0	12,9%	41,9	12,9%	41,3	11,4%	2,2%	-1,4%
BTP	49,2	15,4%	53,1	16,3%	62,3	17,3%	7,9%	17,3%
Industrie	32,7	10,3%	26,6	8,2%	29,2	8,1%	-18,7%	9,8%
Service	169,7	53,2%	180,9	55,7%	204,5	56,7%	6,6%	13,0%
Tourisme	26,3	8,2%	22,3	6,9%	23,5	6,5%	-15,2%	5,4%
Total	318,9	100%	324,8	100,0%	360,8	100%	1,9%	11,1%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	2010		2011		2012		Evolution 2011/2010	Evolution 2012/2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	59,0	18,5%	52,8	16,3%	63,7	17,7%	-10,5%	20,6%
Matériel de transport léger	133,9	42,0%	136,0	41,9%	139,1	38,6%	1,6%	2,3%
Matériel industriel	20,7	6,5%	19,4	6,0%	21,0	5,8%	-6,3%	8,2%
Matériel médical	29,9	9,4%	22,3	6,9%	43,0	11,9%	-25,4%	92,8%
Matériel de BTP	52,4	16,4%	55,0	16,9%	58,9	16,3%	5,0%	7,1%
Autres	6,7	2,1%	23,3	7,2%	16,0	4,4%	247,8%	-31,3%
Sous-total	302,6	94,9%	308,8	95,1%	341,7	94,7%	2,0%	10,7%
IMMOBILIER								
Immobilier	16,3	5,1%	16,0	4,9%	19,1	5,3%	-1,8%	19,4%
Sous-total	16,3	5,1%	16,0	4,9%	19,1	5,3%	-1,8%	19,4%
Total	318,9	100%	324,8	100,0%	360,8	100%	1,9%	11,1%

• **Evolution des engagements de la société entre 2010, 2011 et 2012**

	2012					2011					2010				
	Nombre de clients	Encours ¹	Impayés ²	Encours + Impayés	Couverture (Provisions et Agios réservés)	Nombre de clients	Encours	Impayés	Encours + Impayés	Couverture (Provisions et Agios réservés)	Nombre de clients	Encours	Impayés	Encours + Impayés	Couverture (Provisions et Agios réservés)
Classe 0	9 617	281802	-1 483	280 319	2475	9 530	260 241	1 377	261 618	43	9 024	273 826	1 248	275 074	
Classe 1	1 135	66 612	5 265	71 877	606	1 101	49 347	4 716	54 063	27	414	35 237	1 251	36 488	
Total des engagements encours (0-1)	10 752	348 414	3 782	352 196	3 081	10 631	309 588	6 093	315 681	70	9 438	309 063	2 500	311 563	0
Classe 2	182	4 039	1 131	5 170	197	293	4 863	1 197	6 060	454	307	3 515	670	4185	891
Classe 3	75	2 133	1458	3591	972	146	2066	592	2658	493	88	694	214	908	467
Classe 4	825	10 780	12 619	23 399	21 278	659	8 344	8 416	16 760	15 582	446	6 194	6 417	12 611	12 498
Total créances classées (2-3-4)	1 082	16 952	15 208	32 160	22 447	1 098	15 273	10 205	25 478	16 529	841	10 403	7 300	17 703	13 856
Provision collective					3 081					2 828					
Total	11 834	365 366*	18 990	384 356	25 528	11 729	324 861*	16 298	341 159	19 427	10 279	319 466*	9 800	329 266	13 856
Ratio des créances classées	8,37%**					7,46%**					5,38%**				
Ratio de couverture	69,80%					76,25%					78,27%				

* Compte tenu des attentes de mises en force

**Compte non tenu des engagements hors bilan

Les encours présentés dans ce tableau représentent des données du système d'information (encours financier). Les créances présentées dans les notes aux états financiers représentent des données comptables qui tiennent compte principalement du réajustement de l'encours financier du fait que l'échéance de facturation des loyers correspond au 20 du mois et que le loyer de leasing est facturé d'avance (terme à échoir).

Le rapprochement entre l'encours financier et l'encours comptable est comme suit :

	2012	2011	2010
Encours financier (+)	365 366	324 861	319 466
Réajustement de l'encours financier	12 732	12 422	12 811
Encours comptable*	378 098	337 283	332 277

*encours comptable ne tenant pas compte de la provision pour dépréciation des créances de leasing

¹ Encours + contrats en instances

² Impayés + créances assurance matériel en leasing + créances factures à établir + valeurs à l'encaissement - intérêts échus différés - avances reçues

• **Indicateurs d'activité arrêtés au 30/06/2013**

(En DT)

	Deuxième trimestre			Cumul à la fin du 2ème trimestre			Exercice 2012 ⁽¹⁾
	2013	2012	variation	2013 ⁽³⁾	2012 ⁽²⁾	variation	
Total Approbations (2)	55 804	78 464	-28,9%	120 577	130 758	-7,8%	227 614
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>49 479</i>	<i>74 974</i>	<i>-34,0%</i>	<i>111 927</i>	<i>124 142</i>	<i>-9,8%</i>	<i>218 810</i>
Agriculture	4 207	9 752	-56,9%	9 991	15 885	-37,1%	21 781
Bâtiments & travaux publics	7 922	10 279	-22,9%	19 177	19 856	-3,4%	44 532
Industrie	2 427	6 391	-62,0%	6 380	11 003	-42,0%	19 182
Service et commerce	25 892	39 173	-33,9%	58 816	63 640	-7,6%	112 667
Tourisme	9 031	9 379	-3,7%	17 563	13 758	27,7%	20 648
sous total Approbations Immobilières	6 325	3 490	81,2%	8 650	6 616	30,7%	8 804
Agriculture	0	0		0	27	-100,0%	347
Bâtiments & travaux publics	0	0	0,0%	109	268	-59,3%	137
Industrie	560	0	0,0%	710			2 220
Service et commerce	5 765	2 304	150,2%	7 354	5 135	43,2%	4 737
Tourisme	0	1 186	0,0%	477	1 186	-59,8%	1 363
Total Mises en Force (2)	53 979	55 465	-2,7%	108 322	107 289	1,0%	207 028
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>50 212</i>	<i>52 050</i>	<i>-3,5%</i>	<i>102 953</i>	<i>103 315</i>	<i>-0,4%</i>	<i>199 148</i>
Agriculture	6 689	7 322	-8,6%	10 256	12 957	-20,8%	21 105
Bâtiments & travaux publics	3 998	7 717	-48,2%	16 618	13 483	23,3%	36 271
Industrie	6 320	4 768	32,6%	8 656	7 699	12,4%	15 011
Service et commerce	22 473	24 849	-9,6%	54 817	59 823	-8,4%	110 345
Tourisme	10 732	7 394	45,1%	12 606	9 353	34,8%	16 416
sous total Mises en Force Immobilières	3 767	3 415	10,3%	5 369	3 974	35,1%	7 880
Agriculture	25	0		25	27	-7,4%	346
Bâtiments & travaux publics	109	0		109	0		
Industrie	0	0		0	0		2 158
Service et commerce	3 633	3 415	6,4%	5 235	3 947	32,6%	4 106
Tourisme	0	0					1 270
Total des engagements				404 355	360 576	12,1%	387 027
Engagements courants*				371 302	330 610	12,3%	354 932
Engagements classés				33 053	29 966	10,3%	32 095
Trésorerie nette				5 239	9 357	-44,0%	5 520 936
Ressources d'emprunts (4)				294 804	298 735	-1,3%	291 245
Capitaux propres (5)				64 798	45 590	42,1%	63 590
Revenus Bruts de leasing	56 954	46 351	22,9%	98 860	88 457	11,8%	189 570
Revenus Nets de leasing	9 493	8 503	11,6%	17 728	16 716	6,1%	34 127
Produits Nets de leasing (6)	4 932	4 973	-0,8%	9 460	9 017	4,9%	17 925
Total des charges d'exploitation	2 061	1 529	34,8%	3 489	2 927	19,2%	6 690

(1) Données non auditées

(2) Données ajustées selon rapport de nos commissaires aux comptes au 30/06/2012

(3) Le cumul à la fin du deuxième trimestre 2013 tient compte d'une actualisation des données du premier trimestre

(4) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(5) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(6) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

Faits saillants :

Les mises en force au 30/06/2013 ont évolué de 1%.

Les revenus nets du leasing et les produits nets de leasing ont enregistré respectivement une évolution de 6,1% et de 4,9%.

* Encours financiers + impayés + contrats en instance de mise en force

3.3. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

Les textes réglementaires, notamment les circulaires BCT n° 2006/19 et 2011/06, obligent les établissements de crédit à mettre en place des systèmes d'analyse, de mesure, et de surveillance des risques leur permettant de s'assurer que les risques encourus par l'établissement de crédit sont correctement évalués et maîtrisés conformément aux limites d'exposition approuvées par le Conseil d'Administration.

La circulaire BCT n° 2006/19 a délimité et défini les risques qui doivent faire l'objet d'une surveillance :

- **Le risque de crédit** : risque de défaillance d'une contrepartie.
- **Le risque de marché** : risque de perte résultant de fluctuation des prix des titres détenus par la société ou d'une variation de taux de change (risque de change).
- **Le risque global de taux d'intérêt** : risque encouru en cas de variation du taux d'intérêt.
- **Le risque de liquidité** : risque pour la société de ne pas pouvoir s'acquitter de ses engagements à l'échéance.
- **Le risque de règlement** : risque de défaillance de la contrepartie au cours du délai de dénouement de l'opération de règlement.
- **Le risque opérationnel** : risque de perte résultant de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux évènements extérieurs.

L'ATL, en tant qu'établissement financier spécialisé en leasing, est concerné par tous les risques mentionnés ci-haut sauf le risque de marché et le risque de règlement puisqu'elle ne s'adonne pas à une activité de marchés, et le risque de change sur les emprunts extérieurs est couvert par une assurance.

Le comité des risques, institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06, a déjà mis en place un système de mesure et surveillance des risques de liquidité et de taux et a proposé au conseil d'administration des limites d'exposition à ces deux types de risques.

Pour le risque de crédit, le comité a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif. Dans une seconde étape, un système de SCORING et de notation interne ainsi qu'une batterie de limites d'engagement par profil et par catégorie de clientèle seront examinés.

Pour le risque opérationnel, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

3.4. Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
- L'ATL est parmi les pionniers dans le métier du leasing, avec une expérience de près de 20 ans ; -L'ATL occupe la seconde place en matière d'encours avec une part de marché avoisinant les 15% au 31/12/2012 ; -Avec 10 agences, l'ATL se trouve bien représentée sur tout le territoire tunisien.	-Evolution des créances classées.
OPPORTUNITES	MENACES
-La reprise de l'économie tunisienne après la crise vécue devrait profiter aux sociétés de leasing et en particulier à l'ATL.	-Concurrence de plus en plus rude ce qui affecte automatiquement la marge de l'ATL -Les ressources de financement se font de plus en plus chères et rares

3.5. Dépendance de l'émetteur

- Il n'y a aucune dépendance directe de l'ATL à l'égard de ses fournisseurs.
- Note relative à l'application de la circulaire 91-24 du 17 Décembre 1991⁵

✓ **Application de l'article 1^{er} de la circulaire 91-24 :**

- Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque est supérieur ou égal à 5% des fonds propres de l'établissement est inférieur à 3 fois les fonds propres nets.

Total du risque encouru sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 5% des fonds propres nets	12 242 244 DT
3 fois les fonds propres nets	246 137 325 DT

- Le montant total du risque encouru sur les bénéficiaires dont le risque est supérieur ou égal à 15% des fonds propres de l'établissement est inférieur à 1,5 fois les fonds propres nets. En effet, aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL.

Ainsi, les dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire BCT n° 91-24 se trouvent être respectées.

✓ **Application de l'article 2 de la circulaire 91-24 :**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire sont inférieurs à 25 % des fonds propres nets de l'établissement.

Ainsi, les dispositions de l'article 2 de la circulaire BCT n° 91-24 se trouvent être respectées.

⁵ Telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 Mai 1999 et la circulaire 2001-12 du 4 Mai 2001.

✓ **Application de l'article 3 de la circulaire 91-24 :**

Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit.

Total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001	144 765 DT
1 fois les fonds propres nets	82 045 775 DT

Ainsi, les dispositions de l'article 3 de la circulaire BCT n° 91-24 se trouvent être respectées.

✓ **Application de l'article 4 de la circulaire 91-24 :**

Les fonds propres nets représentent environ 20,57% du total des actifs pondérés. **Ainsi l'article 4 est respecté.**

3.6. Litige ou arbitrage en cours ou passé

L'ATL a fait l'objet, en 2010, d'une vérification approfondie de sa situation fiscale couvrant les exercices 2006 à 2009. Les résultats de ce contrôle fiscal ont été notifiés à l'ATL qui a fourni, dans le délai réglementaire, une réponse écrite à l'administration fiscale appuyée des justificatifs nécessaires. L'arrêté de taxation d'office n'étant pas encore parvenu.

Le montant de la notification fiscale est de 2 411mD, le risque résiduel a été estimé à 1 032mD entièrement provisionné.

3.7. Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Personnel de direction	2	2	2
Cadres supérieurs	40	49	49
Cadres moyens	23	23	23
Agents de service	6	6	6
Total	71	80	80

3.8. Politique d'intéressement et de formation du personnel

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société.

En 2012, le montant dépensé pour la formation est de 20 327 DT et il est prévu un budget de formation de 40 900 DT pour 2013.

3.9. Politique d'investissement

Le comité de stratégie de l'ATL cherche toujours à consolider la position de l'ATL sur le marché en essayant de gagner de nouvelles parts de marché et ce dans le cadre d'une politique de financement responsable et réfléchi.

En 2012, l'ATL a réalisé une augmentation de son capital social passant de 17 millions de Dinars à 25 millions de dinars ce qui a permis de consolider davantage ses fonds propres qui ont retrouvé un niveau assez sécurisant avec un ratio Cook passant de 15,5% en 2011 à 21,17% au 31/12/2012.

L'augmentation de l'effectif de l'ATL est justifiée par l'ouverture de nouvelles agences dont le nombre est passé de **4** à fin 2009 à **10** à fin 2012, l'ATL compte s'implanter davantage dans le pays en programmant l'ouverture de 5 nouvelles agences au courant des années 2013, 2014 et 2015.

Après la baisse de l'activité enregistrée courant 2011, une bonne reprise a été réalisée courant 2012, les approbations ont évolué de 28,9%, les mises en force ont aussi progressé de 23,6% entraînant une évolution des encours de 11,1%.

Le produit net de leasing a atteint en 2012, 17,9 MD soit une progression de 10,2% par rapport à 2011.

Après la baisse de 2011, le résultat net a repris son ascension en 2012 enregistrant une croissance de +33,1%.

Ainsi, l'ATL compte développer durant les années avenir sa position commerciale par l'évolution de ses investissements et la sélection des bons clients leur permettant d'améliorer sensiblement ses créances classées.

3.10. Organisation de la société

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement.

Une 4ème étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

Cette organisation est complétée par une logistique : la comptabilité, l'administratif et le financier. L'ensemble étant contrôlé et suivi au niveau régularité et efficacité par un contrôle de gestion et par un audit interne.

Durant ses dix premières années d'activité, l'ATL a misé sur :

- Le développement d'un bon relationnel ;
- La bonne qualité de service ;
- La transparence ;
- L'efficacité.

Ce choix a permis à l'ATL de :

- Etre cotée à la bourse au terme de sa quatrième année d'activité ;
- Etre bien notée par Fitch Rating ;
- Accéder aux meilleures conditions du marché financier ;
- Maintenir une bonne qualité de son portefeuille client ;
- Assurer une bonne rentabilité.

Ce fort développement a engendré quelques faiblesses que la société se doit de cerner, maîtriser et corriger grâce à l'amélioration continue des méthodes de gestion.

Ainsi l'organigramme de la société a été conçu dans le sens :

- D'une meilleure responsabilisation des cadres chargés de la fonction commerciale et de la fonction recouvrement ;
- D'un regroupement des structures d'appui (administratif, comptable et financière) ;

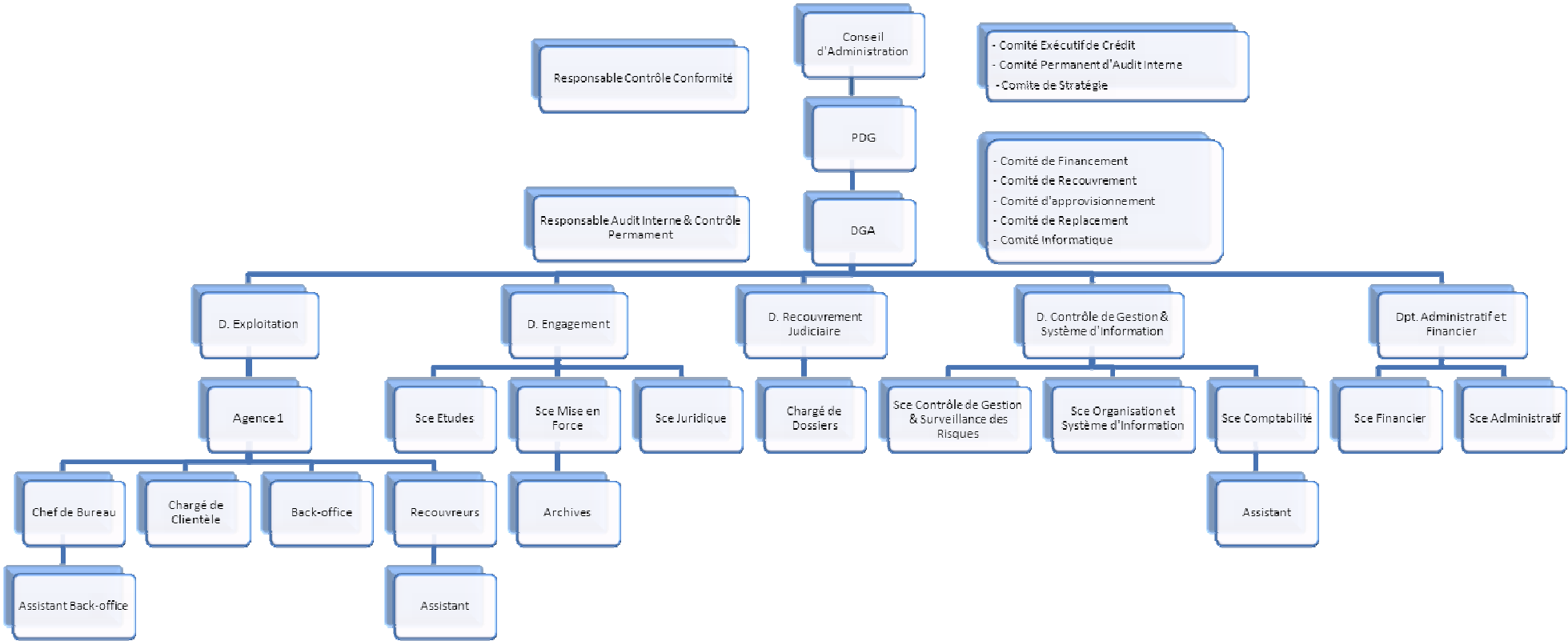
- Et d'un renforcement du contrôle interne et du suivi de l'activité.

L'organisation de l'ATL se base désormais sur la structure suivante :

- 1- La direction Exploitation, composée d'un réseau d'agence (6 actuellement) et de bureaux commerciaux (4 actuellement), est chargée de la prospection, la mise en place des dossiers de leasing et le recouvrement amiable.
- 2- La direction Engagement composée de :
 - Service Etudes ;
 - Service Juridique ;
 - Service Mise en Force.
- 3- La Direction du Recouvrement judiciaire chargée du contentieux.
- 4- La direction Contrôle de gestion et Système d'information composée de :
 - Service contrôle de gestion et surveillance des risques ;
 - Service Organisation et système d'information ;
 - Service comptabilité.
- 5- Le Département Administratif et Financier composée de:
 - Service Administratif ;
 - Service Financier.

Ci-après, l'organigramme de l'ATL :

ORGANIGRAMME GENERAL DE L'ARAB TUNISIAN LEASE



Système informatique de la société :

Au cours des exercices 2010, 2011 et 2012, l'ATL a accentué son effort d'amélioration de son système d'information.

En effet, les développements réalisés concernent les sujets suivants:

- Traitement des dossiers de recouvrement et contentieux par Workflow ;
 - Refonte total de la plateforme informatique (Virtualisation, Cluster, Téléphonie IP, MPLS) ;
 - Maintien d'un niveau de sécurité élevé par la signature d'un contrat OV avec Microsoft (Licences serveurs et Poste clients, migration automatique vers les dernières versions de Microsoft) ;
 - Expansion du réseau WAN (ouverture de nouvelles agences).
-
- Au niveau du logiciel métier dénommé « PROLEASE » développé en Tunisie par la société LAZER Software, le WorkFlow a été étendu à la partie recouvrement et contentieux du processus métier pour aboutir à une gestion de bout en bout de l'activité de traitement des dossiers recouvrement et de contentieux.
 - Toujours à l'affût des dernières technologies, l'ATL a refait sa plateforme en remplaçant les serveurs physiques par des serveurs virtuels et aussi les machines physiques des utilisateurs des agences distantes par des VM (Virtual machine), cette plateforme est gérée par Hyper-V de Microsoft. Cette nouvelle plateforme nous a permis de mettre en place la technologie de haute disponibilité (Clustering). Nous avons aussi migré toutes nos connexions Frame Relay inter agences vers la technologie MPLS qui nous a permis aussi de mettre en place la téléphonie IP.
 - Le niveau élevé de sécurité du SI de l'ATL et toujours maintenu grâce au renouvellement des licences antivirus, mise à jour du Firewall, l'application des best practices de Microsoft en terme de mise à jour des systèmes d'exploitation, des patches et des correctifs (ATL dispose d'un serveur WSUS), ainsi que les dernières versions en matières de programme Microsoft tel que Office 2010 et des système d'exploitation des serveurs Windows 2008 R2, SQL 2008, TMG, etc.
 - Le réseau étendu de l'ATL évolue par la création en 2010 et 2011 de nouvelles agences connectées au siège par une ligne MPLS hautement disponible.

En 2012, le système informatique mature et extensible a permis une meilleure coordination entre les différents intervenants.

Système de contrôle interne

En vue d'améliorer d'avantage son système d'information et de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de contrôle interne, l'ATL a mis en place les structures suivantes :

- Comité exécutif de crédit ;
- Comité permanent d'audit interne ;
- Comité de Stratégie ;
- Responsable Audit interne & Contrôle permanent ;
- Responsable Contrôle Conformité ;
- Comité de Financement ;
- Comité de Recouvrement ;
- Comité d'Approvisionnement ;
- Comité de Remplacement ;
- Comité Informatique.

Le système de contrôle permanent et périodique tel que validé par le Conseil d'Administration, permet de s'assurer :

- De la conformité des opérations aux dispositions législatives et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques et aux orientations des organes de gestion ;
- Du respect des procédures de décision, des limites de prise de risque et des normes de gestion ;

- De la qualité de l'information comptable et financière ;
- Des conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information.

Il est à signaler que l'évaluation des systèmes de gestion et de contrôle interne a relevé les points suivants :

- Les procédures en vigueur au sein de l'ATL sont actuellement formalisées dans un manuel de procédures appliqué traitant de la description des circuits de documents utilisés et des opérations réalisées par chaque intervenant.

Ce manuel est élaboré en 2008 et approuvé par le CA du 26 novembre 2008.

Toutefois, lesdites procédures ne sont plus adaptées avec la structure actuelle et au volume d'activité de la société nous citons:

- L'absence de manuel de procédure pour la direction recouvrement amiable, judiciaire et la direction des risques,
- Le processus d'approbation par le workflow n'est pas décrit au niveau du manuel de procédure.
- La société ne dispose pas d'une cellule de comptabilité analytique, lui permettant d'assurer le suivi des coûts et de la rentabilité par contrat, par client et par groupe de clients.
- Selon les dispositions de l'article 15 de la circulaire n°2006-19, les établissements de crédit doivent :
 - Disposer de plans de continuité de l'activité qui consistent en un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire, des prestations de services essentielles de l'établissement de crédit puis la reprise planifiée des activités,
 - S'assurer de la cohérence et de l'efficacité de ces plans de continuité de l'activité dans le cadre d'un plan global qui intègre les objectifs définis par l'établissement de crédit,
 - S'assurer que leur organisation et la disponibilité de leurs ressources humaines, immobilières, techniques et financières font l'objet d'une évaluation régulière au regard des risques liés à la continuité de l'activité.

L'ATL n'a pas mis en place un plan de continuité de son activité.

Toutefois, suite à la création d'un comité des risques au sein de l'ATL, ce dernier s'est engagé d'un plan d'action pour la mesure et la maîtrise des différents risques encourus entre autres le risque opérationnel et donc l'établissement d'un plan de continuité d'activité.

- Selon l'article 21 de la LOI N° 2001-65 DU 10 JUILLET 2001, RELATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, l'établissement de crédit ne peut également détenir directement ou indirectement plus de 30 % du capital d'une même entreprise.

Le seuil maximum de la participation fixé à 30% n'est pas toujours respecté chez ATL pour certaines sociétés.

Chapitre 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4.1. Patrimoine de la société au 31 décembre 2012

4.1.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles au 31 décembre 2012

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2012 une valeur nette comptable de 4 054 349 DT contre 4 493 465 DT au 31 décembre 2011. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	764 950	92 399	-	857 349	3351 922
Matériel de transport	20,0%	999 616	-	56 450	943 166	501 738	189 389	38 484	652 643	290 523
Equipements de bureau	10,0%	407 545	1 295	-	408 840	324 532	12 815	-	337 347	71 493
Matériel informatique	33,3%	497 539	15 355	-	512 893	330 925	93 807	-	424 732	88 161
Installations générales	10,0%	685 070	1 059	-	686 130	400 682	50 449	-	451 131	234 999
Immobilisations en cours	-	3 000	-	-	3 000	-	-	-	-	3 000
TOTAUX		6 816 292	17 709	56 450	6 777 551	2 322 827	438 859	38 484	2 723 202	4 054 349

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2012 une valeur nette comptable de 74 277 DT contre 69 826 DT au 31 décembre 2011. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	259 605	52 078	-	311 683	189 779	47 627	-	237 406	74 277
TOTAUX		259 605	52 078	-	311 683	189 779	47 627	-	237 406	74 277

4.1.2. Immobilisations financières

L'ATL détient un portefeuille d'investissement net des provisions corrélatives qui s'élève au 31 décembre 2012 à 18 331 339 DT. Il se détaille comme suit :

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	valeur nominale	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :				4 309 811	(500 133)	3 809 679
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	1,73%	166 055	(35 398)	130 657
- SARI	9 900	100	30,00%	1 143 756	(285 493)	858 264
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	500 000	(92 527)	407 473
- SENED SICAR	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	4 500	100	6,25%	450 000	(36 715)	413 285
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :				217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE :				15 443 195	(921 535)	14 521 660
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	154 315	-	154 315
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	1 420 000	-	1 420 000
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	1 400 000	(210 000)	1 190 000
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	2 500 000	(393 394)	2 106 606
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	4 100 000	(318 141)	3 781 859
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	3 450 000	-	3 450 000
TOTAL EN DT				19 970 250	(1 638 911)	18 331 339

4.1.3. Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Au 31 décembre 2012, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 362 448 911 DT contre un solde net de 334 143 566 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Créances sur contrats mis en force	383 457 542	341 121 968
+ Encours financiers	360 846 747	324 833 301
+ Impayés	21 661 734	16 298 335
+ Créances- assurance matériel en leasing	127 040	149 287
+ Créances- factures à établir	676 181	150 165
+ Valeurs à l'encaissement	1 871 561	1 261 894
- Intérêts échus différés	(1 725 721)	(1 571 014)
Créances sur contrats en instance de mise en force	4 519 050	12 449 260
Total brut des créances leasing	387 976 593	353 571 228
A déduire couverture		
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(20 097 190)	(15 034 473)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(3 080 521)	(2 827 764)
Produits réservés	(2 349 971)	(1 565 425)
Total net des créances leasing	362 448 911	334 143 566

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2012 la somme de 360.846.747 DT contre 324.833.301 DT au 31 décembre 2011.

Par rapport au 31 décembre 2011, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 36.013.447 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2011	787 359 316	462 526 016	324 833 301
Capital amorti des anciens contrats	-	107 255 625	(107 255 625)
Ajouts de la période	209 066 865	41 864 195	167 202 670
Investissements (Nouveaux contrats)	200 389 694	40 229 464	160 160 230
Relocations	8 677 171	1 634 731	7 042 440
Retraits de la période	(75 286 017)	(51 352 419)	(23 933 598)
Cessions à la valeur résiduelle	(32 759 816)	(30 775 967)	(1 983 849)
Cessions anticipées	(20 382 679)	(12 388 112)	(7 994 567)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(341 388)	(42 187)	(299 201)
Transferts (cessions)	(7 213 206)	(3 396 967)	(3 816 239)
Radiations	-	-	-
Relocations	(14 588 928)	(4 749 186)	(9 839 742)
Soldes au 31 décembre 2012	921 140 164	560 293 417	360 846 747

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	413 737 835	371 317 331
à recevoir dans moins d'1 an	154 606 845	144 186 735
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	246 248 678	220 092 964
à recevoir dans plus de 5 ans	12 882 312	7 037 632
- Produits financiers non acquis	(57 618 532)	(50 619 528)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	356 119 303	320 697 803
à recevoir dans moins d'1 an	127 673 022	118 895 642
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	217 022 763	195 436 167
à recevoir dans plus de 5 ans	11 423 518	6 365 994
Valeurs résiduelles (2)	410 204	541 726
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	4 317 240	3 593 772
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	360 846 747	324 833 301

4.2. Etats financiers comparés au 31 décembre 2012

4.2.1. Bilans comparés au 31 décembre 2012

En DT	Notes	Au 31 Décembre		
		2 012	2 011	2 010
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	7 282 788	17 004 567	14 856 935
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	362 448 911	334 143 566	329 867 736
Placements à long terme	8	18 635 943	17 657 364 (*)	14 613 469 (*)
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	74 277	69 826	54 835
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 054 349	4 493 465	4 714 499
Autres actifs	11	8 659 129	11 044 172 (*)	18 629 911 (*)
Total de l'actif		401 155 398	384 412 961	382 737 386
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 761 852	-	-
Emprunts et dettes rattachées	13	297 201 958	309 478 917	297 384 189
Dettes envers la clientèle	14	3 620 376	3 045 078	3 462 386
Fournisseurs et comptes rattachés	15	27 195 744	20 075 742 (*)	28 974 226 (*)
Autres passifs	16	3 177 667	2 823 185 (*)	3 988 265 (*)
Total du passif		332 957 597	335 422 922	333 809 066
CAPITAUX PROPRES				
Capital		25 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserves		38 397 106	28 397 106	24 173 089
Résultats reportés		192 934	131 215	227 474
Résultat de l'exercice		4 607 761	3 461 719	7 527 758
Total des capitaux propres	17	68 197 800	48 990 040	48 928 320
Total passif et capitaux propres		401 155 398	384 412 961	382 737 386

(*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 5)

4.2.2. Etats de résultat comparés au 31 décembre 2012

En DT	Notes	Au 31 Décembre		
		2 012	2 011	2 010
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		33 158 360	31 359 600 (*)	30 271 531 (*)
Autres produits sur opérations de leasing		968 848	1 142 015 (*)	831 207 (*)
Total des produits de leasing	18	34 127 209	32 501 614	31 102 739
Charges financières nettes	19	(16 564 648)	(16 585 922) (*)	(14 470 653) (*)
Produits des placements	20	361 977	346 102	426 474
PRODUIT NET DE LEASING		17 924 538	16 261 794	17 058 560
Autres produits d'exploitation	21	293 987	276 124	325 209
Charges de personnel	22	(3 812 506)	(3 098 447)	(2 944 805)
Autres charges d'exploitation	23	(2 331 545)	(2 115 596) (*)	(2 240 874) (*)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(545 587)	(493 359)	(417 093)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		11 528 887	10 830 517	11 780 997
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(4 300 513)	(6 268 802)	(2 303 493)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(419 874)	(305 302)	90 110
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 808 499	4 256 413	9 567 615
Autres gains ordinaires		150 691	527 670	326 105
Autres pertes ordinaires		(282 579)	(17 746) (*)	(45 124) (*)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		6 676 611	4 766 337	9 848 596
Impôt sur les bénéfices	27	(2 068 850)	(1 304 618)	(2 320 838)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 607 761	3 461 719	7 527 758
Résultat de base par action	17	0,239	0,182	0,443

(*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 5)

4.2.3. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre 2012

En DT	Notes	Au 31 Décembre		
		2012	2011	2010
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Encaissements clients de leasing		225 048 982	206 395 311	205 949 744
Décaissements fournisseurs de leasing		-208 353 570	-181 602 040	-241 821 571
Encaissements autres que leasing		259 118	335 734	378 318
Décaissements autres que leasing		-5 262 608	-4 753 021	-3 730 708
Décaissements personnel		-2 168 108	-1 838 178	-1 474 632
Intérêts payés		-15 158 349	-17 492 456	-13 325 137
Intérêts perçus		480 789	540 707	315 015
Impôts et taxes payés à l'Etat		-5 317 106	-6 816 065	-7 248 598
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		-10 470 852	-5 230 009	-60 957 569
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres		-80 181	-235 324	-486 401
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		18 000	25 800	92 680
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-2 000 000	-4 025 000	-5 067 650
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		300 000	849 617	1 967 052
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 762 181	-3 384 908	-3 494 318
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Encaissement suite à l'émission d'actions		18 000 000		
Dividendes et autres distributions		-3 613 992	-3 613 992	-3 589 991
Encaissements provenant des emprunts		211 190 000	202 810 000	260 500 000
Remboursement des emprunts		-224 826 607	-188 433 460	-189 259 504
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		749 401	10 762 549	67 650 505
Variation de trésorerie		-11 483 632	2 147 632	3 198 618
Trésorerie au début de l'exercice		17 004 567	14 856 935	11 658 317
Trésorerie à la clôture de la période	28	5 520 937	17 004 567	14 856 935

4.2.4. Tableau des engagements hors bilan au 31 décembre 2012

En DT	Au 31 Décembre		
	2012	2011	2010
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	0
<i>Total en DT</i>	-	-	0
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	20 258 255	29 304 972	22 023 870
- Autres Engagements donnés	-	-	-
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	20 000 000	20 000 000	5 000 000
<i>Total en DT</i>	40 258 255	49 304 972	27 023 870
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	9 610 580	7 372 231	7 453 638
- Dépôts affectés	-	-	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	57 618 532	50 619 529	50 109 477
<i>Total en DT</i>	67 229 112	57 991 759	57 563 115
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Crédits consentis non encore versés	4 519 050	12 449 260	12 815 470
- Opérations de portage	217 244	502 544	934 110
<i>Total en DT</i>	4 736 294	12 951 804	13 749 580

4.2.5. Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2012, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
MEZNI JALILA	303 187	303 187	1,21%
EL MATERI TAHAR	289 457	289 457	1,16%
JAIEZ MOUNIR	270 334	270 334	1,08%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
CURAT	248 415	248 415	0,99%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 137 127	7 137 127	28,55%
Total général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année ;
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés ;
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants ;
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) seront fournies au niveau des notes aux états financiers ;
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 à l'exception des reclassements de certains postes de bilan et de l'état de résultat détaillés dans la note 5 ci-après.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2) ;
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- Des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits) ;
- De la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3) ; et
- De la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4)

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la

BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres

cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2012, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 23,7% et ce en passant de 167,3 MDT à 207 MDT.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 10,22% en passant de 16.261.794 DT en 2011 à 17.924.538 DT en 2012 et ce par l'effet conjugué de l'évolution des produits de leasing de 5% et la baisse des charges financières nettes de 0,13%.

4-3. Le dénouement de l'opération de vérification fiscale approfondie subie par l'ATL en 2010 et couvrant les exercices 2006 à 2009, qui a donné lieu à une reprise de la provision pour risque fiscal constituée, à cet effet, depuis 2010 et devenue sans objet, à hauteur de 1.078.700 DT.

4-4. La clôture, en date du 26 décembre 2012 de l'opération d'augmentation de capital de la société par l'émission de 2.000.000 actions nouvelles attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et de 6.000.000 actions de numéraire de valeur nominale égale à 1 DT émises au prix de 3 DT et libérées totalement à la souscription. Décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 juin 2012, cette opération a eu pour effet de porter le capital de l'ATL à 25.000.000 DT divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale 1 DT chacune.

4-5. L'augmentation du bénéfice net de 33,11% en passant de 3.461.719 DT en 2011 à 4.607.761 DT en 2012.

Note 5. Reclassements au niveau de certains postes des états financiers

5-1. Par rapport au 31 décembre 2011, le bilan au 31 décembre 2012 traduit un changement de méthodes de présentation des actifs qui figurent, désormais, pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

En conséquence, le bilan publié au 31 décembre 2011 a été retraité, en pro-forma, pour les besoins de comparaison.

5-2. Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2012, les acomptes provisionnels payés, les retenues à la source opérées par les tiers et les excédents d'impôt reportés figuraient parmi les autres actifs tandis que l'impôt sur les sociétés dû figurait parmi les autres passifs.

En raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant la compensation des actifs et des passifs d'impôt exigibles, qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS, le solde net est présenté, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2012, selon le cas, soit parmi les autres actifs soit parmi les autres passifs.

A des fins comparatives, le bilan publié au 31 décembre 2011 a été retraité, en pro-forma.

5-3. Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la société et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte de certains reclassements.

A des fins comparatives, le bilan et l'état de résultat publiés au 31 décembre 2011 ont été retraités, en pro-forma.

Les reclassements opérés sont récapitulés dans le tableau suivant :

Libellé	Ancien poste	Nouveau poste	31 décembre 2011
<i>Au niveau du bilan</i>			
Impôt sur les sociétés dû au 31/12/2011	Autres passifs	Autres actifs	(1 304 618)
Produits à recevoir sur fonds gérés	Autres actifs	Placements à long terme	573 338
Comptes d'attente débiteurs au 31/12/2011	Autres passifs	Autres actifs	6 457
Intérêts courus sur portage financement	Autres actifs	Placements à long terme	124 157
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage	Autres actifs	Placements à long terme	(91 344)
<i>Au niveau de l'état de résultat</i>			
Résorptions des frais d'émission des emprunts	Dotations aux amortissements des immobilisations propres	Charges financières nettes	376 704
Variation des marges financières réservées	Variation des produits réservés	Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	647 789
Intérêts de retard	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	(549 652)
Variation des intérêts de retard réservés	Variation des intérêts de retard réservés	Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	6 828
Récupération de frais de dossiers	Revenus de leasing	Autres produits sur opérations de leasing	(280 109)
Récupération de frais de rejet	Revenus de leasing	Autres produits sur opérations de leasing	(186 127)
Produits locatifs des contrats de location simple	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(114 241)
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	Revenus de leasing	Autres produits sur opérations de leasing	(675 778)
Intérêts sur prêts au personnel	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(124 012)
Autres produits financiers (escomptes)	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Charges financières nettes	(11 925)
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	Autres charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(24 453)
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	Autres charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(13 418)

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.282.788 DT au 31 décembre 2012 contre 17.004.567 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Banques	7 266 321	16 989 600
Caisses	16 467	14 967
Total	7 282 788	17 004 567

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2012, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 362.448.911 DT contre un solde net de 334.143.566 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Créances sur contrats mis en force	383 457 542	341 121 968
+ Encours financiers	7.1 360 846 747	324 833 301
+ Impayés	21 661 734	16 298 335
+ Créances- assurance matériel en leasing	127 040	149 287
+ Créances- factures à établir	676 181	150 165
+ Valeurs à l'encaissement	1 871 561	1 261 894
- Intérêts échus différés	(1 725 721)	(1 571 014)
Créances sur contrats en instance de mise en force	4 519 050	12 449 260
Total brut des créances leasing	387 976 593	353 571 228
A déduire couverture		
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(20 097 190)	(15 034 473)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(3 080 521)	(2 827 764)
Produits réservés	(2 349 971)	(1 565 425)
Total net des créances leasing	7.2 362 448 911	334 143 566

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2012 la somme de 360.846.747 DT contre 324.833.301 DT au 31 décembre 2011.

Par rapport au 31 décembre 2011, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 36.013.447 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2011	787 359 316	462 526 016	324 833 301
Capital amorti des anciens contrats	-	107 255 625	(107 255 625)
Ajouts de la période	209 066 865	41 864 195	167 202 670
Investissements (Nouveaux contrats)	200 389 694	40 229 464	160 160 230
Relocations	8 677 171	1 634 731	7 042 440
Retraits de la période	(75 286 017)	(51 352 419)	(23 933 598)
Cessions à la valeur résiduelle	(32 759 816)	(30 775 967)	(1 983 849)
Cessions anticipées	(20 382 679)	(12 388 112)	(7 994 567)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(341 388)	(42 187)	(299 201)
Transferts (cessions)	(7 213 206)	(3 396 967)	(3 816 239)
Radiations	-	-	-
Relocations	(14 588 928)	(4 749 186)	(9 839 742)
Soldes au 31 décembre 2012	921 140 164	560 293 417	360 846 747

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	413 737 835	371 317 331
à recevoir dans moins d'1 an	154 606 845	144 186 735
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	246 248 678	220 092 964
à recevoir dans plus de 5 ans	12 882 312	7 037 632
- Produits financiers non acquis	(57 618 532)	(50 619 528)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	356 119 303	320 697 803
à recevoir dans moins d'1 an	127 673 022	118 895 642
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	217 022 763	195 436 167
à recevoir dans plus de 5 ans	11 423 518	6 365 994
Valeurs résiduelles (2)	410 204	541 726
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	4 317 240	3 593 772
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	360 846 747	324 833 301

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	277 606 360	66 288 728	4 039 117	2 132 635	10 779 907	360 846 747	19 257 630
Impayés	1 530 068	4 988 226	940 501	1 403 492	12 799 447	21 661 734	562 421
Créances- assurance matériel en leasing	120 039	1 355	856	-	4 790	127 040	-
Créances- factures à établir	658 016	15 790	-	1 149	1 226	676 181	124 033
Valeurs à l'encaissement	951 504	629 031	210 750	62 868	17 408	1 871 561	48 016
Intérêts échus différés	(1 331 192)	(322 769)	(21 750)	(8 641)	(41 368)	(1 725 721)	(81 386)
Contrats en instance de mise en force	4 196 370	322 681	-	-	-	4 519 050	-
CREANCES LEASING	283 731 165	71 923 042	5 169 474	3 591 503	23 561 409	387 976 593	19 910 714
Avances reçues (*)	(3 411 695)	(45 915)	-	-	(162 766)	(3 620 376)	(342 465)
ENCOURS GLOBAL	280 319 470	71 877 127	5 169 474	3 591 503	23 398 643	384 356 217	19 568 249
ENGAGEMENTS HORS BILAN	16 698 485	3 559 770	-	-	-	20 258 255	162 500
TOTAL ENGAGEMENTS	297 017 955	75 436 897	5 169 474	3 591 503	23 398 643	404 614 472	19 730 749
Produits réservés	-	-	(134 224)	(259 530)	(1 956 216)	(2 349 971)	(133 240)
Provisions à base individuelle	-	-	(63 134)	(712 744)	(19 321 312)	(20 097 190)	(686 958)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(197 358)	(972 274)	(21 277 528)	(22 447 161)	(820 197)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
ENGAGEMENTS NETS	294 543 659	74 830 672	4 972 115	2 619 229	2 121 115	379 086 790	
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)			1,34%	0,93%	6,09%		
				8,37%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			3,82%	27,07%	90,93%		
				69,80%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 31 décembre 2012 à 18.635.943 DT contre 17.657.364 DT au 31 décembre 2011. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2012	2011
Portefeuille investissement (1)	8.1	19 970 250	18 270 250
Participations directes		4 309 811	4 309 811
Participations en portage		217 244	467 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		15 443 195	13 493 195
Créances rattachées (2)		395 948	697 495
Intérêts courus sur portage financement		91 344	124 157
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	8.1	304 604	573 338
Total brut (1) + (2)		20 366 199	18 967 745
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(500 133)	(346 508)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(921 535)	(655 285)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		18 635 943	17 657 364

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2012 à 18.331.339 DT. Il se détaille comme suit :

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	valeur nominale	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :				4 309 811	(500 133)	3 809 679
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	1,73%	166 055	(35 398)	130 657
- SARI	9 900	100	30,00%	1 143 756	(285 493)	858 264
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	500 000	(92 527)	407 473
- SENED SICAR	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	4 500	100	6,25%	450 000	(36 715)	413 285
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :				217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)				15 443 195	(921 535)	14 521 660
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	154 315	-	154 315
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	1 420 000	-	1 420 000
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	1 400 000	(210 000)	1 190 000
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	2 500 000	(393 394)	2 106 606
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	4 100 000	(318 141)	3 781 859
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	3 450 000	-	3 450 000
TOTAL EN DT				19 970 250	(1 638 911)	18 331 339

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2012, la somme de 15.747.799 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 31/12/2012
	Année de libération: FG 1 2003	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 1 2003	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque										
Participations en rétrocession	-	262 720	-	154 315	832 770	1 300 000	500 000	3 021 900	460 000	6 531 705
Autres participations ciblées	-	-	-	-	-	-	1 369 050	-	-	1 369 050
Placements	-	53 711	1 999 504	-	639 687	109 911	715 331	1 112 502	3 065 622	7 696 268
Débiteurs divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts, retenus à la source	(1 858)									(1 858)
Disponibilités en Banques	37 580	114 200	475	-	74	51	105	110	41	152 635
Total des emplois	35 721	430 631	1 999 979	154 315	1 472 532	1 409 961	2 584 485	4 134 512	3 525 663	15 747 799
Ressources des fonds à capital risque										
Dotations remboursables	-	418 880	2 000 000	154 315	1 420 000	1 400 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000	15 443 195 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- (b)
Excédent de l'exercice	35 721	11 751	(21)	-	52 532	9 961	84 485	34 512	75 663	304 604 (c)
Créditeurs divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des ressources	35 721	430 631	1 999 979	154 315	1 472 532	1 409 961	2 584 485	4 134 512	3 525 663	15 747 799

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisés, par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	35 721	7 389	-	-	36 715	9 629	47 175	-	-	136 629
+ Produits nets des placements	-	4 393	-	-	15 820	335	37 489	34 567	75 732	168 335
+ Dividendes	-	4 393	-	-	9 782	335	36 695	39 131	97 121	187 456
+ Plus-values de cession	-	-	-	-	6 038	-	795	-	-	6 832
- Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	(4 564)	(21 389)	(25 953)
- Moins-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Services bancaires & assimilés	-	(32)	(21)	-	(2)	(2)	(179)	(55)	(69)	(360)
Excédent de l'exercice	35 721	11 751	(21)	-	52 532	9 961	84 485	34 512	75 663	304 604

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2012 une valeur nette comptable de 74.277 DT contre 69.826 DT au 31 décembre 2011. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	259 605	52 078	-	311 683	189 779	47 627	-	237 406	74 277
TOTAUX		259 605	52 078	-	311 683	189 779	47 627	-	237 406	74 277

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 une valeur nette comptable de 4.054.349 DT contre 4.493.465 DT au 31 décembre 2011. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	764 950	92 399	-	857 349	3351 922
Matériel de transport	20,0%	999 616	-	56 450	943 166	501 738	189 389	38 484	652 643	290 523
Equipements de bureau	10,0%	407 545	1 295	-	408 840	324 532	12 815	-	337 347	71 493
Matériel informatique	33,3%	497 539	15 355	-	512 893	330 925	93 807	-	424 732	88 161
Installations générales	10,0%	685 070	1 059	-	686 130	400 682	50 449	-	451 131	234 999
Immobilisations en cours	-	3 000	-	-	3 000	-	-	-	-	3 000
TOTAUX		6 816 292	17 709	56 450	6 777 551	2 322 827	438 859	38 484	2 723 202	4 054 349

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 la somme de 8.659.129 DT contre 11.044.172 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Instrument de couverture	3 474 664	4 031 090
Prêts et avances au personnel	876 991	575 195
- Échéances à plus d'un an sur prêts	768 297	462 882
- Échéances à moins d'un an sur prêts	109 123	112 469
- Avances et acomptes	4 426	4 270
- Moins : provisions	(4 854)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898
Charges reportées	832 546	694 565
- Frais d'émission des emprunts	11.1 714 342	694 565
- Frais d'augmentation de capital	11.2 118 204	-
Etat, impôts et taxes (actif) :	1 118 601	3 800 274
- Report d'impôt sur les sociétés	16.1 -	766 316
- Report de TVA	1 107 349	3 019 832
- Avance TFP	-	-
- Retenues à la source	47 130	26 046
- Moins : provisions	(35 878)	(11 921)
Autres débiteurs :	2 248 097	1 827 506
- Avances aux fournisseurs	1 468 255	1 827 234
- Fonds de Péréquation des Changes	779 843	-
- Autres débiteurs divers	162 761	131 635
- Moins : provisions	(162 761)	(131 363)
Comptes de régularisation actifs :	70 331	77 645
- Produits à recevoir	46 129	50 617
- Charges constatées d'avance	23 942	20 571
- Compte d'attente à régulariser	260	6 457
Total	8 659 129	11 044 172

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2012, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2006/1	197 000	-	-	197 000	181 864	11 466	-	193 330	3 670
Frais d'émission des obligations ATL 2007/1	181 000	-	-	181 000	171 035	9 965	-	181 000	-
Frais d'émission des obligations ATL 2008/1	176 000	-	-	176 000	154 401	16 327	-	170 728	5 272
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	51 144	15 151	-	66 295	55 330
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	-	172 603	126 292	26 985	-	153 278	19 325
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	58 061	23 178	-	81 240	45 892
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	102 983	32 956	-	135 939	36 545
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	193 083	99 020	-	292 103	135 723
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	45 665	39 101	-	84 765	118 658
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	-	185 457	-	185 457	-	32 734	-	32 734	152 724
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	-	175 503	-	175 503	-	34 299	-	34 299	141 204
TOTAUX	1 779 094	360 960	-	2 140 054	1 084 529	341 182	-	1 425 711	714 342

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à 341.182 DT et figure parmi les charges financières.

11.2. Frais d'augmentation du capital :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
- Frais engagés (valeur brute)	177 306	-
- Moins : résorptions	(59 102)	-
Valeur nette comptable	118 204	-

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 décembre 2012 la somme de 1.761.852 DT contre une somme nulle au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Banques, découverts	1 761 852	-
Total	1 761 852	-

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 297.201.958 DT au 31 décembre 2012 contre 309.478.917 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	291 245 027	305 434 577
Emprunts obligataires	207 000 000	203 810 000
Emprunts bancaires	68 443 271	73 500 000
Emprunts extérieurs	15 801 756	23 124 577
Billets de trésorerie	-	5 000 000
+ Intérêts postcomptés courus (2)	5 904 577	3 972 765
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 108 509	3 389 687
Intérêts courus sur emprunts bancaires	706 705	446 748
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	89 363	136 331
- Intérêts précomptés non courus (3)	-	(11 957)
Intérêts sur billets de trésorerie	-	(11 957)
+ Contributions à payer au F.P.C (4)	52 354	83 531
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	297 201 958	309 478 917

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

L'analyse des emprunts, par maturité et par nature, se présente, au 31 décembre 2012, comme suit :

	Au 31 Décembre 2012						Au 31 Décembre 2011	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Total Général
Dettes représentées par un titre								
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>								
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	4 988 043
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	38 256 800	81 130 600	12 000 000	131 387 400	4 221 905	135 609 305	116 608 789
Emprunts obligataires à taux variable	-	17 743 200	42 869 400	-	60 612 600	512 317	61 124 917	75 220 227
Dettes subordonnées								
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	-	11 200 000	2 800 000	14 000 000	354 411	14 354 411	14 353 443
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	800 000	200 000	1 000 000	19 876	1 019 876	1 017 229
Autres fonds empruntés								
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>								
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	8 988 488	6 813 268	-	15 801 756	141 717	15 943 473	23 344 439
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>								
<i>Certificats de leasing</i>								
AL BARAKA BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	225 936	25 225 936	13 116 819
ZITOUNA BANK	3 000 000	-	-	-	3 000 000	24 500	3 024 500	22 163 292
<i>Crédits directs</i>								
ATB	-	2 000 000	5 000 000	-	7 000 000	202 868	7 202 868	9 000 000
BNA	5 500 000	1 500 000	5 500 000	-	12 500 000	70 725	12 570 725	9 574 670
CITI BANK	20 000 000	-	-	-	20 000 000	173 000	20 173 000	20 091 967
<i>Autres concours</i>								
AL BARAKA BANK	-	232 761	710 511	-	943 272	9 676	952 948	-
Total	53 500 000	68 721 249	154 023 779	15 000 000	291 245 028	5 956 931	297 201 959	309 478 917

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.620.376 DT au 31 décembre 2012 contre 3.045.078 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Avances et acomptes reçus des clients	3 620 376	3 045 078
Dépôt et cautionnement reçus	-	-
Total	3 620 376	3 045 078

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 27.195.744 DT au 31 décembre 2012 contre 20.075.742 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Fournisseurs de biens (1)	26 485 947	19 333 625
Fournisseurs, factures parvenues	5 167 933	5 752 583
Fournisseurs, factures non parvenues	1 078 389	598 490
Effets à payer	20 239 625	12 982 553
Autres fournisseurs (2)	709 797	742 117
Compagnies d'assurance	438 658	531 425
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561
Divers fournisseurs	247 578	187 131
Total général (1) + (2)	27 195 744	20 075 742

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 3.177.667 DT au 31 décembre 2012 contre 2.823.185 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Provisions pour risques et charges :	88 963	1 171 616
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	1 171 616
- Provision pour affaires en contentieux	-	-
Etat impôts et taxes :	1 368 540	338 540
- Impôt sur les sociétés à payer	16.1 930 053	-
- Autres impôts et taxes	438 487	338 540
Personnel :	823 424	609 904
- Bonus et primes de bilan à payer	701 680	512 373
- Congés à payer	121 744	97 531
Créditeurs divers	2 194	1 178
- Actionnaires, dividendes à payer	11	11
- Autres créditeurs divers	2 184	1 168
Organismes de sécurité sociale	190 183	147 312
Autres charges à payer	652 170	523 632
Comptes de régularisation passifs :	52 192	31 002
- Produits constatés d'avance	19 873	18 926
- Comptes d'attente à régulariser	32 320	12 075
Total	3 177 667	2 823 185

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 27)	2 068 850	1 304 618
- Acomptes provisionnels	(1 135 924)	(2 060 793)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(2 874)	(10 141)
Dettes (report) d'impôt exigible	930 053	(766 316)

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Capital social	25 000 000	17 000 000
Prime d'émission	17 000 000	5 000 000
Réserve légale	(A) 1 700 000	1 700 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	18 364 632	16 364 632
Fonds pour risque généraux	200 000	4 200 000
Réserves pour fonds social	(B) 1 132 474	1 132 474
Résultats reportés	192 934	131 215
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>63 590 040</i>	<i>45 528 320</i>
Résultat net de l'exercice (1)	4 607 761	3 461 719
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 68 197 800	48 990 040
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	19 250 000	19 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C) 0,239	0,182

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2010	17 000 000	5 000 000	1 651 538	12 339 632	4 200 000	981 919	227 474	7 527 758	48 928 320
Affectation du résultat de l'exercice 2010			48 462	4 025 000		150 555	(96 259)	(4 127 758)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net de l'exercice 2011								3 461 719	3 461 719
Soldes au 31 décembre 2011	17 000 000	5 000 000	1 700 000	16 364 632	4 200 000	1 132 474	131 215	3 461 719	48 990 040
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(2 000 000)		2 000 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2011				2 000 000			(1 938 281)	(61 719)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 400 000)	(3 400 000)
Augmentation de capital décidée par l'A.G.E du 30 juin 2012	8 000 000	12 000 000			(2 000 000)				18 000 000
Résultat net de l'exercice 2012								4 607 761	4 607 761
Soldes au 31 décembre 2012	25 000 000	17 000 000	1 700 000	18 364 632	200 000	1 132 474	192 934	4 607 761	68 197 800

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2012	2011
Intérêts et revenus assimilés (1)		33 158 360	31 359 600
Marges financières nettes de leasing	(A)	33 075 318	31 423 178
Préloyers	(B)	71 165	41 387
Intérêts de retard		796 423	549 652
Variation des produits réservés		(784 546)	(654 617)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		968 848	1 142 015
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		496 531	675 778
Récupération de frais de dossiers		284 274	280 109
Récupération de frais de rejet		180 678	186 127
Récupération de frais de télégramme		7 365	-
Total (1)+(2)		34 127 209	32 501 614
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		333 688 789	318 263 660
. A la fin de la période		361 048 558	333 688 789
. Moyenne	(C)	347 368 673	325 976 224
- Produits de la période	(D)=(A)+(B)	33 146 483	31 464 565
- Taux moyen	(D)/(C)	9,54%	9,65%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2012	2011
Charges financières des emprunts (1)		16 588 295	16 702 617
Intérêts sur emprunts obligataires	(A)	12 248 818	12 121 193
Intérêts sur crédits bancaires		1 694 935	1 133 801
Intérêts sur emprunts extérieurs		662 609	939 612
Contributions au Fonds de Péréquation des Changes		494 737	694 398
Intérêts sur certificats de leasing		987 212	1 275 266
Intérêts sur billets de trésorerie		156 244	126 643
Commissions sur émission d'emprunts		2 558	35 000
Résorptions des frais d'émission des emprunts		341 182	376 704
Autres charges financières nettes (2)		(23 647)	(116 695)
Intérêts sur comptes courants		(3 335)	(106 190)
Autres produits financiers		(20 313)	(10 505)
Relation de couverture (3)		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(556 427)	(1 088 333)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		556 427	1 088 333
Total (1)+(2)+(3)		16 564 648	16 585 922
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		305 434 577	292 140 006
. A la fin de la période		291 245 028	305 434 577
. Moyenne	(B)	298 339 803	298 787 292
- Taux moyen	(A)/(B)	5,56%	5,59%

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Revenus des placements à court terme (1)	8 722	-
Revenus des pensions à terme	8 722	-
Revenus des placements à long terme (2)	353 255	346 102
Dividendes	12 000	14 000
Intérêts sur portages directs	2 479	19 140
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	304 604	301 303
Jetons de présence	17 000	11 250
Revenus de placements liés à une modification comptable	17 172	409
Total (1) + (2)	361 977	346 102

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Produits locatifs des contrats de location simple	120 498	114 241
Intérêts sur prêts au personnel	26 869	124 012
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	30 112	24 453
Ristournes sur contrats d'assurance	111 906	-
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	4 601	13 418
Total	293 987	276 124

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Avantages à court terme (1)	3 418 809	2 653 523
Salaires et compléments de salaires	2 184 583	1 950 820
Bonus et prime de bilan	732 277	287 973
Autres charges de personnel	265 006	241 459
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	224 704	162 290
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	12 239	10 980
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	393 697	444 924
Cotisations patronales au régime de retraite de base	180 889	201 600
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	50 547	43 919
Primes d'assurance-Complément retraite	133 620	165 335
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	28 640	34 070
Total (1) + (2)	3 812 506	3 098 447

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Honoraires et autres rémunérations	495 541	501 503
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	326 977	251 396
Impôts et taxes	303 689	346 101
Publicité, publications et relations publiques	82 535	73 449
Frais postaux et de télécommunication	277 883	177 649
Services bancaires et assimilés	500 583	433 187
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	76 375	76 856
Cotisations APB	26 470	16 411
Loyers et charges locatives	25 970	28 020
Frais de gestion des valeurs mobilières	53 311	54 183
Autres charges d'exploitation	162 211	156 841
Total	2 331 545	2 115 596

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	47 627	38 454
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	438 859	454 905
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	59 102	-
Total	545 587	493 359

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Coût du risque (1)	5 315 474	6 309 538
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	10 220 612	10 950 033
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 905 138)	(4 638 894)
+ Pertes sur créances radiées	-	1 275 583
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 277 184)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-
- Récupération de créances passées en pertes	-	-
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	67 693	(30 134)
+ Dotations	69 363	-
- Reprises	(1 670)	(30 134)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	(1 082 653)	(10 602)
+ Dotations	-	-
- Reprises	(1 082 653)	(10 602)
Total (1) + (2) + (3)	4 300 513	6 268 802

Note 26. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
+ Dotations	419 874	489 057
- Reprises	-	(183 755)
Total	419 874	305 302

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Résultat net de l'exercice	4 607 761	3 461 719
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	2 068 850	1 304 618
- Jetons de présence et rémunérations assimilées	282 500	267 501
- Pénalités fiscales et sociales	310 422	-
- Provisions pour congés à payer de l'exercice N	-	97 531
- Provisions pour risques et pour dépréciation d'autres actifs	69 363	117 040
- Dotations aux provisions sur titres non cotés	337 787	489 057
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	10 220 612	10 832 993
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	15 959	24 637
- Autres charges non déductibles	138 534	183 785
A déduire		
- Provisions pour congés à payer de l'exercice N-1	(97 531)	(78 257)
- Reprises sur provisions pour risques	(1 084 323)	(40 736)
- Reprises d'impôt sur les sociétés sur exercices antérieurs	(76 686)	-
- Dividendes	(161 636)	(99 415)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	16 631 613	16 560 473
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(10 220 612)	(10 832 993)
<u>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</u>	6 411 001	5 727 479
Déduction pour réinvestissements exonérés	(500 000)	(2 000 000)
Résultat fiscal	5 911 001	3 727 479
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	2 068 850	1 304 618

Note 28. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2012, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2012	2011
+ Avoirs en banques	7 266 321	16 989 600
- Découverts bancaires	(1 761 852)	-
+ Avoirs en caisse	16 467	14 967
Total	5 520 937	17 004 567

Note 29. Transactions avec les parties liées :**29.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2012 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2012. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des

prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	P.D.G		D.G.A		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme (1)	346 368	145 985	249 328	97 240	-	-
Rémunération fixe	126 610	-	97 448	-	-	-
Rémunération variable (*)	204 379	145 985	116 362	91 162	-	-
Avantages en nature	8 849	-	5 723	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	3 322	6 078	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	6 530	-	26 473	-	-	-
Jetons de présence (2)	15 000	15 000	-	-	255 000	255 000
Total 2012 [(1) +(2)]	361 368	160 985	249 328	97 240	255 000	255 000

(*) Dont reliquat sur prime du bilan 2011 inscrit en charges de 2012.

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G.A
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	16 401
Régime national complémentaire	-	10 704
Régime d'assurance complément retraite	13 990	9 268
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	3 935
Total 2012	13 990	40 308

29.2. Transactions avec les autres parties liées :

29.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 43,24%)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 33,07%)
SANADETT SICAV (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 10,86%)
S.I.C.A.R	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L
INVEST	(% d'intérêt de la B.N.A : 41,60%)
B.N.A	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L
CAPITAUX	(% d'intérêt de la B.N.A : 98,02%)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'AFC et le dépositaire est l'ATB.

29.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2011/1 ^(*)	-	-	-	-	(75 000)	(75 000)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2012/1 ^(*)	-	-	-	-	(75 000)	(75 000)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2011/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2012/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'emprunt ATL 2011/1 ^(*)	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commissions de placement de l'augmentation du capital ^(**)	-	-	-	-	(85 228)	(33 876)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'augmentation de capital ^(**)	-	-	-	-	(2 500)	-	-	-
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'augmentation de capital ^(**)	-	-	-	-	(5 000)	-	-	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	-	-	-	-	(2 500)	-	-
Honoraires sur organisation de l'élection d'un administrateur représentant les petits porteurs	-	-	-	-	-	(5 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(203 840)	(24 157)	-	-	-	-
Commissions de mise en place de billets de trésorerie	-	-	(1 883)	-	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	(28 233)	-	-	-	(128 010)	-
Commissions sur opérations bancaires	(21 287)	(4 620)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(55 642)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	-	48 595	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 106 147)	-	-	-	-	-	(1 161 967)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(10 784)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur crédits bancaires	(405 004)	(462 443)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(2 077)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force en 2012	-	-	-	-	-	-	-	(11 171 188)

^(*) Inscrits en charges reportées dont 59 415 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012

^(**) Inscrits en charges reportées dont 42 201 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012

29.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2012 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(5 000 000)	(5 500 000)	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(2 000 000)	(7 000 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(202 868)	(70 725)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(15 600 000)	-	-	-	-	-	(14 756 000)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(5 250 000)	-	-	-	-	-	(5 514 000)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(598 223)	-	-	-	-	-	(492 793)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(203 840)	(32 214)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(2 077)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(70 470)
Jetons de présence, à payer	(15 000)	(30 000)	-	-	-	-	-	(15 000)
Solde net des comptes courants bancaires	(404 201)	7 179 500	-	-	-	-	-	-

Note 30. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 30 avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 31. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2012, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 :

31.1. RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 91-24

ANNEE 2012

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (I) [C.f pages suivantes]	448 875 083	89%	398 789 778

31.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social libéré	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves	+	20 264 632
Fonds social	+	1 132 474
Résultats reportés	±	192 934
Résultat de l'exercice	+	4 607 761
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(832 546)
Dividendes à distribuer	-	(3 400 000)
FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	63 965 254
Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)		14 000 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)		1 000 000
Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	18 080 521
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II)	A+B	82 045 775
31.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES		
FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS	(II)/(I)	20,57%

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	429 325 831	27 258 366			754 474		754 474	3 620 376	397 692 616	391 600 876
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	409 067 576	27 258 366			754 474		754 474	3 620 376	377 434 361	371 423 871
1) Opérations de leasing										
* Leasing immobilier	19 910 714	820 197					342 465	18 748 052	50%	9 374 026
* Leasing mobilier	368 065 879	21 626 963			754 474		3 277 911	342 406 530	100%	342 406 530
* Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521						(3 080 521)	0%	-
* Ajustement des risques encourus										442 489
2) Crédits au personnel autres que ceux à l'habitat	558 473	428						558 045	100%	558 045
3) Crédits au personnel à l'habitat	318 947	-						318 947	50%	159 473
4) Titres de participations libérés	4 618 400	808 721						3 809 679	100%	3 809 679
5) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Participations en rétrocession	6 531 705	528 141						6 003 564	100%	6 003 564
* Autres participations ciblées	1 369 050	393 394						975 656	100%	975 656
* Placements	7 696 268	-						7 696 268	100%	7 696 268
* Impôts, retenus à la source	(1 858)	-						(1 858)	100%	(1 858)
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	20 258 255	-						20 258 255		20 177 005
1) Contrats de leasing immobilier signés et non mis en force	162 500	-						162 500	50%	81 250
2) Contrats de leasing mobilier signés et non mis en force	20 095 755	-						20 095 755	100%	20 095 755
B/ RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLEES A L'ETRANGER										
I- ENGAGEMENTS DU BILAN										
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										
C-RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLEES EN TUNISIE	7 418 956	-						7 418 956		1 483 791
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	7 418 956							7 418 956		
1) Concours à ces banques et à ces organismes financiers										
* Comptes ordinaires	7 266 321	-						7 266 321	20%	1 453 264
2) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Disponibilités en Banques	152 635							152 635	20%	30 527
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)					Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit	Total (3)				
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	12 130 296	203 065							12 130 296		5 705 110
1) Caisse	16 467	-							16 467	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	37 898	-							37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	832 546	-							832 546	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 128 626	-							4 128 626	100%	4 128 626
5) Opérations avec l'Etat											
* Crédits d'impôts et taxes	1 154 478	35 878							1 118 601	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	779 843	-							779 843	0%	-
6) Autres postes d'actifs											
* Instrument de couverture contre le risque de change	3 474 664	-							3 474 664	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426							-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	1 631 016	162 761							1 468 255	100%	1 468 255
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	70 331	-							70 331	100%	70 331
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	448 875 083	27 461 431	-	-	754 474	-	754 474	3 620 376	417 241 868		398 789 778

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

4.2.6. Notes rectificatives

4.2.6.1. Note 29.2.2 flux de transactions avec les parties liées

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2011/1 ^(*)	-	-	-	-	(75 000)	(75 000)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2012/1 ^(*)	-	-	-	-	(75 000)	(75 000)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2011/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2012/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'emprunt ATL	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commissions de placement de l'augmentation du capital ^(**)	-	-	-	-	(85 228)	(33 876)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'augmentation de capital ^(**)	-	-	-	-	(2 500)	-	-	-
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'augmentation de capital	-	-	-	-	(5 000)	-	-	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	-	-	-	-	(2 500)	-	-
Honoraires sur organisation de l'élection d'un administrateur représentant l'ensemble des actionnaires	-	-	-	-	-	(5 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(187 818)	(40 180)	-	-	-	-
Commissions de mise en place de billets de trésorerie	-	-	(1 883)	-	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	(28 233)	-	-	-	(128 010)	-
Commissions sur opérations bancaires	(21 287)	(4 620)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(55 642)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	-	48 595	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 106 147)	-	-	-	-	-	(1 161 967)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(10 784)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur crédits bancaires	(405 004)	(462 443)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(2 077)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force en 2012	-	-	-	-	-	-	-	(11 171 188)

^(*) Inscrits en charges reportées dont 59 415 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012

^(**) Inscrits en charges reportées dont 42 201 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012

4.2.6.2. Note 29.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2012 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(5 000 000)	(5 500 000)	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(2 000 000)	(7 000 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(202 868)	(70 725)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(15 600 000)	-	-	-	-	-	(14 756 000)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(5 250 000)	-	-	-	-	-	(5 514 000)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(598 223)	-	-	-	-	-	(492 793)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(188 172)	(32 214)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(2 077)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(70 470)
Jetons de présence, à payer	(15 000)	(30 000)	-	-	-	-	-	(15 000)
Solde net des comptes courants bancaires	(404 201)	7 179 500	-	-	-	-	-	-

4.2.6.3. Classement des actifs en fonction des risques encourus :

Une erreur matérielle de totalisation s'est produite au niveau de la colonne dédiée aux engagements nets, ligne désignée "D- AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN" : Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4) : 11 927 231 DT au lieu de 12.130.296 DT et par conséquent le total général de l'engagement net devient 417 038 803 au lieu de 417 241 868.

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	429 325 831	27 258 366			754 474		754 474	3 620 376	397 692 616	391 600 876
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	409 067 576	27 258 366			754 474		754 474	3 620 376	377 434 361	371 423 871
1) Opérations de leasing										
* Leasing immobilier	19 910 714	820 197					342 465	18 748 052	50%	9 374 026
* Leasing mobilier	368 065 879	21 626 963			754 474		3 277 911	342 406 530	100%	342 406 530
* Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521						(3 080 521)	0%	-
* Ajustement des risques encourus										442 489
2) Crédits au personnel autres que ceux à l'habitat	558 473	428						558 045	100%	558 045
3) Crédits au personnel à l'habitat	318 947	-						318 947	50%	159 473
4) Titres de participations libérés	4 618 400	808 721						3 809 679	100%	3 809 679
5) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Participations en rétrocession	6 531 705	528 141						6 003 564	100%	6 003 564
* Autres participations ciblées	1 369 050	393 394						975 656	100%	975 656
* Placements	7 696 268	-						7 696 268	100%	7 696 268
* Impôts, retenus à la source	(1 858)	-						(1 858)	100%	(1 858)
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	20 258 255	-						20 258 255		20 177 005
1) Contrats de leasing immobilier signés et non mis en force	162 500	-						162 500	50%	81 250
2) Contrats de leasing mobilier signés et non mis en force	20 095 755	-						20 095 755	100%	20 095 755
B/ RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLEES A L'ETRANGER										
I- ENGAGEMENTS DU BILAN										
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										
C-RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLEES EN TUNISIE	7 418 956	-						7 418 956		1 483 791
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	7 418 956							7 418 956		
1) Concours à ces banques et à ces organismes financiers										
* Comptes ordinaires	7 266 321	-						7 266 321	20%	1 453 264
2) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Disponibilités en Banques	152 635							152 635	20%	30 527
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)					Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit	Total (3)				
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	12 130 296	203 065							11 927 231		5 705 110
1) Caisse	16 467	-							16 467	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	37 898	-							37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	832 546	-							832 546	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 128 626	-							4 128 626	100%	4 128 626
5) Opérations avec l'Etat											
* Crédits d'impôts et taxes	1 154 478	35 878							1 118 601	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	779 843	-							779 843	0%	-
6) Autres postes d'actifs											
* Instrument de couverture contre le risque de change	3 474 664	-							3 474 664	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426							-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	1 631 016	162 761							1 468 255	100%	1 468 255
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	70 331	-							70 331	100%	70 331
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	448 875 083	27 461 431	-	-	754 474	-	754 474	3 620 376	417 038 803		398 789 778

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

4.2.7. Note complémentaire

Rapport spécial des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2012

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme (*)	346 368	145 985	249 328	97 240
Avantages postérieurs à l'emploi	13 990	-	40 308	-
TOTAL	360 358	145 985	289 636	97 240

(*) Dont reliquat sur prime du bilan 2011 inscrit en charges de 2012.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2012, avec la BNA, administrateur, ainsi qu'avec les sociétés BNA Capitaux, AFC, ATD SICAR, SICAR INVEST et SANADETT SICAV ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 peuvent être récapitulées comme suit :

- La convention de mobilisation d'un découvert de 5.000.000 DT auprès de la BNA, pendant 30 jours échéant le 31 décembre 2012 à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 2,5 points de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2012, la somme de 28.761 DT. La BNA a prélevé, en outre, une commission d'étude forfaitaire de 500 DT (hors TVA).
- L'émission par l'ATL de deux billets de trésorerie souscrits par la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2012	Commission de mise en place 2012
Emission de billet de trésorerie	du 12/11/2012 au 12/12/2012	5.000.000 DT	5,10%	21.160 DT	1.412 DT
Emission de billet de trésorerie	du 12/12/2012 au 21/12/2012	5.000.000 DT	5,10%	7.073 DT	471 DT

- L'émission par l'ATL de huit billets de trésorerie souscrits par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2012
Emission de billet de trésorerie	du 27/08/2012 au 06/09/2012	4.000.000 DT	6,00%	19.900 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/09/2012 au 09/10/2012	2.000.000 DT	6,00%	9.950 DT
Emission de billet de trésorerie	du 26/09/2012 au 26/10/2012	4.000.000 DT	6,00%	19.900 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/10/2012 au 08/11/2012	2.000.000 DT	6,00%	9.950 DT
Emission de billet de trésorerie	du 26/10/2012 au 05/12/2012	4.000.000 DT	6,00%	26.490 DT
Emission de billet de trésorerie	du 08/11/2012 au 18/12/2012	2.000.000 DT	6,00%	13.245 DT
Emission de billet de trésorerie	du 05/12/2012 au 25/12/2012	4.000.000 DT	6,00%	13.289 DT
Emission de billet de trésorerie	du 18/12/2012 au 28/12/2012	2.000.000 DT	6,00%	3.328 DT

- L'émission par l'ATL, en 2012, des emprunts obligataires 2011/1 et 2012/1 ainsi que la clôture de la double augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012, ont été effectués par l'entremise des deux intermédiaires en bourse, à savoir l'AFC (dont l'ATB est administrateur) et la BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). L'actualisation du document de référence, l'élaboration des notes d'opération et le placement des obligations et des actions a donné lieu, en 2012, au prélèvement par lesdits intermédiaires en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	AFC	BNA CAPITAUX
Rémunérations sur émission d'emprunts obligataires (*)		
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2011/1	75.000 DT	75.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2012/1	75.000 DT	75.000 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2011/1	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2012/1	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'emprunt ATL 2011/1	5.000 DT	5.000 DT
Rémunérations sur augmentation de capital (**)		
Commissions de placement de l'augmentation du capital	85.228 DT	33.876 DT
Honoraires sur note d'opération de l'augmentation de capital	2.500 DT	-
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'augmentation de capital	5.000 DT	-

(*) Inscrites en charges reportées dont 59.415 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

(**) Inscrites en charges reportées dont 42.201 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

- La convention portant organisation des élections de l'administrateur représentant les petits porteurs lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2012 telle que conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux a perçu une rémunération forfaitaire de 5.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2012, une charge d'égal montant.

- La convention conclue le 8 juin 2012 avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relative à la gestion d'un troisième fonds à capital risque de 2.000.000 DT. En rémunération de sa gestion, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) prélevée sur l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) des produits réalisés par le fonds et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions ainsi supportées par l'A.T.L au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont totalisé la somme de 10.000 DT.

Ces différentes conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 30 avril 2013, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

4.2.8. Rapports général et spécial du commissaire aux comptes

✓ Rapport général :



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International

9, Place Ibn Hafis - Mutuelleville
Tél : 71 288 259 / Fax: 71 289 827
E-mail: chiheb.gac@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: neji.fac@planet.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 401.155.398 DT et un bénéfice net de 4.607.761 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ATL, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'ATL, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 06 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International


Chiheb GHANMI



Signature of Chiheb GHANMI in blue ink over a circular official stamp of the General Directorate of Auditing (G.A.C) in Tunisia. The stamp contains the text: "Direction Générale d'Auditing", "G.A.C", "Boulevard Ibn Hafsi", "1002 Miramelkine", "Tunis", and the phone number "71 289 8274".

F.A.C

Mohamed Neji HERGLI



Signature of Mohamed Neji HERGLI in blue ink over a rectangular official stamp of the Financial Accounting Firm (F.A.C) in Tunisia. The stamp contains the text: "F.A.C", "FIRM OF ACCOUNTANTS", "Boulevard Ibn Hafsi", "1002 Miramelkine", "Tunis", and the phone number "Tel: 71 289 8274 - Fax: 71 284 215".

✓ **Rapport spécial :**



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International

9, Place Ibn Hafis - Mutuelleville
Tél : 71 288 259 / Fax: 71 289 827
E-mail: chiheb.gac@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: nejl.fac@planet.tn

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 (nouveau) et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2012, la somme de 405.004 DT.

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2012, la somme de 462.443 DT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2012, à 2.077 DT.
- L'émission par l'ATL d'un billet de trésorerie souscrit par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, pour une valeur nominale de 5.000.000 DT. Le billet de trésorerie a été émis le 29 novembre 2011, et échu le 18 janvier 2012, à un taux facial de 5,1%. Les intérêts supportés à ce titre ont totalisé, en 2012, la somme de 11.957 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de six fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du premier fonds à capital risque de 785.000 DT, objet de la convention du 8 avril 2003, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR de l'excédent de plus-value sur titres découlant de la rétrocession à ATL d'une plus value minimale dont le taux est fixé à 5,2% ainsi qu'une quote-part des produits de placements représentant 10% du taux de rémunération desdits placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du deuxième fonds à capital risque de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du troisième fonds à capital risque de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du quatrième fonds à capital risque de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du cinquième fonds à capital risque de **1.000.000 DT***, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
- Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du sixième fonds à capital risque de **3.100.000 DT****, objet de la convention du 25 mars 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
- Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions s'est élevée, en 2012, à **203.840 DT*****.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du premier fonds à capital risque de 785.000 DT, objet de la convention du 14 janvier 2004, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST de l'excédent de plus-value sur titres découlant de la rétrocession à ATL d'une plus value minimale dont le taux est fixé à 5,1% ainsi qu'une quote-part des produits de placements représentant 1 point du taux perçu au titre des produits de placement.

*une erreur s'est glissée au niveau du présent rapport : 4.100.000 DT au lieu de 1.000.000 DT

** une erreur s'est glissée au niveau du présent rapport : 3.450.000 DT au lieu de 3.100.000 DT

*** une erreur s'est glissée au niveau du présent rapport : 187.818 DT au lieu de 203.840 DT

- ✓ En rémunération de sa gestion du deuxième fonds à capital risque de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions s'est élevée, en 2012, à **16.824 DT***.

- La convention de tenue du registre des actionnaires de la société ATL conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 2.500 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2012, une charge d'égal montant.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé. Le Conseil d'Administration réuni le 30 avril 2013 a fixé la prime de bilan à servir au titre de l'exercice 2012.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé. Le Conseil d'Administration réuni le 30 avril 2013 a fixé la prime de bilan à servir au titre de l'exercice 2012.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe, une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant desdites conventions.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

**une erreur s'est glissée au niveau du présent rapport : 30.180 DT au lieu de 16.824 DT*

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme ^(*)	346 368	145 985	249 328	97 240
Avantages postérieurs à l'emploi	13 990	-	40 308	-
TOTAL	360 358	145 985	289 636	97 240

(*) Dont reliquat sur prime du bilan 2011 inscrit en charges de 2012.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2012, avec la BNA, administrateur, ainsi qu'avec les sociétés BNA Capitaux, AFC, ATD SICAR et SANADETT SICAV ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 peuvent être récapitulées comme suit :

- La convention de mobilisation d'un découvert de 5.000.000 DT auprès de la BNA, pendant 30 jours échéant le 31 décembre 2012 à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 2,5 points de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2012, la somme de 28.761 DT. La BNA a prélevé, en outre, une commission d'étude forfaitaire de 500 DT (hors TVA).
- L'émission par l'ATL de deux billets de trésorerie souscrits par la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2012	Commission de mise en place 2012
Emission de billet de trésorerie	du 12/11/2012 au 12/12/2012	5.000.000 DT	5,10%	21.160 DT	1.412 DT
Emission de billet de trésorerie	du 12/12/2012 au 21/12/2012	5.000.000 DT	5,10%	7.073 DT	471 DT

- L'émission par l'ATL de huit billets de trésorerie souscrits par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2012
Emission de billet de trésorerie	du 27/08/2012 au 06/09/2012	4.000.000 DT	6,00%	19.900 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/09/2012 au 09/10/2012	2.000.000 DT	6,00%	9.950 DT
Emission de billet de trésorerie	du 26/09/2012 au 26/10/2012	4.000.000 DT	6,00%	19.900 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/10/2012 au 08/11/2012	2.000.000 DT	6,00%	9.950 DT
Emission de billet de trésorerie	du 26/10/2012 au 05/12/2012	4.000.000 DT	6,00%	26.490 DT
Emission de billet de trésorerie	du 08/11/2012 au 18/12/2012	2.000.000 DT	6,00%	13.245 DT
Emission de billet de trésorerie	du 05/12/2012 au 25/12/2012	4.000.000 DT	6,00%	13.289 DT
Emission de billet de trésorerie	du 18/12/2012 au 28/12/2012	2.000.000 DT	6,00%	3.328 DT

- L'émission par l'ATL, en 2012, des emprunts obligataires 2011/1 et 2012/1 ainsi que la clôture de la double augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012, ont été effectués par l'entremise des deux intermédiaires en bourse, à savoir l'AFC (dont l'ATB est administrateur) et la BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). L'actualisation du document de référence, l'élaboration des notes d'opération et le placement des obligations et des actions a donné lieu, en 2012, au prélèvement par lesdits intermédiaires en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	AFC	BNA CAPITAUX
<i>Rémunérations sur émission d'emprunts obligataires ^(*)</i>		
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2011/1	75.000 DT	75.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2012/1	75.000 DT	75.000 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2011/1	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2012/1	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'emprunt ATL 2011/1	5.000 DT	5.000 DT
<i>Rémunérations sur augmentation de capital ^(**)</i>		
Commissions de placement de l'augmentation de capital	85.228 DT	33.876 DT
Honoraires sur note d'opération de l'augmentation de capital	2.500 DT	-
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'augmentation de capital	5.000 DT	-

^(*) Inscrites en charges reportées dont 59.415 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

^(**) Inscrites en charges reportées dont 42.201 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

- La convention portant organisation des élections de l'administrateur représentant les petits porteurs lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2012 telle que conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux a perçu une rémunération forfaitaire de 5.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2012, une charge d'égale montant.

Ces différentes conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 30 avril 2013, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 06 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI



4.2.9. Les engagements financiers au 31/12/2012

En DT	Au 31 Décembre	
	2012	2011
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES		
- Accords de financement prêt à mettre en force	20 258 255	29 304 972
- Autres Engagements donnés	-	-
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	20 000 000	20 000 000
<i>Total en DT</i>	40 258 255	49 304 972
3. ENGAGEMENTS RECUS		
- Hypothèques reçues	9 610 580	7 372 231
- Dépôts affectés	-	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	57 618 532	50 619 529
<i>Total en DT</i>	67 229 112	57 991 759
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
- Crédits consentis non encore versés	4 519 050	12 449 260
- Opérations de portage	217 244	502 544
	4 736 294	12 951 804

4.3. Encours des emprunts émis par l'ATL

	MONTANTS AU 31 DECEMBRE 2012					MONTANTS AU 31 DECEMBRE 2011				
	Emprunts courants			Emprunts	Total	Emprunts courants			Emprunts	Total
	Principal	Intérêts courus	Total	non courants	Général	Principal	Intérêts courus	Total	non courants	Général
Emprunts obligataires	56 000 000	5 108 509	61 108 509	151 000 000	212 108 509	49 000 000	3 389 687	52 389 687	154 810 000	207 199 687
Emprunts auprès d'établissements	8 988 488	89 363	9 077 851	6 813 269	15 891 120	8 166 312	136 331	8 302 643	14 958 265	23 260 908
financiers étrangers (crédits directs) :										
- Crédit direct-BEI	8 988 488	89 363	9 077 851	6 813 269	15 891 120	8 166 312	136 331	8 302 643	14 958 265	23 260 908
- Crédit rétrocédé par l'Etat- EXIMBANK	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Crédit rétrocédé par l'Etat- BIRD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements	57 232 761	706 705	57 939 466	11 210 510	69 149 976	59 000 000	446 748	59 446 748	14 500 000	73 946 748
financiers tunisiens :										
- CITI BANK	20 000 000	173 000	20 173 000	0	20 173 000	20 000 000	91 967	20 091 967	0	20 091 967
- Certificat de leasing	28 000 000	250 436	28 250 436	0	28 250 436	35 000 000	280 111	35 280 111	0	35 280 111
- ATB et BNA	9 000 000	273 593	9 273 593	10 500 000	19 773 593	4 000 000	74 670	4 074 670	14 500 000	18 574 670
EL BARAKA	232 761	9 676	242 437	710 510	952 947	0	0	0	0	0
Total des emprunts bancaires	66 221 249	796 068	67 017 317	18 023 779	85 041 096	67 166 312	583 078	67 749 390	29 458 265	97 207 656
Commission Tunis Re	0	52 354	52 354	0	52 354	0	83 531	83 531	0	83 531
Billets de trésorerie		0	0	0	0	5 000 000	-11 957	4 988 043	0	4 988 043
Total en DT	122 221 249	5 956 931	128 178 180	169 023 779	297 201 959	121 166 312	4 044 340	125 210 652	184 268 265	309 478 917

4.4. Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire « ATL 2013/1 »

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en Dinars		Pourcentage
			Souscrit à TF	Souscrit à TV	
SICAV	21	188 000	18 300 000	200 000	61,41%
FCP	6	2 000	1 450 000	0	4,87%
Assurances	7	65 000	6 550 000	0	21,98%
Banques	3	45 000	3 500 000	0	11,74%
Total	37	300 000	29 800 000	200 000	100%

4.5. Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2012

	Au 31 Décembre		
	2012	2011 (*)	2010 (*)
Revenus de leasing	33 158 360	31 359 600	30 271 531
Revenus nets de leasing	33 158 360	31 359 600	30 271 531
Intérêts de retard et autres produits d'exploitations	1 262 835	1 418 139	1 156 416
Variation des produits réservés			
Variation des intérêts de retard réservés			
Produits des placements	361 977	346 102	426 474
Charges financières nettes	-16 564 648	-16 585 922	-14 470 653
MARGE COMMERCIALE (PNB)	18 218 524	16 537 919	17 383 769
Charges de personnel	-3 812 506	-3 098 447	-2 944 805
Autres charges d'exploitation	-2 331 545	-2 115 596	-2 240 874
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	12 074 473	11 323 876	12 198 090
Autres gains ordinaires	150 691	527 670	326 105
Dotations aux amortissements sur immobilisations propres	-545 587	-493 359	-417 093
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle et résultat de radiation des créances	-4 300 513	-6 268 802	-2 303 493
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-419 874	-305 302	90 110
Autres pertes ordinaires	-282 579	-17 746	-45 124
Impôt sur les sociétés	-2 068 850	-1 304 618	-2 320 838
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 607 761	3 461 719	7 527 758

(*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 5)

4.6. Tableau de mouvement des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves pour risques divers	Réserves Ordinaires	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2010	17 000 000	1 651 538	12 339 632	981 918	4 200 000	5 000 000	227 474	7 527 758	48 928 319
Affectation approuvée par l'AGO du 23/06/2011		48 462	4 025 000	150 555			(96 259)	(4 127 758)	-
Dividendes de 2010								(3 400 000)	(3 400 000)
Bénéfice de l'exercice 2011								3 461 719	3 461 719
Solde au 31/12/2011	17 000 000	1 700 000	16 364 632	1 132 474	4 200 000	5 000 000	131 215	3 461 719	48 990 040
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 30/06/2012					(2 000 000)		2 000 000		
Affectation approuvée par l'AGO du 30/06/2012			2 000 000			-	(1 938 281)	(61 719)	-
Dividendes de 2011								(3 400 000)	(3 400 000)
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 30/06/2012	8 000 000				(2 000 000)	12 000 000			18 000 000
Bénéfice de l'exercice 2012								4 607 761	4 607 761
Solde au 31/12/2012	25 000 000	1 700 000	18 364 632	1 132 474	200 000	17 000 000	192 934	4 607 761	68 197 801
Affectation approuvée par l'AGO du 06/06/2013		250 035	500 000	150 000	(200 000)	-	507 726	(1 207 761)	-
Dividendes de 2012								(3 400 000)	(3 400 000)
Bénéfice de l'exercice 2012								4 607 761	4 607 761
Solde au 31/12/2012 après affectation	25 000 000	1 950 035	18 864 632	1 282 474	-	17 000 000	700 660	-	64 797 801

4.7. Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)

	2012	2011	2010
Bénéfice disponible	4 607 761	3 461 719	7 527 758
Report à nouveau	392 934	2 131 214*	227 474
Bénéfice à répartir	5 000 695	5 592 933	7 755 232
Réserve légale (5%)	250 035	0	48 462
Bénéfice net à répartir	4 750 660	5 592 933	7 706 770
Dotations pour fonds social	150 000	0	150 555
Réserves ordinaires		0	0
Réserves pour réinvestissements exonérés	500 000	2 000 000	4 025 000
Réserves pour risques généraux	0	0	0
Bénéfice net distribuable	4 100 660	3 592 933	3 531 215
Dividendes	3 400 000	3 400 000	3 400 000
Report à nouveau	700 660	192 933	131 214

*L'AGO du 30/06/2012 a décidé de transférer un montant de 2MD du poste « Réserves pour risques généraux » au poste « Résultats reportés »

4.8. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

(en Dinars)

	2012	2011(*)	2010(*)
Produits nets de leasing	17 924 538	16 261 794	17 058 560
Capital social	25 000 000	17 000 000	17 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	17 000 000	17 000 000
Résultat d'exploitation	6 808 499	4 256 413	9 567 615
Résultat d'exploitation par action	0,272	0,250	0,563
Revenus par action	0,717	0,957	1,003

(*) Données retraitées.

4.9. Evolution du bénéfice net

(en Dinars)

Désignation	2012	2011	2010
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	6 676 611	4 766 337	9 848 596
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	4 607 761	3 461 719	7 527 758
Capital social (en Dinars)	25 000 000	17 000 000	17 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	17 000 000	17 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,267	0,280	0,579
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,184	0,204	0,443
Bénéfice avant impôt / Capital social	26,71%	28,04%	57,93%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	18,43%	20,36%	44,28%

4.10. Evolution des dividendes

Désignation	2012	2011	2010
Dividendes (en Dinars)	3 400 000*	3 400 000	3 400 000
Dividende par action (en Dinars)	0,200	0,200	0,200
% du nominal	20,00%	20,00%	20,00%
Date de paiement	01/07/2013	16/07/2012	15/07/2011

* Le montant de dividende global de 2012 a été distribué sur les 17 000 000 actions anciennes.

4.11. Evolution de la marge brute d'autofinancement

Désignation	2012	2011(*)	2010(*)
Bénéfice net	4 607 761	3 461 719	7 527 758
Dotations aux amortissements et aux résorptions	545 587	493 359	417 093
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	4 300 513	6 268 802	2 303 493
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	419 874	305 302	-90 110
Marge brute d'autofinancement	9 873 735	10 529 182	10 158 233

(en Dinars)

(*) Données retraitées.

4.12. Indicateurs de gestion et Ratios

Désignation	2012	2011	2010
<u>Indicateurs de gestion (en dinars)</u>			
Résultat net de la période (1)	4 607 761	3 461 719	7 527 758
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre net	381 084 854	351 800 930	344 481 206
Engagements (Clients bruts - Dettes envers la clientèle) (2)	384 356 217	350 526 150	340 261 480
Fonds propres (avant résultat net) (3)	63 590 039	45 528 321	41 400 563
Capitaux propres avant affectation	68 197 800	48 990 040	48 928 320
Créances sur la clientèle	362 448 911	334 143 566	329 867 736
Créances classées (4)	32 159 620	25 478 000	17 703 000
Produits réservés (5)	2 349 971	1 565 425	1 063 994
Total provisions clients (6)	23 177 711	17 862 237	12 792 135
Emprunts et ressources spéciales (7)	297 201 958	309 478 917	297 384 189
Total bilan	401 155 398	384 412 961	382 737 386 (*)
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	33 158 360	31 359 600	30 271 531 (*)
Produits nets	17 924 538	16 261 794	17 058 560
Charges financières (8)	16 564 648	16 585 922	14 470 653 (*)
Charges de personnel	3 812 506	3 098 447	2 944 805
Dotations aux provisions nettes	4 300 513	6 268 802	2 303 493
Total charges d'exploitation	11 410 025	12 281 506	7 816 154 (*)
<u>Ratios propres aux sociétés de leasing</u>			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	16,54%	12,99%	12,17%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	7,25%	7,60%	18,18%
Taux de créances classées **	8,37%	7,46%	5,38%
Ratio de couverture des créances classées **	69,80%	76,25%	78,27%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre)	8,44%	7,24%	5,14%
Ratio des fonds propres selon circulaire de la BCT n°91-24	20,57%	15,84%	16,30%
<u>Ratios de structure</u>			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	17,00%	12,74%	12,78%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	74,09%	80,51%	77,70%
Créances sur la clientèle /Total bilan	90,35%	86,92%	86,19%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances sur la clientèle	83,00%	93,53%	91,20%
<u>Ratios de gestion</u>			
Charges de personnel/Produits nets	21,27%	19,05%	17,26%
Produits nets/Capitaux propres après résultat	26,28%	33,19%	34,86%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	63,66%	75,52%	45,82%
Dotations aux provisions nettes/Produits nets	23,99%	38,55%	13,50%
<u>Ratios de rentabilité</u>			
ROE (Résultat net/Capitaux propres avant résultat)	7,25%	7,60%	18,18%
ROA (Résultat net/Total bilan)	1,15%	0,90%	1,97%
Résultat net/Produits nets	25,71%	21,29%	44,13%
Interêt de leasing/Créances sur la clientèle	9,15%	9,39%	9,18%
Produits net/Total bilan	4,47%	4,23%	4,46%

*Données retraitées

**Sur la base des données du système d'information (sans réajustement de l'encours financier)

4.13. Comportement boursier de l'action ATL

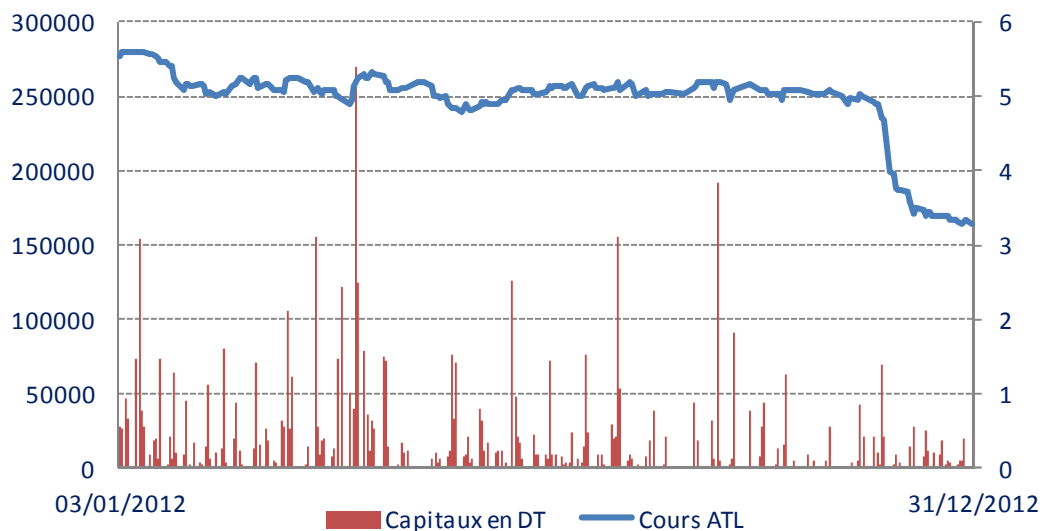
Durant l'année 2012, le cours du titre ATL a connu une régression en passant de 5,490DT à 3,290DT enregistrant ainsi une baisse de 40,1% contre une baisse de 7,3% en 2011.

Les extrêmes des cours enregistrés en 2012 ont été de 3,220DT pour le cours le plus bas et de 5,620DT pour le cours le plus haut. Le nombre de titres qui a été traité durant l'année 2012 est de 1 053 624, soit un taux de rotation de l'année de 4,2% contre 24,9% en 2011.

	2010	2011	2012
Nombre de titres admis	17 000 000	17 000 000	25 000 000
Cours fin de période	5,920	5,490	3,290
Capitalisation boursière	100 640 000	93 330 000	82 250 000
Nombre de titres traités	7 104 632	4 233 911	1 053 624
Rendement de la période	14,4%	-3,9%	-23,5%
Valeur comptable nette	2,878	2,882	2,728
Cours plus haut	7,150	6,100	5,620
Cours plus bas	5,050	4,390	3,220
Bénéfice par action (DPA)	0,443	0,204	0,184
Dividende par action	0,200	0,200	0,200
Date de distribution	15/07/2011	16/07/2012	01/07/2013
PER	13,4	27,0	17,9
Dividend Yield (DPA/Cours fin de période de l'action)	3,4%	3,6%	6,1%
Taux de rotation	41,8%	24,9%	4,2%

Source : BVMT

Evolution du titre ATL sur l'année 2012

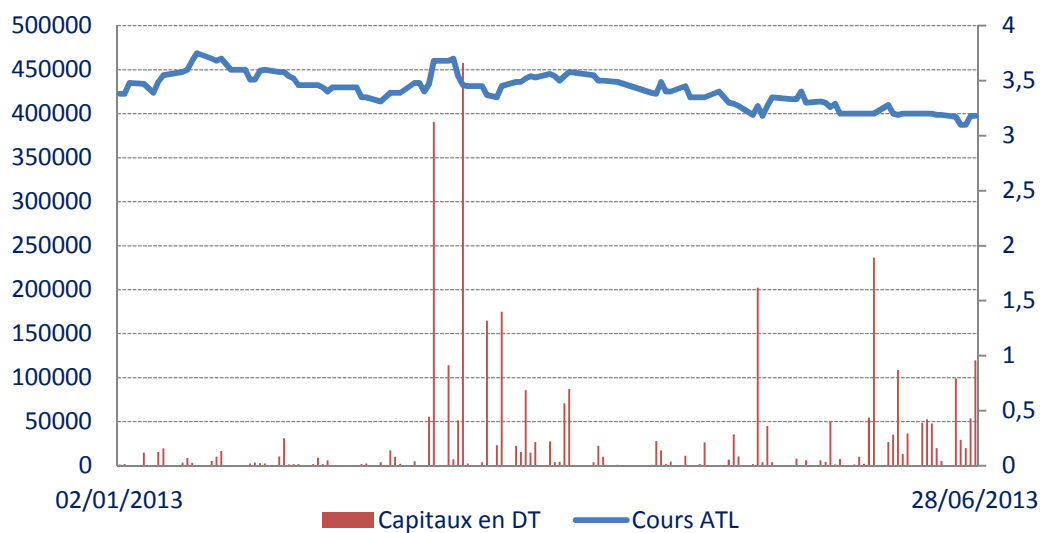


Durant le premier semestre 2013, le cours de l'action ATL a perdu 3,3% par rapport à son cours de clôture de l'année 2012.

	28/06/2013
Cours fin de période	3,180
Capitalisation boursière	79 500 000
Cours plus haut (depuis le 02/01/2013)	3,790
Cours plus bas (depuis le 02/01/2013)	3,070
Nombre de titres échangés (depuis le 02/01/2013)	1 064 973
Capitaux échangés en mD (depuis le 02/01/2013)	3 575 476
Rendement de la période	-3,3%

Source : BVMT

Evolution du cours de l'ATL depuis le début de l'année 2013



Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membre	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Président	Lui même	2012-2014	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Jamel JENANA	2012-2014	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Sahir JELJELI	2012-2014	Tunis
M. Fethi BLANCO	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2012-2014	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Faouzi GUEBLI	2012-2014	Tunis
M. Ammar Tlili	Membre mandaté par la BNA	Lui même	2012-2014	Tunis
SEFINA SICAF	Membre	M. Férid ABBES	2012-2014	Tunis
M. Abdelwaheb GOUIDER	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2012-2014	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Adel BEN YOUSSEF	2012-2014	Tunis
M. Ezzeddine Saidane	Membre indépendant	Lui même	2012-2014	Tunis
M. Laaroussi Bouziri	Membre indépendant	Lui même	2012-2014	Tunis
M. Ridha ZERZRI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2012-2014	Tunis

**désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2012*

L'AGO du 30/06/2012 a décidé de nommer M. Mohamed Sadok DRISS, en qualité de conseiller au près du Conseil d'Administration, et ce, pour la période 2012-2014

5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Président Directeur Général	2012 - 2014	Tunis
M. Zouheir TAMBOURA	Directeur Général Adjoint	Depuis 2000	Tunis

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Slimene BETTAIEB	Néant
M. Fethi BLANCO	Directeur à l'ATB
M. Sahir JELJELI	Directeur chez ENNAKL
M. Ammar Tlili	Directeur Général Adjoint à la BNA
M. Abdelwaheb GOUIDER	Directeur à l'ATB
M. Adel BEN YOUSSEF	Directeur à l'ATB
M. Ezzeddine SAIDANE	Directeur général de la société DIRECTWAY consulting
M. Laaroussi BOUZIRI	Directeur général de la STUSID Bank
M. Ridha ZERZRI	Groupe ZERZRI, Administrateur à l'ATB
M. Zouheir TAMBOURA	Néant

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Slimene BETTAIEB*	SARI, Union de Factoring, SICAR INVEST
M. Fethi BLANCO	Représentant de l'ATB dans le conseil d'administration d'UNIFACTOR
M. Sahir JELJELI	Néant
M. Ammar Tlili	SICAF PARTICIPATIONS BNA et SOFINREC
M. Abdelwaheb GOUIDER	Néant
M. Adel BEN YOUSSEF	Néant
M. Ezzeddine SAIDANE	Néant
M. Laaroussi BOUZIRI	Néant
M. Ridha ZERZRI	ATB
M. Zouheir TAMBOURA	Néant

*en tant que représentant permanent de l'ATL

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Jamel JENANA	Chargé de la direction générale du contrôle financier au sein de l'ATB
Société ENNAKL	M. Sahir JELJELI	Directeur à ENNAKL
Banque Nationale Agricole	M. Faouzi GUEBLI	Directeur à la BNA
SEFINA SICAF	M. Férid ABBES	Président Directeur Général
ATI-SICAF	M. Adel BEN YOUSSEF	Administrateur représentant ATB

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2012

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction

La rémunération des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012 est constituée par :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé. Le Conseil d'Administration réuni le 30 avril 2013 a fixé la prime de bilan à servir au titre de l'exercice 2012.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé. Le Conseil d'Administration réuni le 30 avril 2013 a fixé la prime de bilan à servir au titre de l'exercice 2012.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe, une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant desdites conventions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme ^(*)	346 368	145 985	249 328	97 240
Avantages postérieurs à l'emploi	13 990	-	40 308	-
TOTAL	360 358	145 985	289 636	97 240

^(*) Dont reliquat sur prime du bilan 2011 inscrit en charges de 2012.

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

5.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
La Générale d'Audit et Conseil		9, Place Ibn Hafs, 1002 Mutuelleville Tunis	
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chiheb GHANMI	Tél : 71 288 259 Fax : 71 289 827	2012-2014*
Financial Auditing & Consulting		22 bis, avenue Mongi Slim – 2087 El Menzah V Tunis	
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Neji HERGLI	Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215	2012-2014*

**Désignés par l'AGO du 30/06/2012 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014*

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du Conseil d'Administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et/ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Aucune opération n'a été conclue avec un actionnaire détenant plus de 5% du capital qui ne présente pas le caractère d'opération courante conclue à des conditions normales, depuis le début du dernier exercice.

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations

Afin de préparer les prévisions, nous avons retenu des hypothèses d'évolution raisonnables en se basant sur les réalisations constatées au 31/12/2012, ainsi que les évolutions prévisibles du marché compte tenu de la situation économique du pays.

6.1.1. Evolution récente

En 2012, les contrats approuvés ont progressé de 28,9% à 227,6 MDT, contre 176,6 MDT en 2011, les mises en forces ont enregistré une augmentation de 23,6% (207,0 MDT contre 167,5 MDT en 2011) et les encours se sont élevés à 360,8 MDT contre 324,8 MDT en 2011, soit, une augmentation de 11,1%.

Au 30/06/2013, alors que les engagements de l'ATL ont progressé de 12,1% à 404,4 MDT, les approbations ont régressé de 7,8% à 120,6 MDT millions de dinars et les mises en force ont subi une légère augmentation de 1% à 108,3MDT et ce, par rapport à la même période de l'exercice 2012.

Au niveau de la rentabilité, une légère amélioration de l'activité s'est reflétée au niveau du produit net de leasing qui a augmenté de 4,9% à 9,5 MDT.

• **Indicateurs d'activité arrêtés au 30/06/2013**

(En DT)

	Deuxième trimestre			Cumul à la fin du 2ème trimestre			Exercice 2012 (1)
	2013	2012	variation	2013 (3)	2012 (2)	variation	
Total Approbations (2)	55 804	78 464	-28,9%	120 577	130 758	-7,8%	227 614
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>49 479</i>	<i>74 974</i>	<i>-34,0%</i>	<i>111 927</i>	<i>124 142</i>	<i>-9,8%</i>	<i>218 810</i>
Agriculture	4 207	9 752	-56,9%	9 991	15 885	-37,1%	21 781
Bâtiments & travaux publics	7 922	10 279	-22,9%	19 177	19 856	-3,4%	44 532
Industrie	2 427	6 391	-62,0%	6 380	11 003	-42,0%	19 182
Service et commerce	25 892	39 173	-33,9%	58 816	63 640	-7,6%	112 667
Tourisme	9 031	9 379	-3,7%	17 563	13 758	27,7%	20 648
sous total Approbations Immobilières	6 325	3 490	81,2%	8 650	6 616	30,7%	8 804
Agriculture	0	0		0	27	-100,0%	347
Bâtiments & travaux publics	0	0	0,0%	109	268	-59,3%	137
Industrie	560	0	0,0%	710			2 220
Service et commerce	5 765	2 304	150,2%	7 354	5 135	43,2%	4 737
Tourisme	0	1 186	0,0%	477	1 186	-59,8%	1 363
Total Mises en Force (2)	53 979	55 465	-2,7%	108 322	107 289	1,0%	207 028
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>50 212</i>	<i>52 050</i>	<i>-3,5%</i>	<i>102 953</i>	<i>103 315</i>	<i>-0,4%</i>	<i>199 148</i>
Agriculture	6 689	7 322	-8,6%	10 256	12 957	-20,8%	21 105
Bâtiments & travaux publics	3 998	7 717	-48,2%	16 618	13 483	23,3%	36 271
Industrie	6 320	4 768	32,6%	8 656	7 699	12,4%	15 011
Service et commerce	22 473	24 849	-9,6%	54 817	59 823	-8,4%	110 345
Tourisme	10 732	7 394	45,1%	12 606	9 353	34,8%	16 416
sous total Mises en Force Immobilières	3 767	3 415	10,3%	5 369	3 974	35,1%	7 880
Agriculture	25	0		25	27	-7,4%	346
Bâtiments & travaux publics	109	0		109	0		
Industrie	0	0		0	0		2 158
Service et commerce	3 633	3 415	6,4%	5 235	3 947	32,6%	4 106
Tourisme	0	0					1 270
Total des engagements				404 355	360 576	12,1%	387 027
Engagements courants				371 302	330 610	12,3%	354 932
Engagements classés				33 053	29 966	10,3%	32 095
Trésorerie nette				5 239	9 357	-44,0%	5 520 936
Ressources d'emprunts (4)				294 804	298 735	-1,3%	291 245
Capitaux propres (5)				64 798	45 590	42,1%	63 590
Revenus Bruts de leasing	56 954	46 351	22,9%	98 860	88 457	11,8%	189 570
Revenus Nets de leasing	9 493	8 503	11,6%	17 728	16 716	6,1%	34 127
Produits Nets de leasing (6)	4 932	4 973	-0,8%	9 460	9 017	4,9%	17 925
Total des charges d'exploitation	2 061	1 529	34,8%	3 489	2 927	19,2%	6 690

(1) Données non auditées

(2) Données ajustées selon rapport de nos commissaires aux comptes au 30/06/2012

(3) Le cumul à la fin du deuxième trimestre 2013 tient compte d'une actualisation des données du premier trimestre

(4) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(5) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(6) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

Faits saillants :

Les mises en force au 30/06/2013 ont évolué de 1%

Les revenus nets du leasing et les produits nets de leasing ont enregistré respectivement une évolution de 6,1% et de 4,9%.

6.1.2. Orientations

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70% au terme de l'année 2009.

Pour la période allant de 2013 à 2018, l'objectif retenu est de maintenir un taux de croissance moyen de 5%, tout en assurant une meilleure qualité du portefeuille client (taux des actifs accrochés moins de 8% et taux de couverture plus de 70%).

6.2. Perspectives d'avenir

L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2013-2018 par rapport aux informations prévisionnelles 2012-2017

a. Mises en force

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Mises en force (prévision initiale)	215,0	225,8	237,0	248,9	261,3	274,4
Mises en force (réalisé ou mis à jour)	207,0	231,0	242,6	254,7	267,4	280,8
Ecart	-3,7%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%
Commentaire	Les réalisations de 2012 sont inférieures aux prévisions initiales de 3,7%		L'activité prévisionnelle a été revue à la hausse compte tenu des perspectives de reprise économique			

b. Marge financière et préloyers

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Marges financières & préloyers (prévision initiale)	32 774	39 470	43 818	46 325	46 150	45 826
Marges financières & préloyers (réalisé ou mis à jour)	33 146	38 043	44 559	50 036	53 434	54 561
Ecart	1,1%	-3,6%	1,7%	8,0%	15,8%	19,1%
Commentaire	La variation des revenus de leasing s'explique par le fait que la répartition mensuelle des mises en force n'était pas conforme aux prévisions		Les revenus ont été actualisés compte tenu de la revue du niveau d'activité			

c. Intérêt de retard

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Intérêts de retard (prévision initiale)	577	606	636	668	702	737
Intérêts de retard (réalisé ou mis à jour)	796	836	878	922	968	1 016
Ecart	38,0%	38,0%	38,0%	38,0%	38,0%	38,0%
Commentaire	Les réalisations ont dépassé les prévisions initiales de 38%		Les intérêts de retard prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations de 2012			

d. Variation des produits réservés

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Variation des produits réservés (prévision initiale)	-400	-240	-216	-194	-175	-157
Variation des produits réservés (réalisé ou mis à jour)	-785	-100	-110	-121	-133	-146
Ecart	96,1%	-58,3%	-49,1%	-37,8%	-23,9%	-7,0%
Commentaire	Les agios ont enregistré une forte hausse en 2012 compte tenu des mesures exceptionnelles de couverture des risques adoptés en 2012		Les agios prévisionnels ont été actualisés compte tenu de l'évolution prévisionnelle du portefeuille client			

e. Autres produits sur opérations de leasing

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Autres produits sur opérations de leasing (prévision initiale)	1 199	1 259	1 322	1 388	1 458	1 530
Autres produits sur opérations de leasing (réalisé ou mis à jour)	969	1 017	1 068	1 122	1 178	1 237
Ecart	-19,2%	-19,2%	-19,2%	-19,2%	-19,2%	-19,2%
Commentaire	Les autres produits ont enregistré un écart négatif par rapport aux prévisions initiales de 19,2%		Les autres produits prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations de 2012			

f. Autres produits d'exploitation

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Autres produits d'exploitation (prévision initiale)	290	304	320	336	352	370
Autres produits d'exploitation (réalisé ou mis à jour)	294	309	324	340	357	375
Ecart	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Commentaire	Les réalisations de 2012 ont dépassé les prévisions initiales de 1,4%		Les autres produits d'exploitation prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations de 2012			

g. Refinancement

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Refinancement (prévision initiale)	91 000	123 200	129 000	114 000	115 000	132 000
Refinancement (réalisé ou mis à jour)	50 000	174 000	145 500	143 500	122 500	132 500
Ecart	-45,1%	41,2%	12,8%	25,9%	6,5%	0,4%
Commentaire	Les émissions de 2012 se sont limitées à un emprunt obligataire de 30 MD et deux crédits à moyen terme de 10 MD chacun		Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité			

h. Résorption des frais d'émission des emprunts

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Résorptions des frais d'émission des emprunts (prévision initiale)	-341	-367	-413	-429	-436	-443
Résorptions des frais d'émission des emprunts (réalisé ou mis à jour)	-341	-402	-479	-507	-513	-502
Ecart	0,0%	9,5%	16,1%	18,2%	17,7%	13,3%
Commentaire	Calculé compte tenu du solde des frais d'émission d'emprunts à résorber et du montant des émissions prévisionnelles moyennant une résorption sur la durée de l'emprunt et au prorata des intérêts courus					

i. Produits de placement

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Produits de placement (prévision initiale)	363	382	401	421	442	464
Produits de placement (réalisé ou mis à jour)	362	380	399	419	440	462
Ecart	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,4%
Commentaire	Les réalisations de 2012 sont inférieures aux prévisions initiales de 0,4%		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations de 2012			

j. Charges de personnel

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Charges du personnel (prévision initiale)	-3 346	-3 614	-3 903	-4 215	-4 553	-4 917
Charges du personnel (réalisé ou mis à jour)	-3 813	-4 118	-4 447	-4 803	-5 187	-5 602
Ecart	13,9%	13,9%	13,9%	13,9%	13,9%	13,9%
Commentaire	Les charges du personnel ont dépassé les prévisions initiales de 13,9% du fait des augmentations exceptionnelles enregistrées		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations de 2012			

k. Autres charges d'exploitation

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Autres charges d'exploitation (prévision initiale)	-2 221	-2 332	-2 449	-2 572	-2 700	-2 835
Autres charges d'exploitation (réalisé ou mis à jour)	-2 332	-2 448	-2 571	-2 699	-2 834	-2 976
Ecart	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Commentaire	Les charges d'exploitation ont dépassé de 5% les prévisions initiales		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations de 2012			

l. Dotations aux amortissements

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Dotations aux amortissements (prévision initiale)	-574	-582	-590	-598	-606	-614
Dotations aux amortissements (réalisé ou mis à jour)	-546	-634	-642	-591	-599	-607
Ecart	-5,0%	9,0%	8,8%	-1,2%	-1,1%	-1,1%
Commentaire	Les dotations aux amortissements et résorptions comprennent la résorption des frais d'augmentation du capital		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations de 2012			

m. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (prévision initiale)	-100	-100	-100	-100	-100	-100
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (réalisé ou mis à jour)	-420	-100	-100	-100	-100	-100
Ecart	319,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Commentaire	Les chiffres enregistrés en 2012 sont affectés par des provisions constituées sur des participations touchées par les effets des événements de 2011		Les prévisions initiales ont été maintenues			

n. Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	-3 799	-3 944	-2 848	-1 594	-257	-1 013
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisé ou mis à jour)	-4 301	-3 995	-4 198	-3 089	-2 166	-2 206
Ecart	13,2%	1,3%	47,4%	93,8%	741,6%	117,8%
Commentaire	L'écart provient de l'augmentation des engagements classés par le classement d'un client important		Les prévisions des dotations aux provisions ont été reprises compte tenu de l'évolution du portefeuille client et d'un objectif de taux de couverture prévisionnel			

o. Qualité du portefeuille client (prévision initiale)

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Montant des créances classées	33 752	38 043	41 131	42 398	41 933	42 420
Ratio des créances classées	8,00%	7,95%	7,90%	7,85%	7,80%	7,75%
Ratio de couverture des créances classées	70,0%	71,0%	72,0%	73,0%	73,9%	75,0%

p. Qualité du portefeuille client (réalisé ou mis à jour)

Qualité du portefeuille client (réalisé ou mis à jour)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Montant des créances classées	32 160	36 426	40 979	44 069	44 898	45 192
Ratio des créances classées	8,33%*	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées	69,4%*	71,0%	72,0%	73,0%	76,0%	80,0%

**au niveau du calcul des ratios, le commissaire aux comptes n'a pas pris en considération les prévisions des créances assurance matériel en leasing, les créances factures à établir, des valeurs à l'encaissement et des intérêts échus différés*

6.2.2. Analyse des performances réalisées au 30 juin 2013 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2013

La confrontation des réalisations des deux premiers trimestres de l'exercice 2013 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 30/06/2013 avec les prévisions établies par l'année 2013 publiées au niveau du présent document de référence « ATL 2013 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT	Indicateurs d'activité au 30/06/2013*	Prévisions de l'année 2013	Pourcentage de réalisation
Mises en force	108 322	231 000	47%
Revenus bruts de Leasing	98 860	207 579	48%
Total charges d'intérêts (financières)	8 769	21 714	40%
Total investissements propres	278 526	503 833	55%
Clients en fin de période	404 355	425 903	95%

**Données non auditées*

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2013. En effet, la Société réalise, au 30/06/2013, 47% de ses prévisions de mises en force au titre de l'exercice 2013.

ATL a réussi à réaliser, au 30/06/2013, 55% des investissements prévus au titre de l'exercice 2013 et affiche à la même période un solde du poste clients de 404 355 DT représentant 95% de ses prévisions.

6.2.3. Hypothèses de prévisions retenues:

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2013 – 2018 se présentent comme suit :

a. Mises en force

- Pour l'année 2013 et compte tenu des prémisses de reprise de l'activité économique, nous estimons que les mises en force s'établiront à 231 MD soit une progression de 12% par rapport à 2012.

Pour le reste de la période nous tablons sur une croissance modérée de 5%.

- Le taux moyen de financement retenu, pour la période 2013-2018 est de 9,5%.

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 47 mois.

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Mises en force	207,0	231,0	242,6	254,7	267,4	280,8	294,8
Taux d'évolution	23%	12%	5%	5%	5%	5%	5%

b. Produits de leasing :

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2013-2018 :

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Intérêts et revenus assimilés (1)	33 158	38 780	45 327	50 837	54 269	55 431	57 393
<i>Marges financières & préloyers</i>	<i>33 146</i>	<i>38 043</i>	<i>44 559</i>	<i>50 036</i>	<i>53 434</i>	<i>54 561</i>	<i>56 487</i>
<i>Intérêts de retard</i>	<i>796</i>	<i>836</i>	<i>878</i>	<i>922</i>	<i>968</i>	<i>1 016</i>	<i>1 067</i>
<i>Variation des produits réservés</i>	<i>(785)</i>	<i>(100)</i>	<i>(110)</i>	<i>(121)</i>	<i>(133)</i>	<i>(146)</i>	<i>(161)</i>
Autres produits sur opérations de leasing (2)	969	1 017	1 068	1 122	1 178	1 237	1 298
<i>Produits sur cessions anticipées de biens donnés en le</i>	<i>497</i>	<i>521</i>	<i>547</i>	<i>575</i>	<i>604</i>	<i>634</i>	<i>665</i>
<i>Récupération de frais de dossiers</i>	<i>284</i>	<i>298</i>	<i>313</i>	<i>329</i>	<i>346</i>	<i>363</i>	<i>381</i>
<i>Récupération de frais de rejet</i>	<i>181</i>	<i>190</i>	<i>199</i>	<i>209</i>	<i>220</i>	<i>231</i>	<i>242</i>
<i>Récupération de frais de télégramme</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>9</i>	<i>9</i>	<i>10</i>
Produits de leasing (1) + (2)	34 127	39 797	46 395	51 959	55 447	56 667	58 692

- Les marges financières et les pré loyers évoluent en fonction de l'encours actuel des contrats mis en force ainsi que des hypothèses retenues pour le taux moyen de financement et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles.
- Les intérêts de retard évolueront au taux moyen annuel de 5%.
- La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) estimée à -100 MD en 2013, subira une augmentation progressive au taux annuel de 10% l'an, à partir de 2014.
- Les autres produits sur opérations de leasing (produits accessoires) évolueront au taux moyen de 5%.

c. Autres produits d'exploitation :

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Autres produits d'exploitation	294	309	324	340	357	375	394

Les autres produits d'exploitation, comprenant essentiellement les revenus des contrats de location simple ainsi que les intérêts sur prêts accordés au personnel, évolueront au taux moyen de 5%.

d. Refinancement et charges financières nettes :

Les besoins en refinancement de 2013 à 2018 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Emprunts obligataires (70%)	30 000	121 800	101 850	100 450	85 750	92 750	108 500
Crédits bancaires (30%)	20 000	52 200	43 650	43 050	36 750	39 750	46 500
Refinancement	50 000	174 000	145 500	143 500	122 500	132 500	155 000

Pour les besoins des simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Intérêts des emprunts	(16 223)	(21 311)	(25 622)	(28 768)	(30 090)	(30 036)	(29 986)
Résorptions des frais d'émission des emprunts	(341)	(402)	(479)	(507)	(513)	(502)	(390)
Charges financières nettes	(16 565)	(21 714)	(26 101)	(29 275)	(30 603)	(30 538)	(30 376)

- Les intérêts des emprunts sont calculés sur la base de l'encours moyen de refinancement du début et de fin d'année au taux moyen de 6,5% pour les emprunts encours au 31/12/2012, et sur la base de l'échéancier de remboursement des nouveaux emprunts au taux de 7,15% pour la période 2013-2018.
- Les frais qui seront occasionnés par les émissions obligataires additionnelles ont été estimés sur la base d'un taux moyen de 0,5% appliqué au refinancement prévisionnel corrélatif, à partir de 2013.
- Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de chacun d'entre eux au prorata des intérêts à courir pendant chaque année de la période quinquennale 2013-2018.

e. Produits de placement :

Les produits de placement suivront une évolution annuelle de 5%.

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Produits de placement	362	380	399	419	440	462	485

f. Charges du personnel :

Dans une optique de maintien de l'effectif actuel, l'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales et les avancements et passage de grade, estimés à 8%.

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Charges du personnel	(3 813)	(4 118)	(4 447)	(4 803)	(5 187)	(5 602)	(6 050)

g. Autres charges d'exploitation :

Une évolution annuelle de 5% de ces autres charges d'exploitation est retenue.

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Autres charges d'exploitation	(2 332)	(2 448)	(2 571)	(2 699)	(2 834)	(2 976)	(3 124)

h. Dotations aux amortissements :

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles propres ainsi que des résorptions des frais de l'augmentation du capital réalisée en 2012.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, la dotation annuelle est calculée en fonction de la variation des éléments corrélatifs du bilan.

Pour les frais d'augmentation de capital, la dotation annuelle calculée en 2013 et en 2014 correspond à la résorption linéaire de leur solde net au 31/12/2012 sur les deux années restantes du plan triennal qui leur est rattaché.

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Dotations aux amortissements	(486)	(575)	(583)	(591)	(599)	(607)	(615)
Résorptions des frais d'augmentation de capital	(59)	(59)	(59)	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(546)	(634)	(642)	(591)	(599)	(607)	(615)

i. Dotations aux provisions et résultat des créances radiées :

Pour maintenir la qualité de son portefeuille l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

Le coût prévisionnel du risque de contrepartie (dotations aux provisions) a été estimé, pour chaque année, par référence aux hypothèses suivantes :

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Montant des créances classées B2, B3 et B4	32 160	36 426	40 979	44 069	44 898	45 192	46 287
Ratio des créances classées	8,33%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées B2, B3 et B	69,45%	71,00%	72,00%	73,00%	76,00%	80,00%	85,00%

Le flux additionnel prévisionnel des dotations aux provisions collectives constituées sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier repose sur l'hypothèse du maintien de la provision cumulée au niveau de 0,85% du total des créances classées en A et B1.

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Montant des créances classées A et B1	355 817	418 900	471 260	506 798	516 327	519 705	532 297
Ratio de couverture des créances classées A et B1	0,87%	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2013-2018, comme suit :

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Dotations nettes aux provisions à base individuelle	(4 048)	(3 515)	(3 752)	(2 787)	(2 085)	(2 177)	(3 351)
Dotations nettes aux provisions à base collective	(253)	(480)	(445)	(302)	(81)	(29)	(107)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(4 301)	(3 995)	(4 198)	(3 089)	(2 166)	(2 206)	(3 458)

j. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Une dotation annuelle de 100 MD a été retenue.

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(420)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)

k. Impôt sur les sociétés :

L'impôt est décompté au taux effectif de 33% compte tenu de l'hypothèse de l'absence de réinvestissements exonérés durant la période 2013-2018.

I. Distribution des dividendes :

Un dividende constant de 20% du capital de la société à été retenu. Sachant que les nouvelles actions émises lors de l'augmentation du capital réalisée en 2012, porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le dividende prévisionnel par action serait de :

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
dividendes	3 400	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Dividende par action (en Dinars)	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200	0,200

Hypothèses du Bilan :

1. Liquidités et équivalents de liquidités :

Une liquidité est déterminée en fonction du besoin en trésorerie résultant du décalage entre les emplois et les ressources.

2. Créances issues d'opérations de leasing

a. Investissements bruts en contrats de leasing :

- L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés estimés respectivement à 6,3 MD en 2013 (un taux de croissance annuel de 5% a été retenu pour les années 2014-2018)
- Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.

b. Clients et comptes rattachés :

- Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen fixé à 92% en 2013. Une évolution annuelle de 0,25 point sera retenue à partir de 2014 pour atteindre 93,2% en 2018 :

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Taux de recouvrement (objectif)	93,2%	92,0%	92,2%	92,5%	92,8%	93,0%	93,2%
Soldes des impayés	18 041	19 192	21 631	24 194	27 291	28 055	27 429
Variation des impayés	4 788	1 151	2 439	2 563	3 097	764	-626
Facturations TTC *	252 000	221 864	259 922	300 958	352 236	373 494	378 297
Recouvrement	247 212	220 713	257 483	298 395	349 139	372 730	378 923

* Les facturations couvrent les loyers (principal + marge financière) TTC, des produits d'exploitation et des rachats et cessions.

c. Provisions et agios réservés (couverture) :

- L'évolution des provisions et agios réservés correspond à la variation annuelle des produits réservés, à la dotation annuelle nette aux provisions, à base individuelle, sur les créances classées en B2, B3 et B4 et à la dotation annuelle nette aux provisions, à base collective, sur les créances classées en A et B1.

3. Placements à long terme :

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

4. Valeurs immobilisées :

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, est estimé à 100 MD par an.

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 8% de la valeur brute.

5. Autres actifs :

(en MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Charges reportées (1)	833	980	951	947	863	824	977
<i>Valeur brute</i>	2 317	2 926	3 436	3 938	4 367	4 830	5 373
<i>Moins: Résorptions</i>	(1 485)	(1 946)	(2 484)	(2 991)	(3 504)	(4 006)	(4 396)
Divers postes d'actifs	7 827	8 228	8 650	9 092	9 557	10 045	10 558
<i>Valeur brute</i>	8 030	8 432	8 853	9 296	9 761	10 249	10 761
<i>Moins: Provisions</i>	(203)	(203)	(203)	(203)	(203)	(203)	(203)
Autres actifs (1) + (2)	8 659	9 208	9 601	10 039	10 420	10 869	11 534

- L'évolution de la valeur brute des charges reportées correspond aux frais qui seront occasionnés par les émissions obligataires additionnelles. Elle a été estimée sur la base d'un taux moyen de 0,5% appliqué au refinancement prévisionnel corrélatif, à partir de 2013.
- Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de chacun d'entre eux au prorata des intérêts à courir pendant chaque année de la période quinquennale 2013-2018.
- Les frais d'augmentation de capital engagés en 2012 sont amortis linéairement sur trois ans.
- Le taux de progression annuelle retenu pour les divers autres postes d'actifs, est de 5% par an.

6. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

7. Dettes envers la clientèle :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

8. Fournisseurs et comptes rattachés :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

9. Autres passifs :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

10. Réserves et résultats reportés :

Les réserves et résultats reportés ont été déterminés en fonction des distributions de dividendes projetées, de la dotation au fonds de réserve légale induite par l'augmentation de capital envisagée et des dotations au fonds de réserves extraordinaires.

6.2.4. Etats financiers prévisionnels

a. Bilans prévisionnels :

En milliers de dinars (MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
ACTIF							
Liquidités et équivalents de liquidités	7 283	476	297	284	14	36	251
Créances issues d'opérations de leasing	362 449	425 903	478 728	514 389	522 714	524 326	534 716
Placements à long terme	18 636	19 195	17 926	16 686	16 004	15 262	14 694
Valeurs immobilisées	4 129	3 653	3 170	2 679	2 180	1 673	1 158
Autres actifs	8 659	9 208	9 601	10 039	10 420	10 869	11 534
Total de l'actif	401 155	458 435	509 723	544 078	551 331	552 166	562 352
PASSIF							
Concours bancaires et dettes rattachées	1 762	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes rattachées	297 202	352 935	401 367	430 700	431 100	424 500	426 900
Dettes envers la clientèle	3 620	3 801	3 991	4 191	4 401	4 621	4 852
Fournisseurs et comptes rattachés	27 196	28 556	29 983	31 482	33 057	34 709	36 445
Autres passifs	3 178	3 337	3 503	3 679	3 862	4 056	4 258
Total du passif	332 958	388 628	438 846	470 052	472 420	467 886	472 455
CAPITAUX PROPRES							
Capital	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	38 397	39 097	39 092	40 089	43 189	47 939	53 289
Résultats reportés	193	701	715	788	837	972	991
Résultat de l'exercice	4 608	5 009	6 070	8 148	9 886	10 369	10 617
Total des capitaux propres	68 198	69 807	70 877	74 026	78 911	84 280	89 897
Total passif et capitaux propres	401 155	458 435	509 723	544 078	551 331	552 166	562 352

b. Etats de résultats prévisionnels :

En milliers de dinars (MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	33 158	38 780	45 327	50 837	54 269	55 431	57 393
Autres produits sur opérations de leasing	969	1 017	1 068	1 122	1 178	1 237	1 298
Total des produits de leasing	34 127	39 797	46 395	51 959	55 447	56 667	58 692
Charges financières nettes	(16 565)	(21 714)	(26 101)	(29 275)	(30 603)	(30 538)	(30 376)
Produits des placements	362	380	399	419	440	462	485
PRODUIT NET DE LEASING	17 925	18 463	20 693	23 103	25 284	26 591	28 800
Autres produits d'exploitation	294	309	324	340	357	375	394
Charges de personnel	(3 813)	(4 118)	(4 447)	(4 803)	(5 187)	(5 602)	(6 050)
Autres charges d'exploitation	(2 332)	(2 448)	(2 571)	(2 699)	(2 834)	(2 976)	(3 124)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(546)	(634)	(642)	(591)	(599)	(607)	(615)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	11 529	11 572	13 357	15 350	17 021	17 782	19 405
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiée	(4 301)	(3 995)	(4 198)	(3 089)	(2 166)	(2 206)	(3 458)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(420)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 808	7 477	9 060	12 162	14 755	15 476	15 846
Autres gains ordinaires	151	-	-	-	-	-	-
Autres pertes ordinaires	(283)	-	-	-	-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	6 677	7 477	9 060	12 162	14 755	15 476	15 846
Impôt sur les bénéfices	(2 069)	(2 467)	(2 990)	(4 013)	(4 869)	(5 107)	(5 229)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 608	5 009	6 070	8 148	9 886	10 369	10 617

c. Etats de flux de trésorerie prévisionnels :

En milliers de dinars (MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Encaissements clients de leasing	225 049	234 023	267 654	309 068	360 339	384 484	391 258
Décaissements fournisseurs de leasing	(208 354)	(264 390)	(277 615)	(291 501)	(306 082)	(321 393)	(337 470)
Encaissements autres que leasing	259	272	286	300	315	331	347
Décaissements autres que leasing	(5 263)	(2 809)	(2 949)	(3 097)	(3 252)	(3 414)	(3 585)
Décaissements personnel	(2 168)	(2 059)	(2 223)	(2 401)	(2 593)	(2 801)	(3 025)
Intérêts payés	(15 158)	(17 675)	(21 025)	(23 535)	(24 521)	(24 513)	(24 554)
Intérêts perçus	481	365	383	402	422	443	466
Impôts et taxes payés à l'Etat	(5 317)	(4 361)	(9 206)	(14 638)	(20 799)	(22 075)	(21 010)
Flux de trésorerie affectés à (ou provenant de) l'exploitation	(10 471)	(56 634)	(44 696)	(25 402)	3 830	11 062	2 427
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(80)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	18	-	-	-	-	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 000)	(1 850)	-	-	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	300	1 206	1 185	1 157	600	661	487
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 762)	(744)	1 085	1 057	500	561	387
Flux de trésorerie provenant des activités de financement							
Encaissement suite à l'émission d'actions	18 000	-	-	-	-	-	-
Dividendes et autres distributions	(3 614)	(3 400)	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)
Encaissements provenant des emprunts	211 190	174 000	145 500	143 500	122 500	132 500	155 000
Remboursement des emprunts	(224 827)	(118 267)	(97 067)	(114 167)	(122 100)	(139 100)	(152 600)
Flux de trésorerie provenant des (ou affectés aux) activités de financement	749	52 333	43 433	24 333	(4 600)	(11 600)	(2 600)
Variation de trésorerie	(11 484)	(5 045)	(179)	(13)	(271)	23	215
Trésorerie en début de période	17 005	5 521	476	297	284	14	36
Trésorerie à la clôture de la période	5 521	476	297	284	14	36	251

6.2.5. Marge brute d'autofinancement prévisionnelle

En milliers de dinars (MD)	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Bénéfice net	4 608	5 009	6 070	8 148	9 886	10 369	10 617
Dotations aux amortissements et aux résorptions	546	634	642	591	599	607	615
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radié	4 301	3 995	4 198	3 089	2 166	2 206	3 458
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	420	100	100	100	100	100	100
Marge brute d'autofinancement	9 874	9 739	11 010	11 928	12 751	13 282	14 791

6.2.6. Emplois, ressources et Cash Flow disponible pour les actionnaires

(en MD)	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Résultat net	5 009	6 070	8 148	9 886	10 369	10 617
+ Dotations aux amortissements des immobilisations propres	575	583	591	599	607	615
+ Dotations aux résorptions des charges reportées	461	538	507	513	502	390
+ Variation des agios réservés	(100)	(110)	(121)	(133)	(146)	(161)
+ Dotations aux provisions	4 095	4 298	3 189	2 266	2 306	3 558
= Cash flow généré par les opérations	10 041	11 379	12 314	13 131	13 638	15 020
Augmentation nette des dettes envers la clientèle	181	190	200	210	220	231
+ Augmentation (Diminution) nette de la dette financière	55 124	47 923	28 830	(29)	(7 064)	1 858
+ Augmentation (Diminution) nette des autres dettes	1 519	1 595	1 674	1 758	1 846	1 938
= Ressources [1]	66 865	61 087	43 018	15 070	8 640	19 046
Mise en place nette des financements Leasing	67 349	56 913	38 628	10 357	3 672	13 687
+ Augmentation (Diminution) nette des emplois financiers	644	(1 185)	(1 157)	(600)	(661)	(487)
- Investissements nets	100	100	100	100	100	100
+ Augmentation (Diminution) nette des autres actifs	417	438	459	482	507	532
= Emplois [2]	68 510	56 266	38 031	10 340	3 617	13 832
= Cash flow disponible pour les actionnaires (Free cash Flow to equity) [1]-[2]	(1 645)	4 821	4 987	4 729	5 023	5 215

6.2.7. Ratios prévisionnels

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Capitaux propres avant résultat / Total Passifs	19,1%	16,7%	14,8%	14,0%	14,6%	15,8%	16,8%
Capitaux propres avant résultat / Total Emprunts	21,4%	18,4%	16,1%	15,3%	16,0%	17,4%	18,6%
Capitaux propres avant résultat / Total Bilan	15,9%	14,1%	12,7%	12,1%	12,5%	13,4%	14,1%
Résultat net / Total des Produits de leasing	13,5%	12,6%	13,1%	15,7%	17,8%	18,3%	18,1%
Total Passifs / Total Bilan	83,0%	84,8%	86,1%	86,4%	85,7%	84,7%	84,0%

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Coefficient d'exploitation (hors provision)	35,7%	37,3%	35,4%	33,6%	32,7%	33,1%	32,6%
Coefficient d'exploitation (avec provision)	62,0%	59,5%	56,2%	47,4%	41,6%	41,8%	45,0%
ROA	7,2%	7,7%	9,4%	12,4%	14,3%	14,0%	13,4%
ROE	1,1%	1,1%	1,2%	1,5%	1,8%	1,9%	1,9%

6.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur la situation prévisionnelle



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International

9, Place Ibn Hafis - Mutuelleville
Tél : 71 288 259 / Fax: 71 289 827
E-mail: chiheb.gac@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: neji.fac@planet.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2013-2018

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de l'ATL relatifs à la période 2013-2018, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.1 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de l'élaboration du document de référence "ATL 2013". Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 24 juin 2013

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

Chiheb GHANMI



F.A.C

Mohamed Neji HERGLI

